

Burkina Faso

Unité – Progrès - Justice

CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION



RAPPORT PUBLIC

2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
AVANT-PROPOS	8
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE : ACTIVITES DE REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ORDINAIRE ET CONTENTIEUX	10
CHAPITRE I : REGULATION DE L'OFFRE MEDIATIQUE ET DU FONCTIONNEMENT DES MEDIAS.....	11
SECTION 1 : REGULATION DE L'OFFRE MEDIATIQUE	11
SECTION 2 : FONCTIONNEMENT DES MEDIAS AUDIOVISUELS.....	13
CHAPITRE II : MONITORING DE LA PRESSE ECRITE, EN LIGNE ET DES MEDIAS AUDIOVISUELS	15
SECTION 1 : MONITORING DE LA PRESSE ECRITE ET EN LIGNE	15
SECTION 2 : MONITORING DES MEDIAS AUDIOVISUELS.....	74
CHAPITRE III : MANQUEMENTS A LA LOI, A L'ETHIQUE ET A LA DEONTOLOGIE.....	88
SECTION 1 : AUTOSAISINES	88
SECTION 2 : SAISINES	94
CHAPITRE IV : CONTENTIEUX	97
SECTION 1 : CONTENTIEUX DE REGULATION	97
SECTION 2 : CONTENTIEUX DU FONCTIONNEMENT	97
DEUXIEME PARTIE : GESTION DU DISCOURS POLITIQUE DES ELECTIONS DU 22 NOVEMBRE 2020	100
CHAPITRE I : STRATEGIE GLOBALE DE GESTION DES ELECTIONS ET MISE EN ŒUVRE	101
SECTION 1 : ELABORATION DE LA STRATEGIE GLOBALE DE GESTION DES ELECTIONS	101
SECTION 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE GLOBALE DE GESTION DES ELECTIONS.....	101
CHAPITRE 2 : REGULATION EN PERIODE ELECTORALE	110
SECTION 1 : DEFINITION D'UN CADRE REGLEMENTAIRE	110
SECTION 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'EGAL ACCES AUX MEDIAS PUBLICS.....	111
SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE DU PLURALISME ET DE L'EQUILIBRE DE L'INFORMATION	112
SECTION 4 : GESTION DES MANQUEMENTS	112
TROISIEME PARTIE : RENCONTRES ET COOPERATION.....	114
CHAPITRE I : RENCONTRES AU PLAN NATIONAL.....	115
SECTION 1 : RENCONTRES ENTRE LE CSC ET SES PARTENAIRES	115
SECTION 2 : ATELIERS ET SEMINAIRES ORGANISES PAR LE CSC	117
SECTION 3 : AUDIENCES DU PRESIDENT DU CSC ET PARTICIPATION A DES CEREMONIES.....	121
CHAPITRE II : COOPERATION	127

SECTION 1 : RENCONTRES DE CONCERTATION	127
SECTION 2 : MISSIONS DE SUPERVISION DE COUVERTURE MEDIATIQUE D'ELECTIONS.....	129
QUATRIEME PARTIE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIERES ET DES MATIERES	130
CHAPITRE I : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	131
SECTION 1 : GESTION ADMINISTRATIVE	131
SECTION 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES.....	133
SECTION 3 : ACTIVITES SPORTIVES ET SOCIALES	136
CHAPITRE II : GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DES MATIERES	138
SECTION 1 : GESTION FINANCIERE	138
SECTION 2 : GESTION DES MATIERES.....	140
CINQUIEME PARTIE : ACQUIS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	143
CHAPITRE I : ACQUIS	144
SECTION 1 : ACQUIS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET ORGANISATIONNEL	144
SECTION 2 : ACQUIS D'ORDRE MATERIEL ET TECHNOLOGIQUE	144
CHAPITRE II : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	145
SECTION 1 : PERSPECTIVES.....	145
SECTION 2 : RECOMMANDATIONS.....	145
CONCLUSION.....	147
ANNEXES.....	149
ANNEXE 1 : TABLEAU DES BENEFICIAIRES DES AUTORISATIONS SUITE A L'APPEL A CANDIDATURES DU 30 OCTOBRE 2020	150
ANNEXE 2 : LISTE DES DECISIONS	151
ANNEXE 3 : LISTE DES ARRETES	153
ANNEXE 4 : CONFIGURATION DU PAYSAGE MEDIATIQUE.....	155
ANNEXE 5 : REPERTOIRE DES MEDIAS EN LIGNE.....	184
ANNEXE 6 : REPERTOIRE DE LA PRESSE ECRITE.....	194
ANNEXE 7 : DECLARATION D'EXISTENCE D'ENTREPRISES DE PUBLICITE	201
ANNEXE 8 : RECAPITULATIF DES AUDITIONS EFFECTUEES PAR LES COMMISSIONS SPECIALISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2020	205
ANNEXE 9 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTES RELATIFS AUX SESSIONS 2020 DU COLLEGE DES CONSEILLERS	210
TABLE DES MATIERES	217

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADF/RDA	Alliance pour la Démocratie et la Fédération / Rassemblement Démocratique Africain
ADN	Alliance pour le Développement de la Nation
AJIR	Alliance des Jeunes pour l'Indépendance et la République
APP Burkindi	Alternative Patriotique Panafricaine/Burkindi
APR TILIGRE	Alliance Panafricaine pour la Refondation-Tiligré
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
CDP	Congrès pour la Démocratie et le Progrès
CFI	Canal France Internationale
CID	Circuit Intégré de la Dépense
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CNOMB	Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina Faso
CSC	Conseil Supérieur de la Communication
EED	Emissions d'Expression Directe
FAC	Front Africain pour le Changement
FCD	Front Commun pour le Développement
FBF	Fédération Burkinabè de Football
FFS	Front des Forces Sociales
FP	Front Progressiste
FPR	Front Patriotique pour le Renouveau
HAWRE	Haute Alliance de Warrantage pour la République
L'AUTRE BURKINA/PSR	L'Autre Burkina / Parti pour le Socialisme et la Refondation
LMP	La Marche pour la Patrie
MAE	Mouvement Agir Ensemble
MAP	Mouvement Africain des Peuples

MATDC	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale
MBF	Mouvement pour le Burkina du Futur
MC 2020	Mouvement Chrono 2020
MCR	Mouvement pour le Changement et la Renaissance
MENAPLN	Ministère de L'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MIDE	Mouvement des Intellectuels pour le Développement
MJPP/SAHA	Mouvement des Jeunes Patriotes pour le Progrès
MPC	Mouvement pour le Progrès et le Changement
MPP	Mouvement du Peuple pour le Progrès
MPR	Mouvement Patriotique pour le Renouveau du Burkina
MPS	Mouvement Patriotique pour le Salut
MRB	Mouvement pour la Renaissance du Burkina
MRP	Mouvement pour le Rassemblement Patriotique
NA	Nombre d'Articles
NAFA	Nouvelle Alliance du Faso
NCC	Notre Cause Commune
NI	Nombre d'Images / Nombre d'Illustrations
NP	Nombre de Pages
NTD	Nouveau Temps pour la Démocratie
ODT	Organisation pour la Démocratie et le Travail
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OPA-BF	Organisation des Peuples Africains-Burkina Faso
PAREN	Parti de la Renaissance Nationale
PARIS	Parti Républicain pour l'Intégration et la Solidarité
PDC	Parti pour le Développement et le Changement
PDD	Parti pour le Développement et la Démocratie
PDIS-Laafia	Parti Démocratique pour l'Intégrité et la Solidarité-Laafia

PDJ	Parti pour la Démocratie et la Justice
PDP/PS	Parti pour la Démocratie et le Progrès/Parti Socialiste
PIB	Parti Indépendant du Burkina
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRIT-LANAYA	Parti Républicain pour l'Indépendance Totale- LANAYA
PS	Parti Socialiste
PT	Parti du Travail
PUR	Progressistes Unis pour le Renouveau
RPB	Rassemblement des Burkinabè pour le Progrès
RPI	Rassemblement Patriotique pour l'Intégrité
RPN	Rassemblement Politique Nouveau
RPR	Rassemblement des Patriotes pour le Renouveau
RSR	Rassemblement pour un Sursaut Républicain
RTB	Radiodiffusion Télévision du Burkina
SA	Soleil d'Avenir
SENS	Servir et Non se Servir
SIGASPE	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
SIGCM	Système Intégré de Gestion de la Comptabilité Matières
SOFITEX	Société Burkinabè des Fibres Textiles
TA	Temps d'Antenne
TNT	Télévision Numérique de Terre
TP	Temps de Parole
UDB/R	Union Démocratique Burkinabè pour la Renaissance
UDR	Union Des Républicains
UFC	Union des Forces Centristes
UNDD	Union Nationale pour la Démocratie et le Développement
UNIR/PS	Union pour la Renaissance / Parti Sankariste
UPC	Union pour le Progrès et le Changement

UPR	Union Pour la République
URD	Union pour la République et la Démocratie

AVANT-PROPOS

La régulation de la communication, au cours de l'année 2020, s'est effectuée dans un contexte particulier marqué par les crises sanitaire et sécuritaire, des tensions intercommunautaires et la tenue des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre.

Le Conseil supérieur de la communication (CSC), garant d'une saine communication sociale, a dû mener diverses actions, en vue de garantir d'une part, aux populations une information juste, saine et équilibrée, et d'autre part aux acteurs politiques et aux organisations de la société civile un accès équitable et pluraliste aux médias. Cela a fortement contribué à asseoir un débat démocratique civilisé, apaiser les tensions politiques et communautaires, et la tenue d'élections libres.

Alors que la situation sociopolitique faisait craindre une fracture sociale et le report des élections, le CSC a su, grâce à l'action conjuguée de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, des médias et de tous les acteurs directs et indirects du processus électoral, accomplir sa mission de régulation de la communication et du discours politique avec efficacité. Les résultats ont d'ailleurs été salués par les observateurs nationaux et internationaux.

Au moment où nous nous apprêtons à dresser le bilan des activités de régulation durant l'année écoulée, je voudrais réitérer ma reconnaissance aux premières autorités de notre pays, aux partenaires techniques et financiers, aux médias, aux organisations de la société civile ainsi qu'à toute la classe politique, pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié tout au long de l'année 2020.

Je leur sais gré des efforts consentis pour la préservation de la paix sociale et pour le triomphe de la démocratie et de l'Etat de droit dans notre pays.

Le Président

Maître Soahanla Mathias TANKOANO

Commandeur de l'Ordre de l'Etalon

INTRODUCTION

La loi organique portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication (CSC) lui fait obligation de rendre compte des activités de régulation du secteur de la communication, menées chaque année, à travers la publication d'un rapport public et sa présentation au Chef de l'Etat.

En effet, la régulation de la communication est une des exigences de l'Etat de droit démocratique et elle vise notamment à assurer un accès équitable de tous les acteurs aux moyens de communication et une expression pluraliste des courants de pensées et d'opinions. L'année 2020 ayant été une année électorale, les activités du CSC ont porté à la fois sur la régulation courante et sur la gestion du discours politique électoral.

L'enjeu était double, puisqu'il fallait à travers des actions précises, former les professionnels des médias et sensibiliser les populations à la nécessaire préservation de la paix et du climat social, et poser les bases d'un discours politique sain, dans la perspective de la tenue d'élections apaisées.

La crise sécuritaire et la pandémie de la COVID-19 ont certes été des facteurs limitants dans la mise en œuvre du programme d'activités 2020, mais cela n'a pas empêché l'instance de régulation d'accomplir sa mission, ce qui a fortement contribué à la réussite des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020.

Le présent Rapport public fait ressortir l'essentiel des activités de régulation des médias (*première partie*), la régulation du discours politique électoral (*deuxième partie*), l'état de la coopération (*troisième partie*), la gestion des Ressources Humaines, des Finances et des Matières (*quatrième partie*) et enfin, les acquis, perspectives et recommandations (*cinquième partie*).

**PREMIERE PARTIE : ACTIVITES DE REGULATION DES
MEDIAS EN PERIODE ORDINAIRE ET CONTENTIEUX**

CHAPITRE I : REGULATION DE L'OFFRE MEDIATIQUE ET DU FONCTIONNEMENT DES MEDIAS

Le CSC a, conformément à ses missions, accompli des activités entrant dans le cadre de la régulation de l'offre médiatique à travers d'une part, la délivrance d'autorisations d'exploitation de fréquences, la signature de conventions de concession de service public de radiodiffusion, la réception de déclarations d'existence de médias, et d'autre part, le suivi du fonctionnement des médias.

SECTION 1 : REGULATION DE L'OFFRE MEDIATIQUE

Dans le cadre de la régulation de l'offre médiatique, le CSC a délivré des autorisations d'exploitation de fréquences audiovisuelles et procédé à la signature et au renouvellement de conventions. Il a également reçu des déclarations d'existence d'organes de presse écrite et en ligne et délivré des déclarations d'existence d'entreprises de publicité.

Paragraphe 1 : Gestion des autorisations, signature et renouvellement de convention

1. Autorisations d'ouverture de médias audiovisuels

En 2020, le CSC a enregistré plusieurs demandes de fréquence émanant aussi bien de personnes morales de droit public que privé, aux fins de création de stations de radiodiffusion.

Pour les personnes morales de droit public, le CSC a reçu des demandes de création de radios du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) et de la Société des Fibres et Textiles (SOFITEX). Ces derniers ont été respectivement attributaires de la fréquence 107.4 MHz pour la création de la *Radio scolaire* et la fréquence 107.6 MHz pour la création de la *Radio mobile*.

Pour ce qui est des personnes morales de droit privé, l'instance de régulation a lancé, en octobre 2020, un appel à candidatures pour la création de stations de radiodiffusion sonores et télévisuelles. A cette occasion, quinze (15) offres de création de médias, toutes typologies confondues, ont été réceptionnées. A l'issue de l'analyse, huit (08) promoteurs ont été

attributaires de fréquences et de canaux dans le multiplex de la Télévision Numérique de Terre (TNT), dont trois (03) pour la création de stations de radio et cinq (05) pour la création de chaînes de télévision à couverture régionale. (Voir *annexe 1*)

2. Renouvellement d'autorisation

En 2020, compte tenu des élections, l'institution n'a pu procéder au renouvellement des conventions. Cette activité a été reconduite pour l'année 2021. Cependant, un seul promoteur notamment une personne morale de droit public a renouvelé sa convention d'exploitation de fréquence. Il s'agit de la commune de Ouagadougou promotrice de la *Radio Municipale de Ouagadougou* (RMO).

Paragraphe 2 : Gestion des déclarations

1. Déclarations d'existence d'organes de presse écrite et en ligne

Conformément à la loi, tout déclarant de presse écrite ou en ligne, a l'obligation de déposer une copie du récépissé de déclaration d'existence auprès de l'organe national chargé de la régulation de la communication, dans les quinze (15) jours suivant la délivrance dudit récépissé.

Ainsi, la situation des déclarations d'existence, au titre de l'année 2020, se présente comme suit :

- trente-huit (38) déclarations d'existence de médias en ligne ;
- cinq (05) déclarations d'existence d'organes de presse écrite.

2. Déclarations d'existence des entreprises de publicité

Conformément à la loi n°080-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant réglementation de la publicité au Burkina Faso et au décret n° 2017-0458/PRES/PM/MCRP/MINEFID/MCIA du 17 juin 2017 portant définition des conditions et des règles applicables à l'exercice des

professions publicitaires¹, le CSC a enregistré, à la date du 30 septembre 2020, plusieurs dossiers de déclaration d'existence d'entreprises de publicité.

Après étude, trente-sept (37) dossiers ont été jugés conformes et ont donné lieu à la délivrance de récépissés à ces entreprises de publicité afin de leur permettre d'exercer légalement leurs activités.

La situation des entreprises déclarées au CSC se présente comme suit :

Tableau 1 : Situation des déclarations des entreprises de publicité au 30 septembre 2020

PROFESSION PUBLICITAIRE	NOMBRE D'ENTREPRISES
Agence-conseil en publicité	19
Régie Publicitaire	15
Editeur publicitaire	01
Courtier en publicité	02
TOTAL	37

Source : CSC

SECTION 2 : FONCTIONNEMENT DES MEDIAS AUDIOVISUELS

Le suivi du fonctionnement des médias s'est effectué à travers l'examen des bilans moraux et financiers et le contrôle de leur fonctionnement.

Paragraphe 1 : Contrôle du fonctionnement des médias audiovisuels

La continuité est l'un des principes cardinaux du service public. Dans le domaine de l'information, ce principe se traduit par l'obligation faite aux médias d'avoir un fonctionnement régulier, en vue de garantir aux populations leur droit à l'information.

¹ Le décret dispose, en son article 11 alinéa 3 que « l'instance nationale chargée de la régulation de la communication publie au mois de septembre de chaque année, la liste des entreprises déclarées ».

Aussi, le CSC veille à l'examen des bilans moraux et financiers des médias en vue d'en apprécier le fonctionnement. Conformément aux conventions, obligation leur est faite de déposer annuellement auprès de l'organe de régulation, au plus tard le 30 juin, un bilan moral et financier de l'exercice écoulé.

L'analyse des bilans permet à l'instance de régulation d'être non seulement renseigné sur la santé financière et l'équilibre de ces entreprises de presse, mais aussi de s'assurer du respect de leurs obligations administratives et fiscales.

Pour l'année 2020, sur cent-soixante (160) médias audiovisuels conventionnés, seuls vingt-six (26) médias, soit 16,25%, ont respecté cette obligation. Des vingt-six (26) médias qui se sont exécutés, vingt-quatre (24) ont déposé leurs bilans dans les délais requis.

En outre, au regard des soldes financiers qui, pour la quasi-totalité, sont déficitaires, on peut déduire que les médias audiovisuels privés ont, pour la plupart, une santé financière précaire.

Paragraphe 2 : Contrôle du respect des normes techniques

Dans le cadre de ses missions, le CSC procède sur saisine ou autosaisine, au contrôle du spectre et du rayonnement des fréquences en vue de détecter les éventuelles anomalies pouvant entraîner des dysfonctionnements dans l'activité médiatique.

Au cours de l'année 2020, le CSC a procédé aux relevés de coordonnées géographiques et des altitudes du terrain naturel ainsi que les hauteurs hors sol des antennes et pylônes des radios et télévisions publiques et privées implantées dans la ville de Ouagadougou.

En outre, la Direction en charge des activités aéronautiques nationales a saisi le CSC pour la limitation de la zone de servitude de l'aéroport international de Ouagadougou.

Ce contrôle a permis à la Direction en charge des activités aéronautiques nationales de déceler les pylônes implantés dans la zone de servitude de l'Aéroport International de Ouagadougou et qui gêneraient la navigation aérienne en vue de leur éventuel déplacement.

CHAPITRE II : MONITORING DE LA PRESSE ECRITE, EN LIGNE ET DES MEDIAS AUDIOVISUELS

Le monitoring des médias repose sur une démarche qui permet de collecter des données relatives aux différents paramètres de la régulation.

En effet, la loi fait obligation au CSC de veiller, dans les programmes des médias, au respect d'un certain nombre de prescriptions qui portent sur :

- le pluralisme et l'équilibre de l'information ;
- les règles d'éthique et de déontologie ;
- l'ordre public ;
- la protection du citoyen pouvant résulter de l'activité médiatique ;
- la vie privée ;
- l'image de la femme ;
- la protection de l'enfant ;
- les bonnes mœurs ;
- les normes publicitaires.

L'analyse des données collectées sur le respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information a concerné la presse écrite, la presse en ligne et les médias audiovisuels.

SECTION 1 : MONITORING DE LA PRESSE ECRITE ET EN LIGNE

Paragraphe 1 : Presse écrite observée au Centre de monitoring de Ouagadougou

1. Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information

L'observation a concerné :

- six (06) quotidiens que sont *Sidwaya*, *l'Observateur Paalga*, *Le Pays*, *Le Quotidien*, *l'Express du Faso*, *Aujourd'hui au Faso* ;

- trois (03) bimensuels à savoir *Mutations, Le Reporter, L'Evènement* ;
- et un (01) hebdomadaire, *La lettre du Faso*.

- *Les Quotidiens*

Tableau 2: Statistiques des NP et des NI dans les quotidiens

N°	ACTEURS POLITIQUES	SIDWAYA				L'OBSERVATEUR PAALGA				LE PAYS			
		NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI
1	ADF/RDA	1/2	0,67%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	4 3/4	3,75%	10	4,78%
2	AJIR	0	0,00%	0	0,00%	5	7,10%	5	4,10%	0	0,00%	0	0,00%
3	APP/BURK	0	0,00%	0	0,00%	0	0,24%	0	0,82%	1	0,79%	1	0,48%
4	APR/Tiligré	0	0,00%	0	0,00%	1/6	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
5	CDP	14	18,67%	21	13,21%	13 1/6	18,70%	26	21,31%	31 1/2	24,87%	58	27,75%
6	Le Faso Autrement	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2 1/2	1,97%	4	1,91%
7	FCD	1/2	0,67%	1	0,63%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,39%	1	0,48%
8	FFS	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
9	FPR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	2,37%	3	1,44%
10	FRP	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
11	HAWRE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
12	L'Autre Burkina/PSR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,79%	1	0,48%
13	LMP	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,71%	1	0,82%	1/2	0,39%	1	0,48%
14	MAE	1/2	0,67%	2	1,26%	9 1/2	13,49%	14	11,48%	2	1,58%	5	2,39%
15	MAP	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
16	MBF	1	1,33%	4	2,52%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,39%	2	0,96%
17	MC 2020	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,71%	1	0,82%	0	0,00%	0	0,00%
18	MCR	1/2	0,67%	2	1,26%	5	7,10%	12	9,84%	0	0,00%	0	0,00%
19	MJPP/SAHA	1/2	0,67%	2	1,26%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,39%	1	0,48%
20	MRB	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
21	MRP	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

22	MPC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/3	0,26%	1	0,48%
23	MPP	33 1/6	44,22%	81	50,94%	12 5/6	18,22%	24	19,67%	31 5/6	25,13%	30	14,35%
24	MPR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
25	MPS	1/2	0,67%	2	1,26%	2 3/4	3,91%	2	1,64%	4 1/4	3,36%	7	3,35%
26	NAFA	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	5 1/2	4,34%	7	3,35%
27	NCC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%		0,00%	0	0,00%	0	0,00%
28	NTD	5 1/2	7,33%	17	10,69%	1 1/2	2,13%	3	2,46%	7 3/4	6,12%	19	9,09%
29	OPA/BF	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2 1/6	1,71%	1	0,48%
30	PAREN	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,71%	1	0,82%	1 1/2	1,18%	4	1,91%
31	PDC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
32	PDD	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
33	PDIS LAAFIA	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,39%	3	1,44%
34	PDJ	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,39%	1	0,48%
35	PDP/PS	1	1,33%	1	0,63%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
36	PIB	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,39%	1	0,48%
37	PUR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,39%	1	0,48%
38	RBP	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,79%	4	1,91%
39	RPI	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	2,37%	3	1,44%
40	RPR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
41	RSR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
42	RPN	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
43	Mouvement SENS	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
44	SOLEIL D'AVENIR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
45	UDB/R	2 1/3	3,11%	7	4,40%	8	11,36%	11	9,02%	2 2/3	2,11%	6	2,87%
46	UFC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%		0,00%	0	0,00%	0	0,00%
47	UNIR/PS	13	17,33%	17	10,69%	8 1/2	12,07%	14	11,48%	13 4/7	10,72%	27	12,92%

48	UPC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2 1/3	1,84%	3	1,44%
49	UPR	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,71%	1	0,82%	0	0,00%	0	0,00%
50	URD	1	1,33%	2	1,26%	1	1,42%	3	2,46%	1/2	0,39%	2	0,96%
51	VISION BURKINA	1	1,33%	0	0,00%	1	1,42%	3	2,46%	1/2	0,39%	2	0,96%
TOTAL		75	100,00%	159	100,00%	70 2/5	100,00%	122	100,00%	126 2/3	100,00%	209	100,00%

N°	ACTEURS POLITIQUES	LE QUOTIDIEN				L'EXPRESS DU FASO				AUJOURD'HUI AU FASO				TOTAL			
		NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI
1	ADF/RDA	6	4,52%	1	0,43%	0	0,00%	0	0,00%	2 1/6	3,82%	2	2,17%	13 2/5	2,61%	13	1,44%
2	AJIR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	5	0,97%	5	0,55%
4	APP/BURK	1	0,75%	4	1,73%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	0,39%	5	0,55%
5	APR/Tiligré	1 1/2	1,13%	4	1,73%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 2/3	0,32%	5	0,55%
6	CDP	32	24,12%	70	30,30%	15 1/3	28,89%	22	24,18%	14 1/6	24,97%	26	28,26%	120 1/6	23,35%	223	24,67%
7	Le Faso Autrement	4 1/6	3,14%	3	1,30%	2	3,77%	0	0,00%	2	3,52%	2	2,17%	10 2/3	2,07%	9	1,00%
8	FCD	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,94%	1	1,10%	0	0,00%	0	0,00%	1 1/2	0,29%	3	0,33%
9	FFS	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,88%	1	1,09%	1/2	0,10%	1	0,11%
10	FPR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/6	0,29%	0	0,00%	3 1/6	0,62%	3	0,33%
11	FRP	1/6	0,13%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/6	0,03%	0	0,00%
12	HAWRE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,76%	2	2,17%	1	0,19%	2	0,22%
13	L'Autre Burkina/PSR	1	0,75%	4	1,73%	0	0,00%	0	0,00%	2	3,52%	2	2,17%	4	0,78%	7	0,77%
14	LMP	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,76%	1	1,09%	2	0,39%	3	0,33%
15	MAE	2 1/2	1,88%	3	1,30%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,88%	1	1,09%	15	2,92%	25	2,77%
16	MAP	4	3,02%	1	0,43%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	4	0,78%	1	0,11%

17	MBF	1	0,75%	4	1,73%	1/2	0,94%	1	1,10%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,58%	11	1,22%
18	MC 2020	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,76%	1	1,09%	1 1/2	0,29%	2	0,22%
19	MCR	0	0,00%	0	0,00%	2	3,77%	2	2,20%	0	0,00%	0	0,00%	7 1/2	1,46%	16	1,77%
20	MJPP/SAHA	1	0,75%	2	0,87%	1/3	0,63%	1	1,10%	4 4/7	8,06%	6	6,52%	7	1,34%	12	1,33%
21	MRB	1/2	0,38%	1	0,43%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,10%	1	0,11%
22	MRP	2	1,51%	1	0,43%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	0,39%	1	0,11%
23	MPC	1	0,75%	3	1,30%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,88%	1	1,09%	1 5/6	0,36%	5	0,55%
24	MPP	29	21,86%	47	20,35%	11 1/2	21,66%	21	23,08%	7	12,34%	13	14,13%	125 1/3	24,36%	216	23,89%
25	MPR	0	0,00%	0	0,00%	1 1/2	2,83%	2	2,20%	0	0,00%	0	0,00%	1 1/2	0,29%	2	0,22%
25	MPR	0	0,00%	0	0,00%	1 1/2	2,83%	2	2,20%	0	0,00%	0	0,00%	1 1/2	0,29%	2	0,22%
26	MPS	3	2,26%	4	1,73%	1/2	0,94%	1	1,10%	1/2	0,88%	1	1,09%	11 1/2	2,23%	17	1,88%
27	NAFA	2	1,51%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,76%	1	1,09%	8 1/2	1,65%	8	0,88%
28	NCC	2/3	0,50%	1	0,43%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2/3	0,13%	1	0,11%
29	NTD	1	0,75%	3	1,30%	2/3	1,26%	1	1,10%	0	0,00%	0	0,00%	16 3/7	3,19%	43	4,76%
30	OPA/BF	1	0,75%	4	1,73%	0	0,00%	0	0,00%	1/3	0,59%	0	0,00%	3 1/2	0,68%	5	0,55%
31	PAREN	0	0,00%	0	0,00%	1	1,88%	6	6,59%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,58%	11	1,22%
32	PDC	1 2/3	1,26%	4	1,73%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 2/3	0,32%	4	0,44%
33	PDD	0	0,00%	0	0,00%	1	1,88%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
34	PDIS LAAFIA	0	0,00%	0	0,00%	1	1,88%	3	3,30%	0	0,00%	0	0,00%	1 1/2	0,29%	6	0,66%
35	PDJ	1/2	0,38%	1	0,43%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,19%	2	0,22%
36	PDP/PS	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,19%	1	0,11%
37	PIB	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,10%	1	0,11%
38	PUR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,10%	1	0,11%
39	RBP	1/2	0,38%	1	0,43%	1/2	0,94%	1	1,10%	1/2	0,88%	1	1,09%	2 1/2	0,49%	7	0,77%
40	RPI	1	0,75%	16	6,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	4	0,78%	19	2,10%
41	RPR	1/2	0,38%	1	0,43%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,10%	1	0,11%
42	RSR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,76%	2	2,17%	1	0,19%	2	0,22%

43	RPN	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,94%	3	3,30%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,10%	3	0,33%
44	Mouvement SENS	1	0,75%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,19%	0	0,00%
45	SOLEIL D'AVENIR	1 1/2	1,13%	3	1,30%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 1/2	0,29%	3	0,33%
46	UDB/R	3 1/2	2,64%	6	2,60%	8 1/4	15,54%	10	10,99%	3	5,29%	5	5,43%	27 3/4	5,39%	45	4,98%
47	UFC	1	0,75%	4	1,73%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,19%	4	0,44%
48	UNIR/PS	20	15,08%	30	12,99%	5	9,42%	12	13,19%	11 1/3	19,97%	19	20,65%	71 2/5	13,88%	119	13,16%
49	UPC	2	1,51%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	4 1/3	0,84%	3	0,33%
50	UPR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,88%	1	1,09%	1	0,19%	2	0,22%
51	URD	0	0,00%	0	0,00%	1/2	0,94%	2	2,20%	1	1,76%	2	2,17%	4	0,78%	11	1,22%
52	VISION BURKINA	5	3,77%	5	2,16%	1/2	0,94%	2	2,20%	1	1,76%	2	2,17%	9	1,75%	14	1,55%
TOTAL		132 2/3	100,00%	231	100,00%	53	100,00%	91	100,00%	56 3/4	100,00%	92	100,00%	514 5/9	100,00%	904	100,00%

- Sidwaya

Le quotidien d'information *Sidwaya* a ouvert ses colonnes à quinze (15) partis politiques, avec un total de 75 pages et 159 illustrations. Les dix (10) premiers partis ayant obtenu le plus d'espaces sont les suivants :

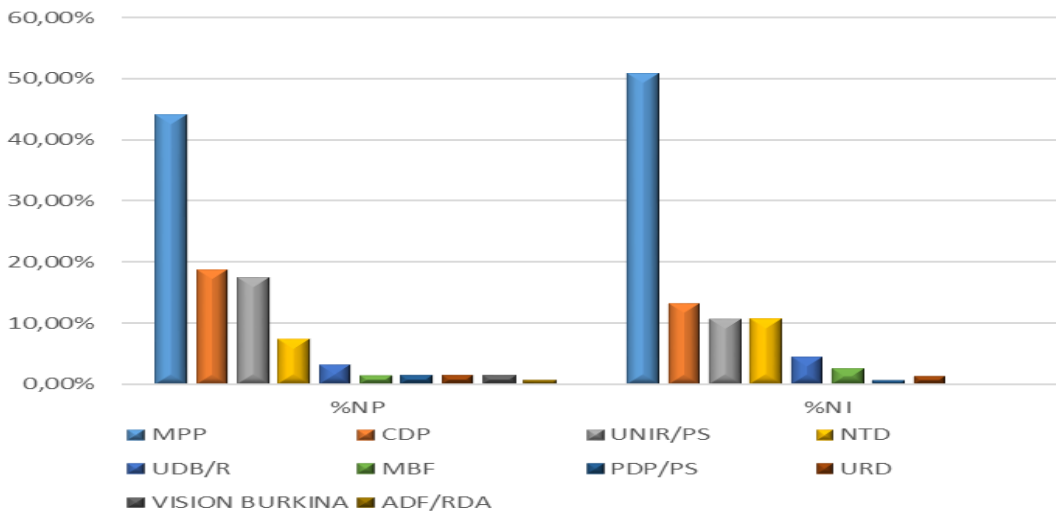
Tableau 3: Classement des dix premiers partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *Sidwaya*

N°	ACTEURS POLITIQUES	SIDWAYA			
		NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	MPP	33 1/6	44,22%	81	50,94%
2 ^e	CDP	14	18,67%	21	13,21%
3 ^e	UNIR/PS	13	17,33%	17	10,69%
4 ^e	NTD	5 1/2	7,33%	17	10,69%
5 ^e	UDB/R	2 1/3	3,11%	7	4,40%
6 ^e	MBF	1	1,33%	4	2,52%
6 ^e Ex	PDP/PS	1	1,33%	1	0,63%
6 ^e Ex	URD	1	1,33%	2	1,26%
6 ^e Ex	VISION BURKINA	1	1,33%	0	0,00%
10 ^e	ADF/RDA	1/2	0,67%	0	0,00%

Source : CSC

Graphique 1 : Représentation des NP et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *Sidwaya*

SIDWAYA



- ***L'Observateur Paalga***

Ce journal a accordé au cours de l'année, 70 pages 2/5 et 122 illustrations à seize (16) partis politiques.

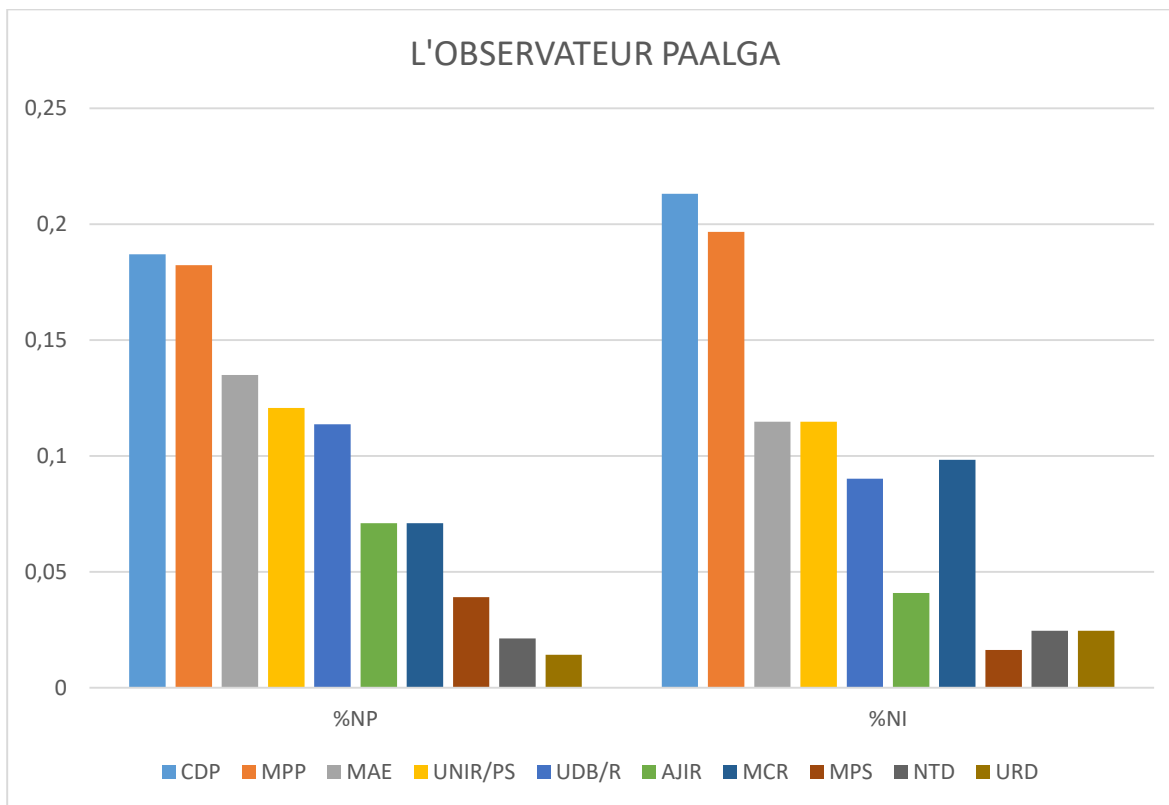
Le tableau ci-après présente le rang occupé par les dix (10) premiers partis.

Tableau 4 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *L'Observateur Paalga*

N°	ACTEURS POLITIQUES	L'OBSERVATEUR PAALGA			
		NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	CDP	13 1/6	18,70%	26	21,31%
2 ^e	MPP	12 5/6	18,23%	24	19,67%
3 ^e	MAE	9 1/2	13,49%	14	11,48%
4 ^e	UNIR/PS	8 1/2	12,07%	14	11,48%
5 ^e	UDB/R	8	11,36%	11	9,02%
6 ^e	AJIR	5	7,10%	5	4,10%
6 ^e Ex	MCR	5	7,10%	12	9,84%
8 ^e	MPS	2 3/4	3,91%	2	1,64%
9 ^e	NTD	1 1/2	2,13%	3	2,46%
10 ^e	URD	1	1,42%	3	2,46%

Source : CSC

Graphique 2 : Représentation des NP et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *L'Observateur Paalga*



- Le Pays

Vingt-neuf (29) partis politiques ont bénéficié de 126 pages 2/3 et 209 illustrations dans le quotidien d'information *Le Pays*.

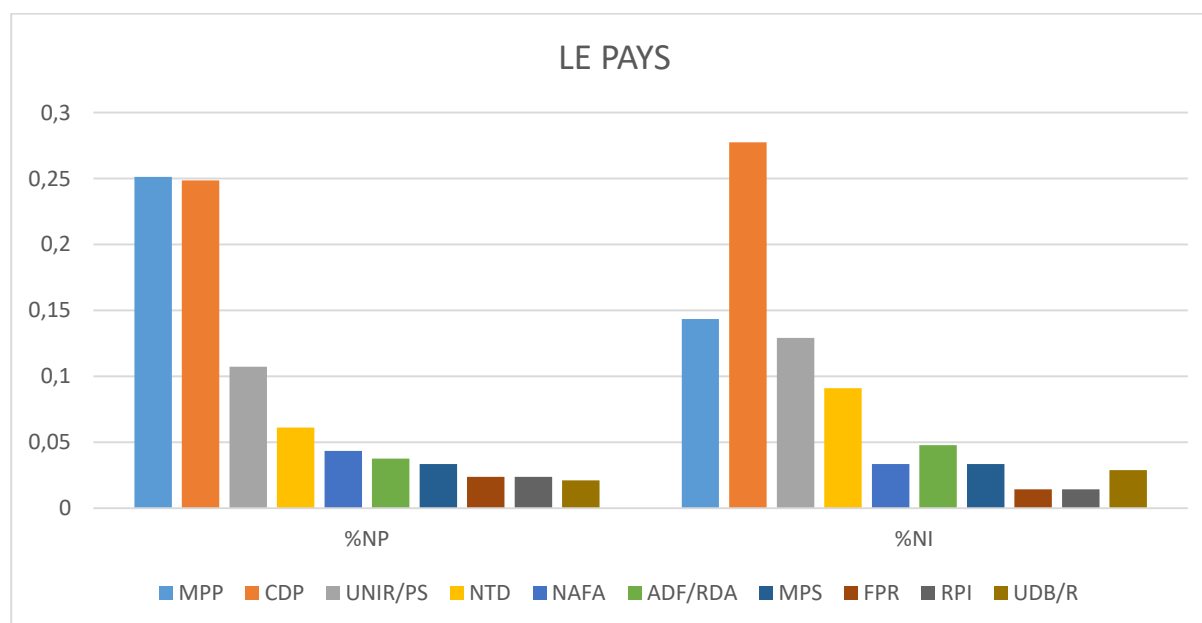
Le tableau suivant présente le classement des dix (10) premiers partis politiques :

Tableau 5: Classement des dix premiers partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *Le Pays*

N°	ACTEURS POLITIQUES	LE PAYS			
		NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	MPP	31 5/6	25,13%	30	14,35%
2 ^e	CDP	31 1/2	24,87%	58	27,75%
3 ^e	UNIR/PS	13 4/7	10,72%	27	12,92%
4 ^e	NTD	7 3/4	6,12%	19	9,09%
5 ^e	NAFA	5 1/2	4,34%	7	3,35%
6 ^e	ADF/RDA	4 3/4	3,75%	10	4,78%
7 ^e	MPS	4 1/4	3,36%	7	3,35%
8 ^e	FPR	3	2,37%	3	1,44%
8 ^e Ex	RPI	3	2,37%	3	1,44%
10 ^e	UDB/R	2 2/3	2,11%	6	2,87%

Source : CSC

Graphique 3 : Représentation des NP et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *Le Pays*



- *Le Quotidien*

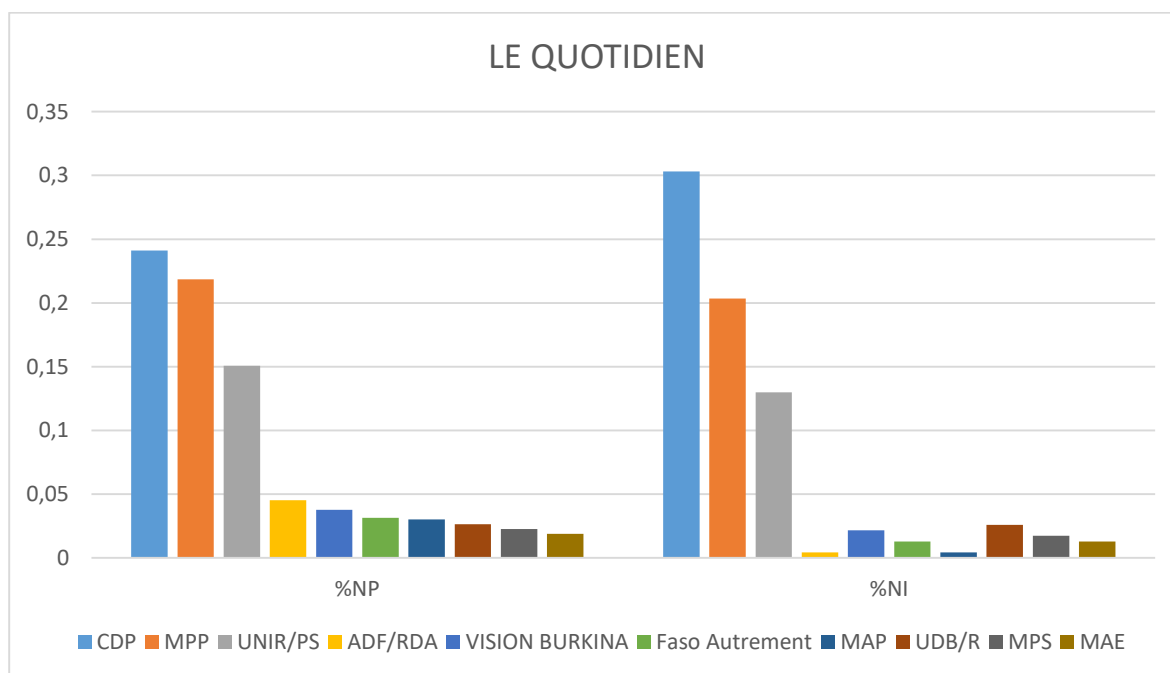
Le Quotidien est le journal qui a le plus ouvert ses pages à l'actualité politique en accordant à 32 partis politiques, 132 pages 2/3 et 231 illustrations. Les dix (10) premiers partis politiques ayant obtenus plus d'espaces sont classés dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *Le Quotidien*

	ACTEURS POLITIQUES	LE QUOTIDIEN			
		NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	CDP	32	24,12%	70	30,30%
2 ^e	MPP	29	21,86%	47	20,35%
3 ^e	UNIR/PS	20	15,08%	30	12,99%
4 ^e	ADF/RDA	6	4,52%	1	0,43%
5 ^e	VISION BURKINA	5	3,77%	5	2,16%
6 ^e	FASO AUTREMENT	4 1/6	3,14%	3	1,30%
7 ^e	MAP	4	3,02%	1	0,43%
8 ^e	UDB/R	3 1/2	2,64%	6	2,60%
9 ^e	MPS	3	2,26%	4	1,73%
10 ^e	MAE	2 1/2	1,88%	3	1,30%

Source : CSC

Graphique 4 : Représentation des NP et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *Le Quotidien*



- *L'Express du Faso*

Ce *quotidien* a ouvert ses colonnes à 19 partis politiques avec 53 pages et 91 illustrations.

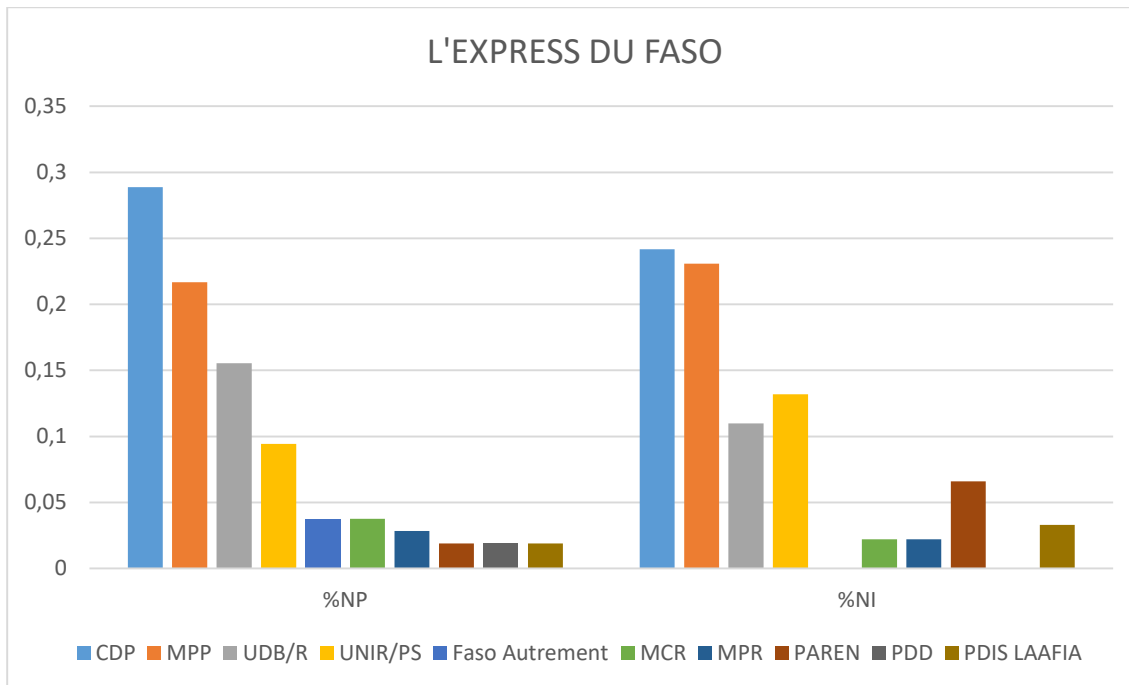
Le rang occupé par les dix (10) premiers partis politiques ayant obtenus plus d'espaces est le suivant :

Tableau 7 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *L'Express du Faso*

N°	ACTEURS POLITIQUES	<i>L'EXPRESS DU FASO</i>			
		NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	CDP	15 1/3	28,89%	22	24,18%
2 ^e	MPP	11 1/2	21,66%	21	23,08%
3 ^e	UDB/R	8 1/4	15,54%	10	10,99%
4 ^e	UNIR/PS	5	9,42%	12	13,19%
5 ^e	Faso Autrement	2	3,77%	0	0,00%
6 ^e	MCR	2	3,77%	2	2,20%
7 ^e	MPR	1 1/2	2,83%	2	2,20%
8 ^e	PAREN	1	1,88%	6	6,59%
9 ^e	PDD	1	1,88%	0	0,00%
10 ^e	PDIS LAAFIA	1	1,88%	3	3,30%

Source : CSC

Graphique 5 : Représentation des NP et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *L'Express du Faso*



- ***Aujourd'hui au Faso***

Aujourd'hui au Faso a couvert les activités de 23 partis politiques et leur a accordé 56 pages 3/4 et 92 illustrations.

Le tableau suivant fait le classement des dix (10) premiers partis politiques ayant obtenus plus d'espaces :

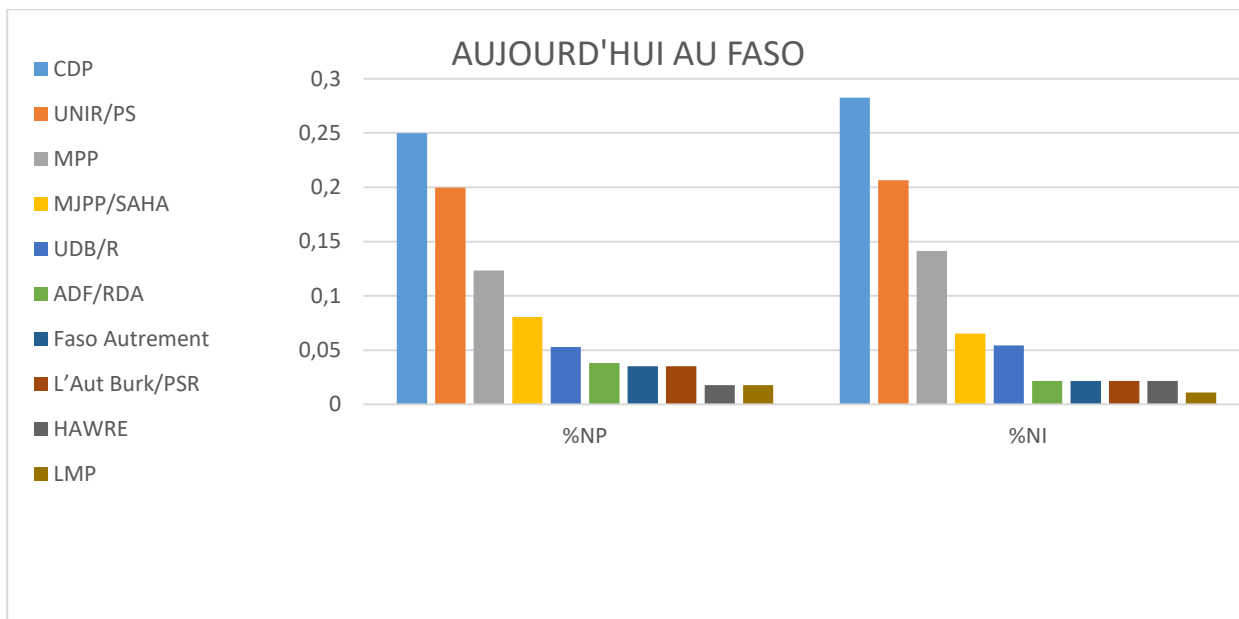
Tableau 8 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *Aujourd'hui au Faso*

N°	ACTEURS POLITIQUES	AUJOURD'HUI AU FASO			
		NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	CDP	14 1/6	24,97%	26	28,26%
2 ^e	UNIR/PS	11 1/3	19,97%	19	20,65%
3 ^e	MPP	7	12,34%	13	14,13%

4 ^e	MJPP/SAHA	4 4/7	8,06%	6	6,52%
5 ^e	UDB/R	3	5,29%	5	5,43%
6 ^e	ADF/RDA	2 1/6	3,82%	2	2,17%
7 ^e	Faso Autrement	2	3,52%	2	2,17%
7 ^e Ex	L'Autre Burkina/PSR	2	3,52%	2	2,17%
9 ^e	HAWRE	1	1,76%	2	2,17%
9 ^e Ex	LMP	1	1,76%	1	1,09%

Source : CSC

Graphique 6 : Représentation des NP et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *Aujourd'hui au Faso*



- *Les bimensuels*

Tableau 9 : Statistiques des partis politiques en fonction du nombre de pages (NP) et du nombre d'images (NI) dans les bimensuels

N°	ACTEURS POLITIQUES	MUTATIONS				L'EVENEMENT				LE REPORTER				TOTAL			
		NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI
1	MPP	5 ¾	46,94%	7	50,00%	1 1/3	34,78%	1	25,00%	4	51,61%	4	66,67%	11	46,50%	12	50,00%
2	CDP	1	8,16%	1	7,14%	0	0,00%	0	0,00%	¼	3,23%	0	0,00%	1 ¼	5,24%	1	4,17%
3	SENS	2	16,33%	2	14,29%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	8,39%	2	8,33%
4	UNIR/PS	3	24,49%	3	21,43%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	12,59%	3	12,50%
5	PAREN	½	4,08%	1	7,14%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	½	2,10%	1	4,17%
6	NTD	0	0,00%	0	0,00%	1	26,09%	1	25,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	4,20%	1	4,17%
7	VISION BURKINA	0	0,00%	0	0,00%	½	13,04%	1	25,00%	0	0,00%	0	0,00%	½	2,10%	1	4,17%
8	MPS	0	0,00%	0	0,00%	1	26,09%	1	25,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	4,20%	1	4,17%
9	SOLEIL D'AVENIR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3 ½	45,16%	2	33,33%	3 ½	14,69%	2	8,33%
TOTAL		12 ¼	100,00%	14	100,00%	3 5/6	100,00%	4	100,00%	7 ¾	100,00%	6	100,00%	23 5/6	100,00%	24	100,00%

Source : CSC

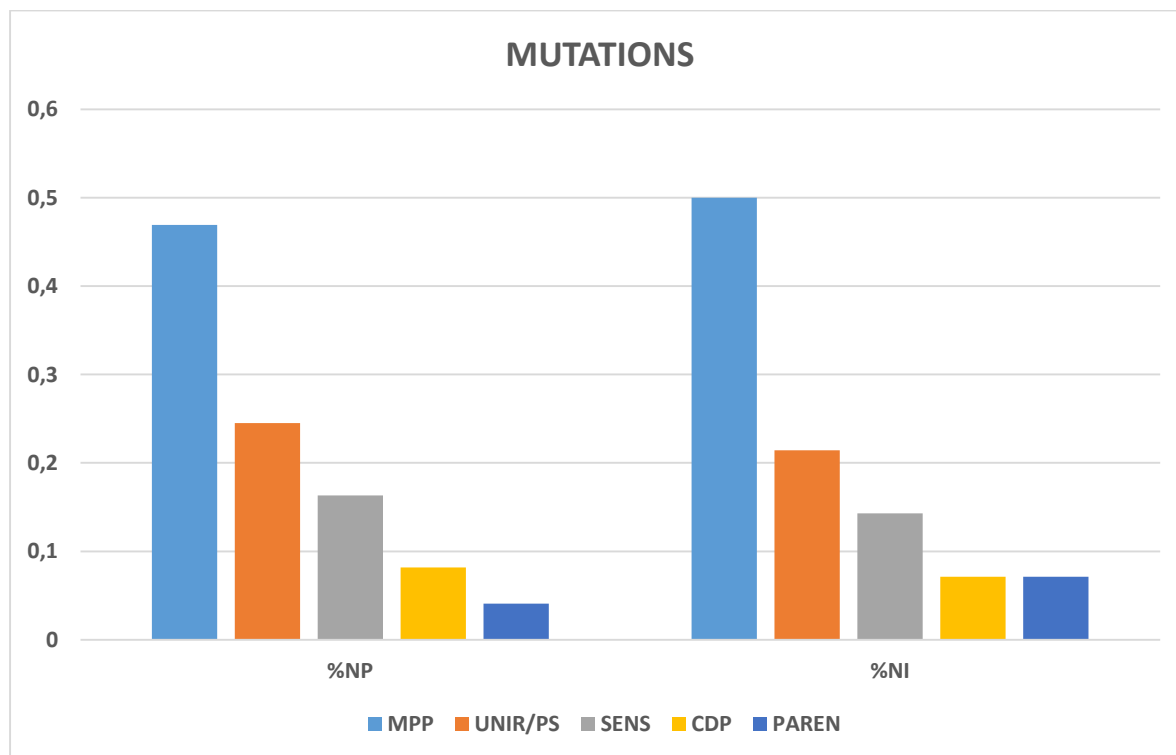
➤ Mutations

Le bimensuel *Mutations* a accordé 12 pages ¼ et 14 illustrations à 5 partis politiques dont le tableau suivant fait le classement :

Tableau 10 : Classement des partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *Mutations*

N°	ACTEURS POLITIQUES	MUTATIONS			
		NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	MPP	5 3/4	46,94%	7	50,00%
2 ^e	UNIR/PS	3	24,49%	3	21,43%
3 ^e	Mouvement SENS	2	16,33%	2	14,29%
4 ^e	CDP	1	8,16%	1	7,14%
5 ^e	PAREN	1/2	4,08%	1	7,14%

Graphique 7 : Représentation des NP et des NI obtenus par les partis politiques dans *Mutations*



➤ L'Evènement

L'Evènement s'est intéressé aux activités de 04 partis politiques qui ont bénéficié de 3 pages 5/6 et 4 illustrations.

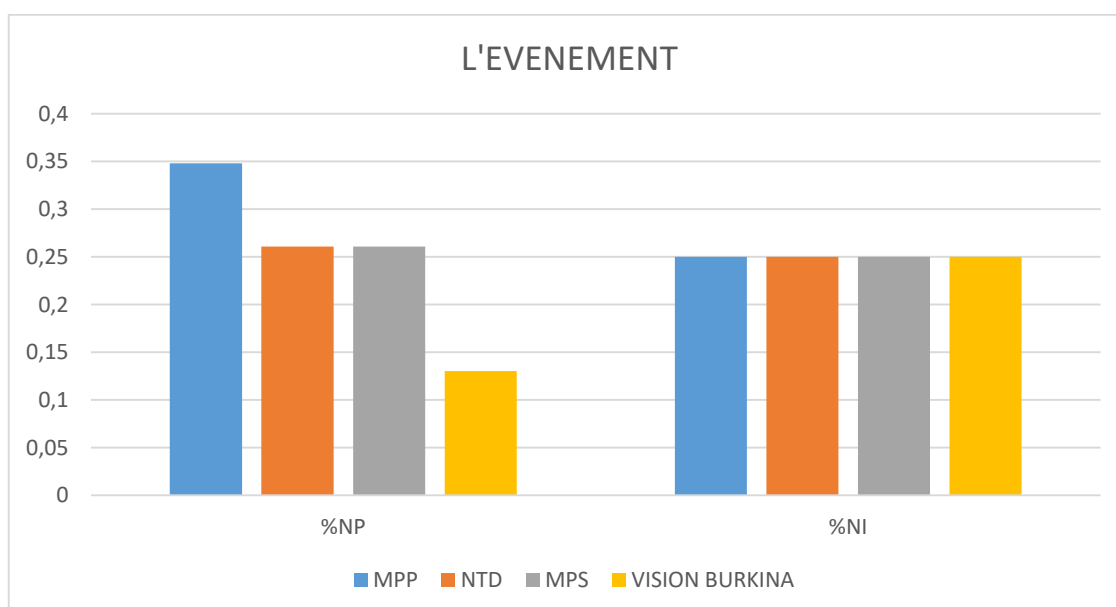
Ces partis sont classés comme suit :

Tableau 11 : Classement des partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *L'Evènement*

N°	ACTEURS POLITIQUES	L'EVENEMENT			
		NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	MPP	1 1/3	34,78%	1	25,00%
2 ^e	NTD	1	26,09%	1	25,00%
3 ^e	MPS	1	26,09%	1	25,00%
4 ^e	VISION BURKINA	1/2	13,04%	1	25,00%

Source : CSC

Graphique 8 : Représentation des NP et des NI obtenus par les partis politiques dans *L'Evènement*



➤ *Le Reporter*

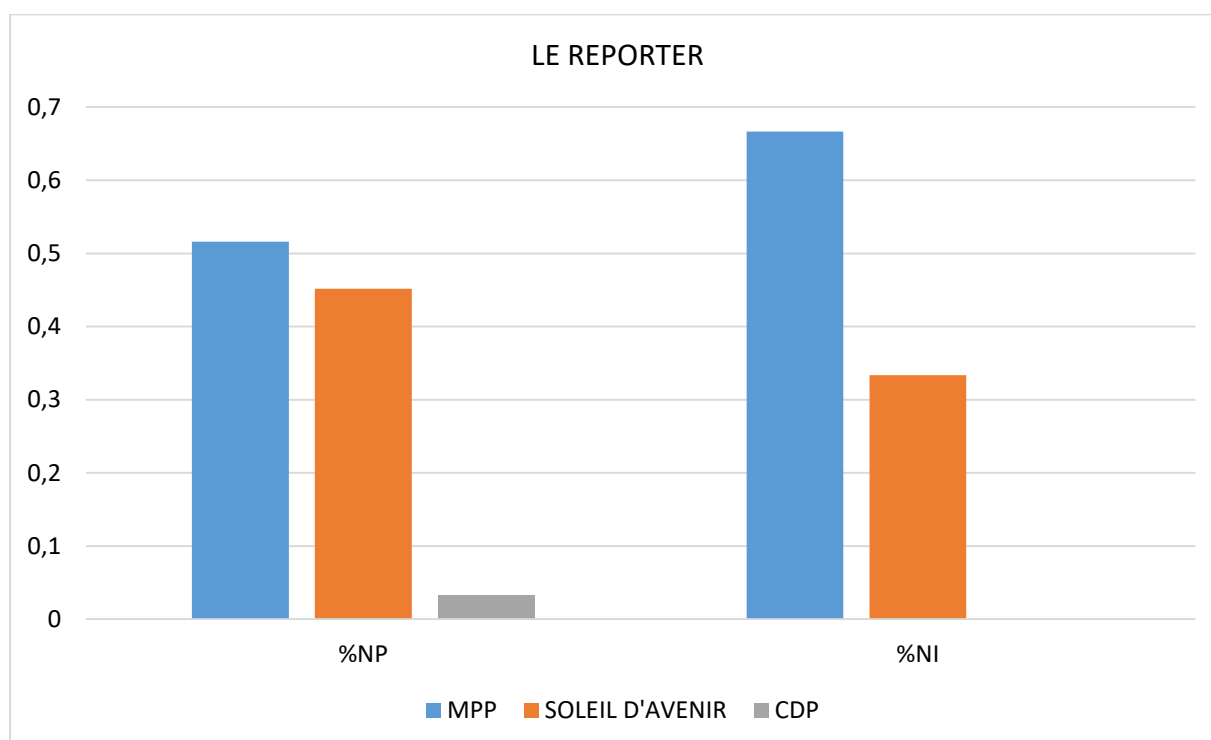
Trois (03) partis politiques ont été cités par le journal d'investigation *Le Reporter* et ont bénéficié au total de 7 pages ³/₄ et 6 illustrations selon le tableau ci-après :

Tableau 12 : Classement des partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *Le Reporter*

N°	ACTEURS POLITIQUES	LE REPORTER			
		NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	MPP	4	51,61%	4	66,67%
2 ^e	Soleil d'Avenir	3 1/2	45,16%	2	33,33%
3 ^e	CDP	1/4	3,23%	0	0,00%

Source : CSC

Graphique 9 : Représentation des NP et des NI obtenus par les partis politiques dans *Le Reporter*



- *Les hebdomadaires*

- *La Lettre du Faso*

Le journal *La Lettre du Faso* a couvert les activités de onze (11) partis politiques avec 28 pages 1/3 et 62 illustrations.

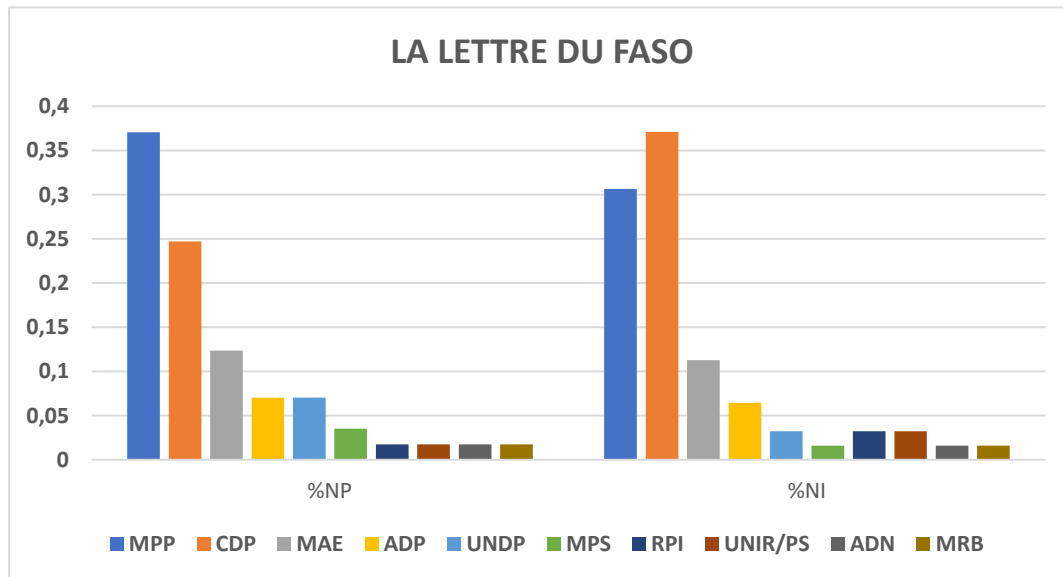
Le tableau suivant fait le classement des dix (10) premiers partis politiques ayant obtenus plus d'espaces :

Tableau 13 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *La Lettre du Faso*

N°	ACTEURS POLITIQUES	LA LETTRE DU FASO			
		NP	%NP	NI	%NI
1 ^{er}	MPP	10 1/2	37,06%	19	30,65%
2 ^e	CDP	7	24,71%	23	37,10%
3 ^e	MAE	3 1/2	12,35%	7	11,29%
4 ^e	ADP	2	7,06%	4	6,45%
4 ^e Ex	UNDP	2	7,06%	2	3,23%
6 ^e	MPS	1	3,53%	1	1,61%
7 ^e	RPI	1/2	1,76%	2	3,23%
7 ^e Ex	UNIR/PS	1/2	1,76%	2	3,23%
7 ^e Ex	ADN	1/2	1,76%	1	1,61%
10 ^e	MRB	1/2	1,76%	1	1,61%

Source : CSC

Graphique 10 : Représentation des NP et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *La Lettre du Faso*



2. Appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans la presse écrite par le Centre de monitoring de Ouagadougou

• *Les quotidiens*

Les six (6) quotidiens analysés au cours de l'année 2020 ont ouvert leurs colonnes à 52 partis politiques qui ont bénéficié d'un total de 514 pages 5/9 et 904 illustrations.

Le nombre total de pages et d'illustrations de ces cinq (5) partis politiques est estimé à environ 70%. Les quarante-sept (47) autres partis politiques se partagent les 30% restants. Le classement des cinq (05) premiers acteurs selon leurs NP et leurs NI est le suivant :

1^{er}, MPP : 24,36% de NP et 23,89% de NI ;

2^e, CDP : 23,35% de NP et 24,67% de NI ;

3^e, L'UNIR/PS : 13,88% de NP et 13,16% de NI ;

4^e, L'UDB/R : 5,39% de NP et 4,98% de NI ;

5^e, Le NTD : 3,19% de NP et 4,76% de NI.

Il en résulte un déséquilibre de l'information en faveur du MPP et du CDP et à un degré moindre, l'UNIR/PS.

Les quotidiens ayant accordé plus d'intérêt à l'actualité politique sont classés comme suit :

1^{er}, *Le Quotidien* : 25,79% du NP et 25,55% de NI.

2^e, *Le Pays* : 24,62% de NP et 23,12% de NI ;

3^e, *Sidwaya* : 14,58% de NP et 17,59% de NI ;

4^e, *L'Observateur Paalga* : 13,68% de NP et 13,50% de NI,

5^e, *Aujourd'hui au Faso* : 11,03% de NP et 10,18% de NI ;

6^e, *L'Express du Faso* : 10,30% de NP et 10,07% de NI.

- ***Les hebdomadaires***

Au titre des hebdomadaires, seule *la Lettre du Faso* a été observée. Ce journal a couvert les activités de onze (11) partis politiques et leur a accordé 28 pages 1/3 et 62 illustrations.

Le classement des partis politiques selon leurs NP et leurs NI est le suivant :

1^{er}, MPP : 37,06% de NP et 30,65% de NI.

2^e, CDP : 24,71% de NP et 37,10% de NI ;

3^e, MAE : 12,35% de NP et 11,29% de NI ;

4^e, ADP : 7,06% de NP et 6,45% de NI ;

5^e, UNDD : 7,06% de NP et 3,23% de NI.

- ***Les Bimensuels***

Trois bimensuels à savoir *Mutations*, *l'Evènement* et *Le Reporter* ont été observés. Ils ont couvert les activités de neuf (9) partis politiques avec un total de 23 pages 5/6 et 24 illustrations.

Les bimensuels ayant accordé plus d'intérêt à l'actualité politique sont classés comme suit :

1^{er}, *Mutations* : 51,40% de NP et 58,33% de NI ;

2^e, *Le Reporter* : 32,52% de NP et 25,00% de NI ;

3^e, *L'Evènement* : 16,08% de NP et 16,67% de NI.

Le classement des partis politiques selon leurs NP et leurs NI est le suivant :

1^{er}, MPP : 46,15% de NP et 50,00% de NI ;

2^e, Soleil d'Avenir : 14,69% de NP et 8,33% de NI ;

3^e, SENS : 12,59% de NP et 12,50% de NI ;

4^e, UNIR/PS : 8,39% de NP et 8,33% de NI ;

5^e, CDP : 5,24% de NP et 4,17% de NI.

L'analyse des données ci-dessus indique que les médias observés ont relayé les activités de 52 partis qui ont obtenu 566 pages 5/7 et 990 illustrations.

Au titre de la presse écrite, le monitoring au cours de l'année 2020, fait ressortir dans l'ensemble le respect du pluralisme mais il y a un déséquilibre dans le traitement de l'information en faveur du MPP.

Le constat général qui se dégage est que les médias observés ont respecté le principe du pluralisme dans leur contenu, avec un relatif équilibre dans le traitement de l'information ; cela peut se justifier par le fait que les partis politiques n'ont pas les mêmes capacités d'action sur le terrain, ce qui complique le respect de l'équilibre par les médias.

Paragraphe 2 : Presse écrite observée par la Délégation Régionale de l'Ouest

1. Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information

L'observation a concerné :

- trois (03) bimensuels à savoir *Libération*, *L'Intégration* et *Echos Culture du Faso* ;
- deux (02) hebdomadaires à savoir *Lolo Hebdo* et *Le Réveil du Faso*.

Tableau 14 : Statistiques des partis politiques en fonction du nombre de pages (NP) et du nombre d'image (NI) dans les bimensuels

N°	ACTEURS POLITIQUE	<i>ECHOS CULTURE DU FASO</i>				<i>LIBERATION</i>				<i>L'INTEGRATION</i>				TOTAL			
		NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI
1	ADF/RDA	0	0,00%	0	0,00%	1/4	1,85%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/4	0,52%	0	0,00%
2	AJIR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	2,75%	1	4,00%	1/2	1,05%	1	1,25%
3	ATD	0	0,00%	0	0,00%	1/4	1,85%	2	6,90%	0	0,00%	0	0,00%	1/4	0,52%	2	2,50%
4	BURKINDLIM	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
5	CDP	0	0,00%	0	0,00%	1	7,41%	3	10,34%	5	27,52%	6	24,00%	6	12,59%	9	11,25%
6	CPP/FP	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2/3	3,67%	1	4,00%	2/3	1,40%	1	1,25%
7	FCD	1	6,25%	1	3,85%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	2,10%	1	1,25%
8	FPC YELEMANI	2	12,50%	2	7,69%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	4,20%	2	2,50%
9	MAE	1	6,25%	2	7,69%	2	14,81%	4	13,79%	1	5,50%	1	4,00%	4	8,39%	7	8,75%
10	MCR	1	6,25%	2	7,69%	1	7,41%	1	3,45%	1/2	2,75%	0	0,00%	2 1/2	5,24%	3	3,75%
11	MPP	2	12,50%	4	15,38%	1 3/4	12,96%	2	6,90%	4 1/2	24,77%	8	32,00%	8 1/4	17,31%	14	17,50%
12	MPR	1	6,25%	2	7,69%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	2,10%	2	2,50%
13	MPS	1	6,25%	2	7,69%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	2,10%	2	2,50%
14	NAFA	1	6,25%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	2,10%	0	0,00%

15	NTD	0	0,00%	0	0,00%	2 1/4	16,67%	4	13,79%	1 1/6	6,42%	1	4,00%	3 3/7	7,17%	5	6,25%
16	OPA/BF	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	5,50%	1	4,00%	1	2,10%	1	1,25%
17	PDC	1	6,25%	2	7,69%	1	7,41%	3	10,34%	1	5,50%	2	8,00%	3	6,29%	7	8,75%
18	PDIS LAAFIA	0	0,00%		0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1/3	1,83%	1	4,00%	1/3	0,70%	1	1,25%
19	PDS	1	6,25%	1	3,85%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	2,10%	1	1,25%
20	PRD	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
21	PT	1	6,25%	2	7,69%	1/2	3,70%	0	0,00%	1	5,50%	1	4,00%	2 1/2	5,24%	3	3,75%
22	SOLEIL D'AVENIR	1	6,25%	2	7,69%	0	0,00%	0	0,00%	1/2	2,75%	1	4,00%	1 1/2	3,15%	3	3,75%
23	UNDD	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
24	UNIR/PS	1	6,25%	2	7,69%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	2,10%	2	2,50%
25	UPC	0	0,00%	0	0,00%	1 1/2	11,11%	4	13,79%	0	0,00%	0	0,00%	1 1/2	3,15%	4	5,00%
26	VISION BURKINA	1	6,25%	2	7,69%	1	7,41%	3	10,34%	1	5,50%	1	4,00%	3	6,29%	6	7,50%
27	VISION PACIFIQUE	0	0,00%	0	0,00%	1	7,41%	3	10,34%	0	0,00%	0	0,00%	1	2,10%	3	3,75%
TOTAL		16	100,00%	26	100,00%	13 1/2	100,00%	29	100,00%	18 1/6	100,00%	25	100,00%	47 2/3	100,00%	80	100,00%

Source : CSC

Tableau 15 : Classement des dix (10) premiers partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *Echos Culture du Faso*

N°	ACTEURS POLITIQUES	ECHOS CULTURE DU FASO			
		NP	%NP	NI	%NI
1	MPP	2	12,50%	4	15,38%
2	FPC YELEMANI	2	12,50%	2	7,69%
3	PDS	1	6,25%	1	3,85%
4	NAFA	1	6,25%	0	0,00%
5	PT	1	6,25%	2	7,69%
6	UNIR/PS	1	6,25%	2	7,69%
7	MCR	1	6,25%	2	7,69%
8	VISION BURKINA	1	6,25%	2	7,69%
9	FCD	1	6,25%	1	3,85%
10	SOLEIL D'AVENIR	1	6,25%	2	7,69%

Source : CSC

Graphique 11 : Représentation des NP et des NI obtenus par les dix premiers partis Politiques dans *Echos Culture du Faso*

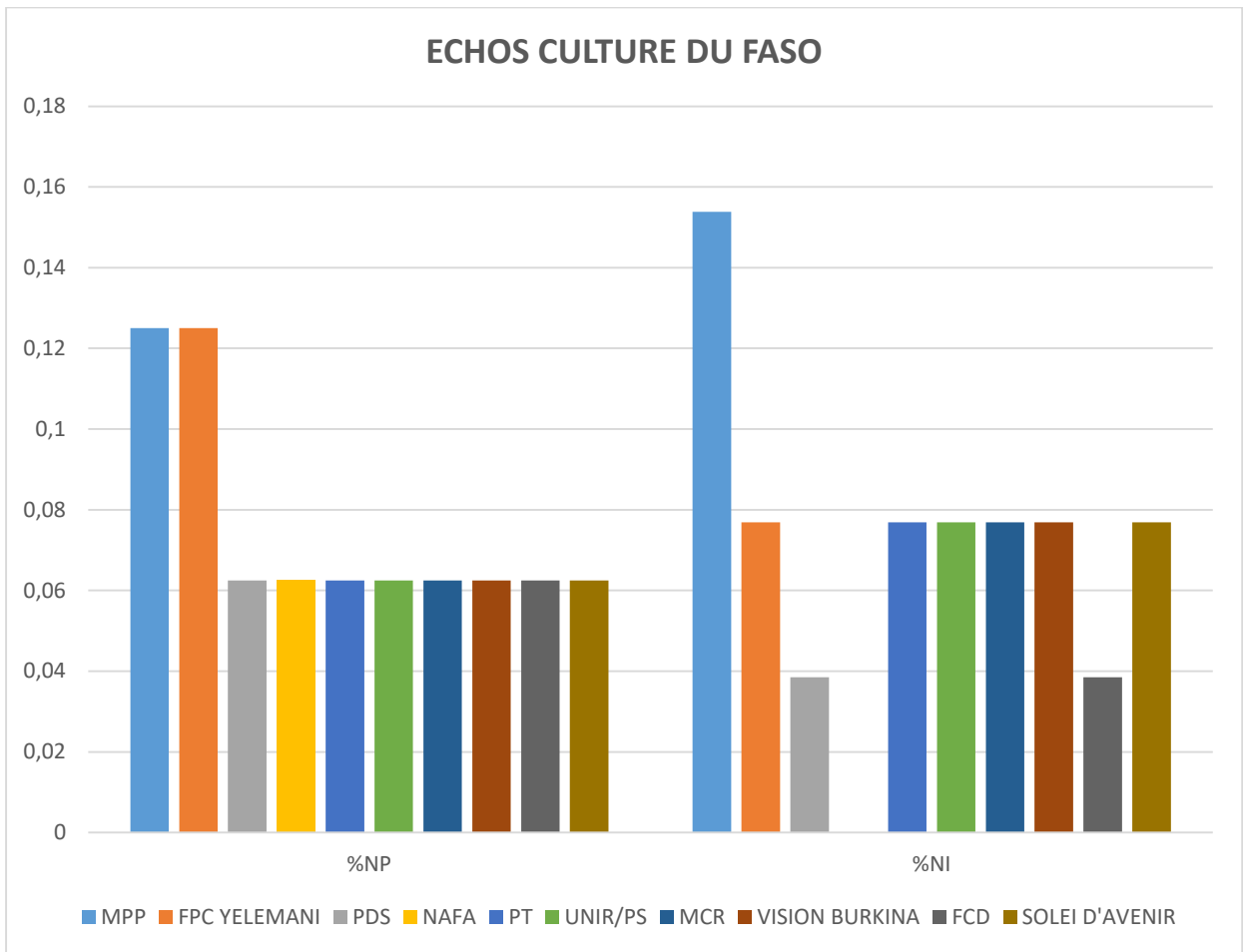


Tableau 16 : Classement des dix (10) premiers partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *Libération*

N°	ACTEURS POLITIQUES	LIBERATION			
		NP	%NP	NI	%NI
1	NTD	2 1/4	16,67%	4	13,79%
2	MAE	2	14,81%	4	13,79%
3	MPP	1 3/4	12,96%	2	6,90%
4	UPC	1 1/2	11,11%	4	13,79%
5	CDP	1	7,41%	3	10,34%
6	MCR	1	7,41%	1	3,45%
7	VISION BURKINA	1	7,41%	3	10,34%
8	VISION PACIFIQUE	1	7,41%	3	10,34%
9	PDC	1	7,41%	3	10,34%
10	PT	1/2	3,70%	0	0,00%

Source : CSC

Graphique 12: Représentation des NP et des NI obtenus par les dix (10) premiers partis politiques dans *Libération*

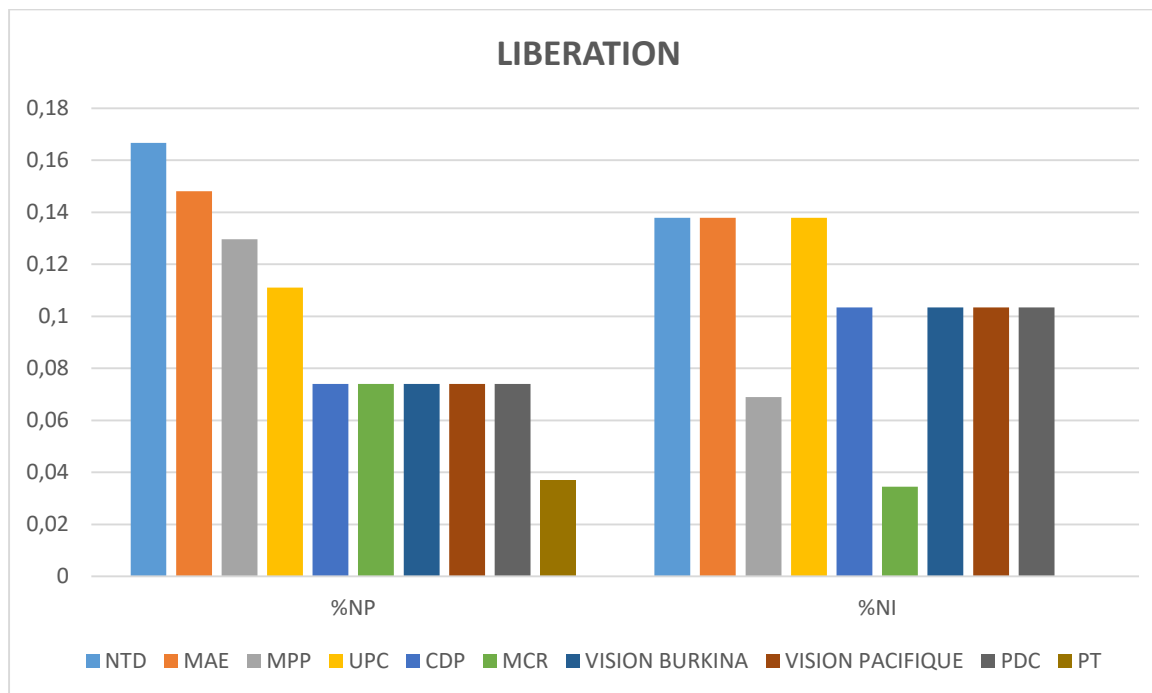


Tableau 17 : Classement des dix (10) premiers partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *L'Intégration*

N°	ACTEURS POLITIQUES	L'INTEGRATION			
		NP	% NP	NI	% NI
1	CDP	5	27,52%	6	24,00%
2	MPP	4 1/2	24,77%	8	32,00%
3	NTD	1 1/6	6,42%	1	4,00%
4	PT	1	5,50%	1	4,00%
5	VISION BURKINA	1	5,50%	1	4,00%
6	MAE	1	5,50%	1	4,00%
7	OPA/BF	1	5,50%	1	4,00%
8	PDC	1	5,50%	2	8,00%
9	CPP/FP	2/3	3,67%	1	4,00%
10	MCR	1/2	2,75%	0	0,00%

Source : CSC

Graphique 13: Représentation des NP et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *L'Intégration*

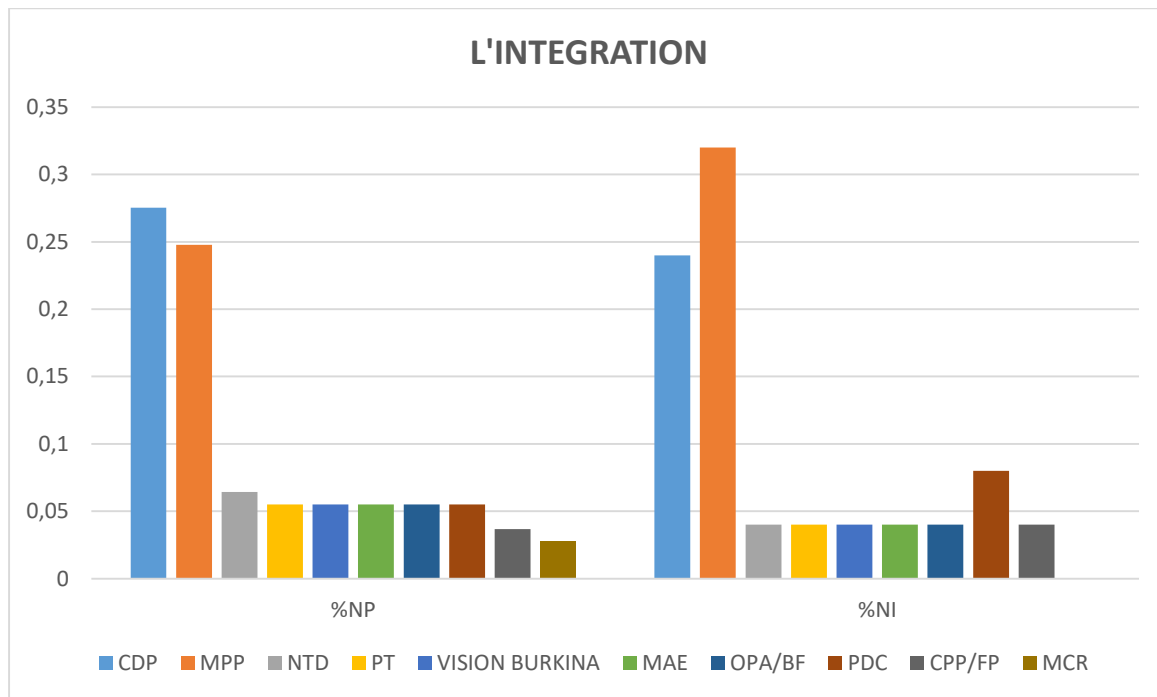


Tableau 18 : Statistiques des partis politiques en fonction du nombre de pages (NP) et du nombre d'images (NI) dans les hebdomadaires

N°	ACTEURS POLITIQUES	LE REVEIL DU FASO				LOLO HEBDO				TOTAL			
		NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI	NP	%NP	NI	%NI
1	MPP	1	11,11%	2	18,18%	0	0,00%	0	0,00%	1	9,09%	2	12,50%
2	CDP	2	22,22%	2	18,18%	0	0,00%	0	0,00%	2	18,18%	2	12,50%
3	UPC	3	33,33%	4	36,36%	0	0,00%	0	0,00%	3	27,27%	4	25,00%
4	BURKINDLIM	0	0,00%	0	0,00%	2	100,00%	5	100,00%	2	18,18%	5	31,25%
5	NTD	1	11,11%	1	9,09%	0	0,00%	0	0,00%	1	9,09%	1	6,25%
6	PRD	1	11,11%	2	18,18%	0	0,00%	0	0,00%	1	9,09%	2	12,50%
7	UNDD	1	11,11%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	9,09%	0	0,00%
	TOTAL	9	100%	11	100%	2	100%	5	100%	11	100%	16	100%

Source : CSC

Tableau 19 : Classement des partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *Le Réveil du Faso*

N°	ACTEURS POLITIQUES	LE REVEIL DU FASO			
		NP	%NP	NI	%NI
1	UPC	3	33,33%	4	36,36%
2	CDP	2	22,22%	2	18,18%
3	MPP	1	11,11%	2	18,18%
4	NTD	1	11,11%	1	9,09%
5	PRD	1	11,11%	2	18,18%
6	UNDD	1	11,11%	0	0,00%
	TOTAL	9	100,00%	11	100,00%

Source : CSC

Graphique 14: Représentation des NP et des NI obtenus par les partis politiques dans *Le Réveil du Faso*

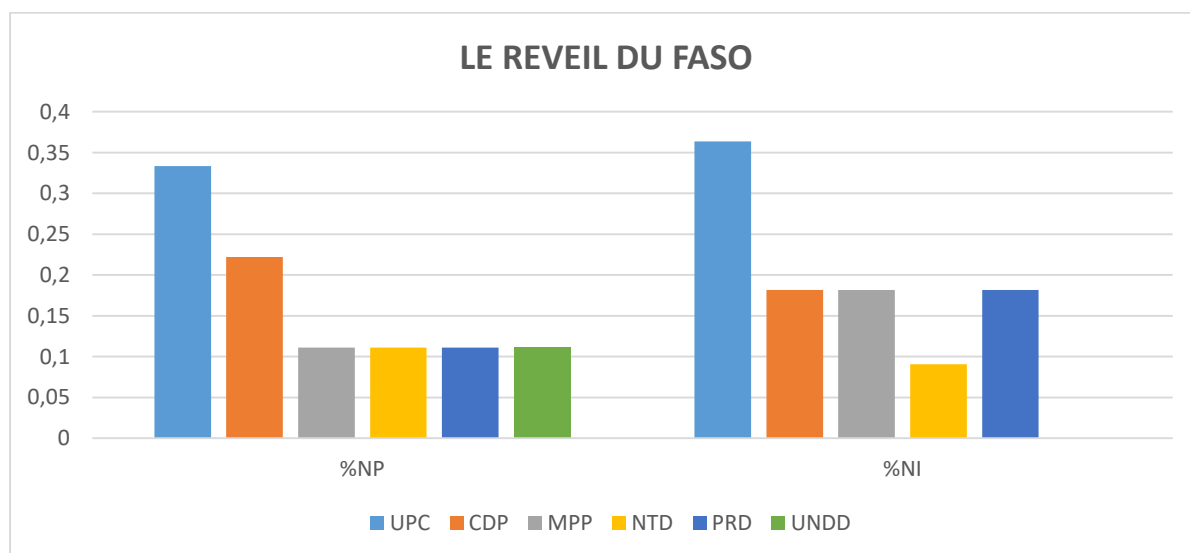
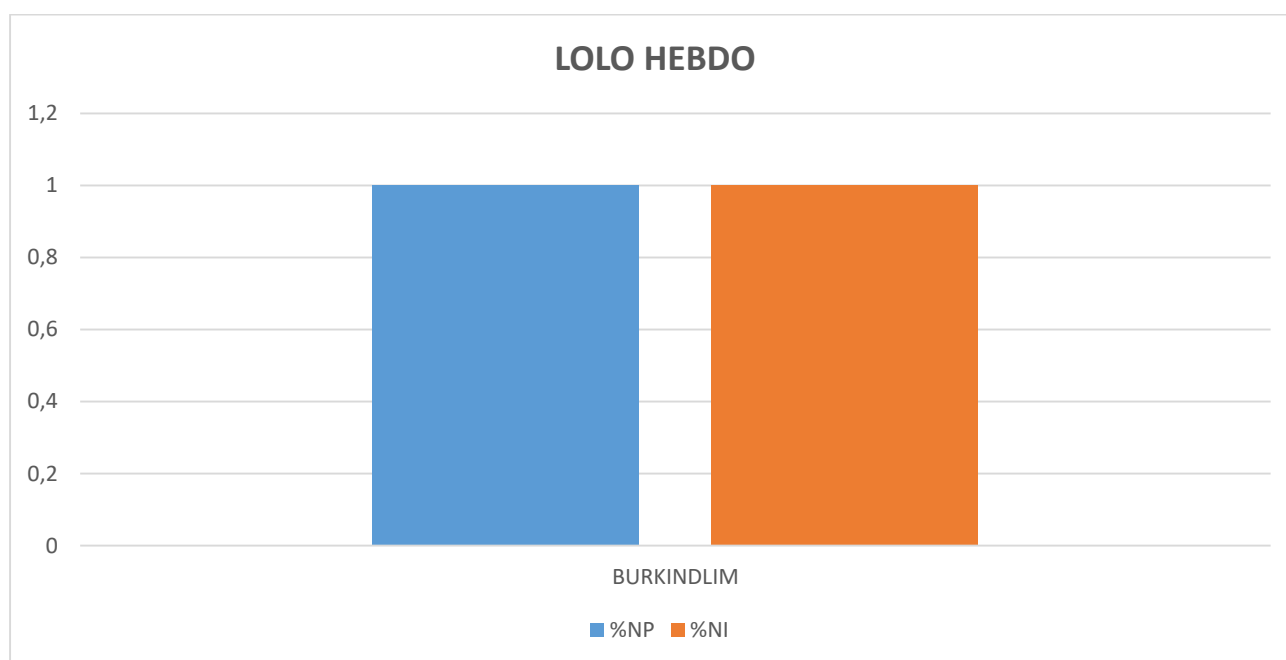


Tableau 20: Classement des partis politiques selon le NP et le NI publiés dans *Lolo Hebdo*

N°	ACTEURS POLITIQUES	LOLO HEBDO			
		NP	%NP	NI	%NI
1	BURKINDLIM	2	100,00%	5	100,00%
TOTAL		2	100,00%	5	100,00%

Source : CSC

Graphique 15: Représentation du NP et du NI obtenus par le parti politique cité dans *Lolo Hebdo*



2. Appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans la presse écrite observée par la Délégation Régionale de l'Ouest

- Bimensuels

Au titre de la presse écrite de l'Ouest, l'observation des bimensuels a porté sur trois (03) titres à savoir *Libération*, *L'Intégration* et *Echos Culture du Faso*.

Le journal *Libération* a consacré 13 et ½ de pages et 29 illustrations à douze (12) partis politiques.

L'Intégration quant à lui, a ouvert ses colonnes à treize (13) partis politiques, lesquels ont bénéficié de 18, 1/6 de pages et de 25 illustrations.

En ce qui concerne *Echos Culture du Faso*, ce journal a attribué 16 pages et 26 illustrations à quatorze (14) partis politiques.

En somme, les trois bimensuels ont cumulé 47, 2/3 de pages et 80 illustrations pour le compte de vingt-sept (27) partis politiques.

Les cinq (05) partis ou regroupements politiques ayant occupé le plus de pages et d'illustrations dans les bimensuels sont présentés dans l'ordre décroissant ainsi qu'il suit :

1^{er}, Le MPP : 8 et 1/4 de pages et 14 illustrations soit 17,31% de NP et 17,50% de NI ;

2^e, CDP : 6 pages et 9 illustrations soit 12,59% de NP et 11,25% de NI ;

3^e, MPS : 4 pages et 7 illustrations soit 8,39% de NP et 8,75% de NI ;

4^e, FPC YELEMANI : 3 et 3/7 de pages et 5 illustrations soit 7,17% de NP et 6,25% de NI;

5^e, VISION BURKINA : 3 pages et 06 illustrations soit 6,29 % de NP et 7,50% de NI.

Au constat, l'on s'aperçoit que l'information est plurielle et relativement équilibrée dans les bimensuels.

• **Hebdomadaires**

S'agissant des hebdomadaires l'observation du pluralisme et de l'équilibre a porté sur deux médias : *Le Réveil du Faso* et *Lolo Hebdo*.

Le Réveil du Faso a accordé 9 pages et 11 illustrations à six (6) partis politiques, quant à *Lolo Hebdo*, il a ouvert ses colonnes à 01 parti politique qui a obtenu 02 pages et 05 illustrations.

Au total, les hebdomadaires ont cumulé 11 pages et 16 illustrations pour le compte de sept (7) partis politiques.

Les 05 partis ou regroupements politiques ayant occupé le plus de pages et d'illustrations sont, dans l'ordre décroissant :

1^{er}, UPC : 3 pages et 4 illustrations soit 27,27% de NP et 25,00% de NI ;

2^e, BURKINDLIM : 2 pages et 5 illustrations soit 18,18% de NP et 31,25% de NI ;

3^e, CDP : 2 pages et 2 illustrations soit 18,18% de NP et 12,50% de NI ;

4^e, MPP : 1 page et 2 illustrations soit 9,09% de NP et 12,50% de NI ;

5^e, NTD : 1 page et 1 illustration soit 9,09% de NP et 6,25% de NI ;

L'information dans les hebdomadaires est plurielle et relativement équilibrée.

Paragraphe 3 : Presse en ligne

L'ensemble des quatre-vingt-dix-huit (98) médias en ligne déclarés au CSC sont soumis au contrôle de l'éthique et de la déontologie professionnelle.

En outre, dix (10) médias en ligne ont fait l'objet d'observation dans le cadre du contrôle du respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information. Il s'agit de : *lefaso.net*, *infowakat.net*, *fasozine.com*, *kaceto.net*, *burkinaonline.com*, *burkina24.com*, *ouaga24.com*, *burkimbia.com*, *fasoactu.com* et *wakatsera.com*.

1. Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information

L'observation du contenu des médias (information politique) a concerné les sites d'information et portails suivants :

- www.lefaso.net;
- www.infowakat.net
- www.fasozine.com;
- www.kaceto.net;
- www.burkinaonline.com;
- www.burkina24.com;
- www.ouaga24.com;
- www.burkimbia.com;
- www.fasoactu.com;
- www.wakatsera.com.

Tableau 21 : Statistiques des partis politiques en fonction du nombre d'articles (NA) et du nombre d'illustrations (NI) dans les médias en ligne

N°	ACTEURS POLITIQUES	<i>lefaso.net</i>				<i>infowakat.net</i>				<i>fasozine.com</i>				<i>kaceto.net</i>			
		NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI
1	ADF/RDA	11	5,56%	42	7,49%	5	5,05%	6	5,56%	1	5,56%	1	5,56%	3	5,17%	4	4,88%
2	ADN	2	1,01%	2	0,36%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
3	L'Autre Burkina/PSR	0	0,00%	0	0,00%	3	3,03%	3	2,78%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,72%	2	2,44%
4	AJIR	7	3,54%	24	4,28%	1	1,01%	1	0,93%	2	11,11 %	2	11,11%	1	1,72%	1	1,22%
5	APP/Burkindi	4	2,02%	6	1,07%	2	2,02%	2	1,85%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
6	APR TILIGRE	1	0,51%	6	1,07%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
7	BURKINA YIRIWA	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
8	CDP	45	22,73%	117	20,86%	16	16,16%	16	14,81%	9	50,00 %	9	50,00%	24	41,38%	32	39,02%
9	Le FASO AUTREMENT	4	2,02%	7	1,25%	5	5,05%	6	5,56%	2	11,11 %	2	11,11%	3	5,17%	4	4,88%
10	FAC	1	0,51%	2	0,36%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
11	FCD	1	0,51%	5	0,89%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

12	FP	1	0,51%	1	0,18%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
13	FPR	2	1,01%	4	0,71%	2	2,02%	2	1,85%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
14	LMP	3	1,52%	8	1,43%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
15	MAE	4	2,02%	11	1,96%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	3,45%	2	2,44%
16	MBF	1	0,51%	6	1,07%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
17	MIDE	1	0,51%	4	0,71%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
18	MC2020	1	0,51%	1	0,18%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
19	MCR	1	0,51%	3	0,53%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
20	MJPP-SAHA	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
21	MPC	2	1,01%	2	0,36%	1	1,01%	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
22	MPP	34	17,17%	118	21,03%	15	15,15%	16	14,81%	2	11,11%	2	11,11%	9	15,52%	16	19,51%
											%						
23	MPS	9	4,55%	24	4,28%	9	9,09%	10	9,26%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,72%	1	1,22%
24	MRB	1	0,51%	2	0,36%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
25	NAFA	2	1,01%	10	1,78%	2	2,02%	2	1,85%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
26	NTD	2	1,01%	6	1,07%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
27	ODT	1	0,51%	4	0,71%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
28	OPA/BF	2	1,01%	5	0,89%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,72%	1	1,22%
29	PAREN	0	0,00%	0	0,00%	1	1,01%	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
30	PARIS	1	0,51%	2	0,36%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

31	PDC	1	0,51%	4	0,71%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,72%	1	1,22%
32	PDIS-Laafia	3	1,52%	4	0,71%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
33	PDJ	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
34	PS	1	0,51%	1	0,18%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
35	RPB	1	0,51%	1	0,18%	2	2,02%	2	1,85%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
36	RPI	1	0,51%	5	0,89%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
37	RPN	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
38	Soleil d'Avenir	2	1,01%	7	1,25%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
39	SENS	2	1,01%	12	2,14%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
40	UDR	1	0,51%	1	0,18%	1	1,01%	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,72%	1	1,22%
41	UFC	1	0,51%	5	0,89%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
42	UNDD	0	0,00%	0	0,00%	1	1,01%	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
43	UNIR/PS	13	6,57%	32	5,70%	9	9,09%	11	10,19%	0	0,00%	0	0,00%	4	6,90%	8	9,76%
44	UPC	28	14,14%	67	11,94%	24	24,24%	27	25,00%	2	11,11%	2	11,11%	7	12,07%	9	10,98%
45	UPR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	TOTAL	198	100,00%	561	100,00%	99	100,00%	108	100,00%	18	100,00%	18	100,00%	58	100,00%	82	100,00%

(suite 21)

N°	ACTEURS POLITIQUES	<i>burkinaonline.com</i>				<i>burkina24.com</i>				<i>ouaga24.com</i>				<i>burkimbia.com</i>			
		NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI
1	ADF/RDA	7	4,96%	14	4,86%	5	6,49%	5	4,67%	4	15,38%	4	15,38%	6	6,12%	6	6,12%
2	ADN	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
3	L'Autre Burkina/PSR	2	1,42%	2	0,69%	1	1,30%	1	0,93%	1	3,85%	1	3,85%	0	0,00%	0	0,00%
4	AJIR	7	4,96%	16	5,56%	4	5,19%	4	3,74%	1	3,85%	1	3,85%	3	3,06%	3	3,06%
5	APP/Burkindi	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
6	APR TILIGRE	0	0,00%	0	0,00%	1	1,30%	2	1,87%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
7	BURKINA YIRIWA	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,02%	1	1,02%
8	CDP	43	30,50%	80	27,78%	16	20,78%	20	18,69%	2	7,69%	2	7,69%	30	30,61%	27	27,55%
9	Le Faso Autrement	1	0,71%	1	0,35%	1	1,30%	1	0,93%	3	11,54%	3	11,54%	6	6,12%	6	6,12%
10	FAC	1	0,71%	1	0,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
11	FCD	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
12	FP	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,02%	1	1,02%
13	FPR	2	1,42%	2	0,69%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,02%	1	1,02%
14	LMP	2	1,42%	3	1,04%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
15	MAE	1	0,71%	7	2,43%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
16	MBF	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

17	MIDE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
18	MC2020	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
19	MCR	3	2,13%	5	1,74%	1	1,30%	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
20	MJPP-SAHA	1	0,71%	3	1,04%	1	1,30%	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
21	MPC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
22	MPP	26	18,44%	59	20,49%	11	14,29%	16	14,95%	5	19,23%	5	19,23%	19	19,39%	22	22,45%
23	MPS	7	4,96%	13	4,51%	4	5,19%	9	8,41%	3	11,54%	3	11,54%	5	5,10%	5	5,10%
24	MRB	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
N o	ACTEURS POLITIQUES	<i>burkinaonline.com</i>				<i>burkina24.com</i>				<i>aouaga24.com</i>				<i>burkimbia.com</i>			
		NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI
25	NAFA	1	0,71%	1	0,35%	3	3,90%	4	3,74%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,02%	1	1,02%
26	NTD	2	1,42%	7	2,43%	0	0,00%	0	0,00%	1	3,85%	1	3,85%	1	1,02%	2	2,04%
27	ODT	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
28	OPA/BF	1	0,71%	1	0,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
29	PAREN	1	0,71%	1	0,35%	1	1,30%	1	0,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
30	PARIS	1	0,71%	1	0,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
31	PDC	1	0,71%	1	0,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
32	PDIS-Laafia	1	0,71%	1	0,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
33	PDJ	1	0,71%	1	0,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

34	PS	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
35	RPB	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
36	RPI	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
37	RPN	0	0,00%	0	0,00%	1	1,30%	2	1,87%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
38	Soleil d'Avenir	2	1,42%	7	2,43%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
39	SENS	1	0,71%	1	0,35%	2	2,60%	3	2,80%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
40	UDR	1	0,71%	1	0,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
41	UFC	1	0,71%	1	0,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
42	UNDD	1	0,71%	1	0,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,02%	1	1,02%
43	UNIR/PS	8	5,67%	9	3,13%	8	10,39%	15	14,02%	1	3,85%	1	3,85%	6	6,12%	6	6,12%
44	UPC	15	10,64%	48	16,67%	17	22,08%	22	20,56%	5	19,23%	5	19,23%	15	15,31%	14	14,29%
45	UPR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,02%	1	1,02%
TOTAL		141	100,00%	288	100,00%	77	100,00%	107	100,00%	26	100,00%	26	100,00%	97	100,00%	97	100,00%

(suite 21)

N°	ACTEURS POLITIQUES	<i>fasoactu.com</i>				<i>wakatsera.com</i>				TOTAL			
		NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI
1	ADF/RDA	0	0,00%	0	0,00%	2	5,56%	2	2,15%	44	5,78%	84	6,02%
2	ADN	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	0,26%	2	0,14%

3	L'Autre Burkina/PSR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	8	1,05%	9	0,64%
4	AJIR	0	0,00%	0	0,00%	2	5,56%	2	2,15%	28	3,68%	54	3,87%
5	APP/Burkindi	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	6	0,79%	8	0,57%
6	APR TILIGRE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	0,26%	8	0,57%
7	BURKINA YIRIWA	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,13%	1	0,07%
8	CDP	0	0,00%	0	0,00%	6	16,67%	12	12,90%	191	25,10%	315	22,56%
9	Le Faso Autrement	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	25	3,29%	30	2,15%
10	FAC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	0,26%	3	0,21%
11	FCD	0	0,00%	0	0,00%	1	2,78%	2	2,15%	2	0,26%	7	0,50%
12	FP	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	0,26%	2	0,14%
13	FPR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	7	0,92%	9	0,64%
14	LMP	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	5	0,66%	11	0,79%
15	MAE	0	0,00%	0	0,00%	2	5,56%	2	2,15%	9	1,18%	22	1,58%
16	MBF	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,13%	6	0,43%
17	MIDE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,13%	4	0,29%
18	MC2020	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,13%	1	0,07%
19	MCR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	5	0,66%	9	0,64%
20	MJPP-SAHA	0	0,00%	0	0,00%	1	2,78%	2	2,15%	3	0,39%	6	0,43%
21	MPC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,39%	3	0,21%

22	MPP	4	36,36%	6	37,50%	3	8,33%	20	21,51%	128	16,82%	280	20,06%
23	MPS	4	36,36%	4	25,00%	7	19,44%	11	11,83%	49	6,44%	80	5,73%
24	MRB	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,13%	2	0,14%
25	NAFA	0	0,00%	0	0,00%	1	2,78%	9	9,68%	10	1,31%	27	1,93%
26	NTD	0	0,00%	0	0,00%	1	2,78%	2	2,15%	7	0,92%	18	1,29%
27	ODT	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,13%	4	0,29%
28	OPA/BF	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	4	0,53%	7	0,50%

N°	ACTEURS POLITIQUES	<i>fasoactu.com</i>				<i>wakatsera.com</i>				TOTAL			
		NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI
29	PAREN	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,39%	3	0,21%
30	PARIS	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	0,26%	3	0,21%
31	PDC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,39%	6	0,43%
32	PDIS-Laafia	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	4	0,53%	5	0,36%
33	PDJ	0	0,00%	0	0,00%	1	2,78%	3	3,23%	2	0,26%	4	0,29%
34	PS	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,13%	1	0,07%
35	RPB	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,39%	3	0,21%

N°	ACTEURS POLITIQUES	<i>fasoactu.com</i>				<i>wakatsera.com</i>				TOTAL			
		NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI	NA	% NA	NI	% NI
36	RPI	0	0,00%	0	0,00%	1	2,78%	2	2,15%	2	0,26%	7	0,50%
37	RPN	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,13%	2	0,14%
38	Soleil d'Avenir	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	4	0,53%	14	1,00%
39	SENS	0	0,00%	0	0,00%	1	2,78%	7	7,53%	6	0,79%	23	1,65%
40	UDR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	4	0,53%	4	0,29%
41	UFC	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	0,26%	6	0,43%
42	UNDD	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,39%	3	0,21%
43	UNIR/PS	1	9,09%	1	6,25%	3	8,33%	4	4,30%	53	6,96%	87	6,23%
44	UPC	2	18,18%	5	31,25%	4	11,11%	13	13,98%	119	15,64%	212	15,19%
45	UPR	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,13%	1	0,07%
	TOTAL	11	100,00%	16	100,00%	36	100,00%	93	100,00%	761	100,00%	1396	100,00%

Source : CSC

➤ *Lefaso.net*

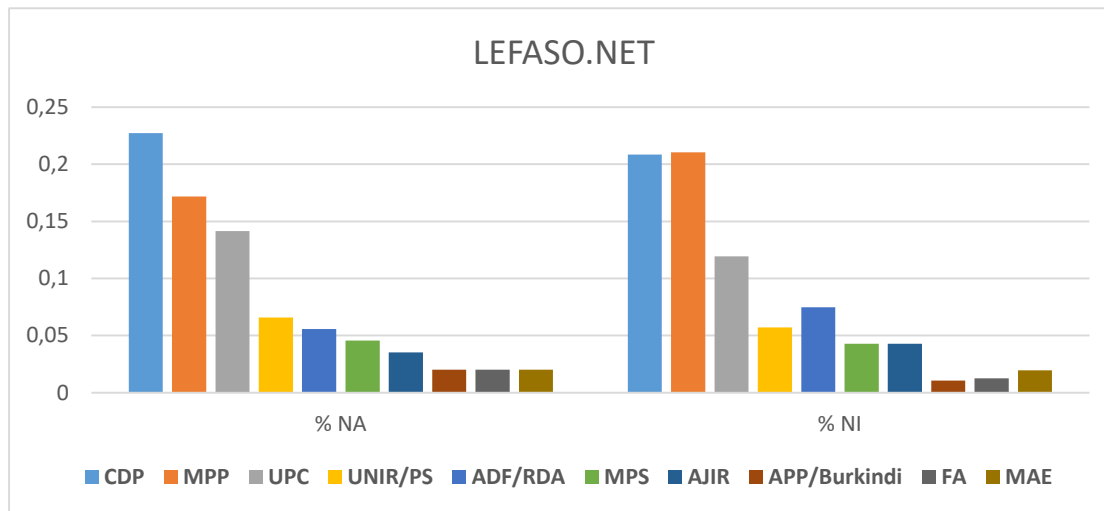
Lefaso.net a couvert les activités de trente-sept (37) partis et leur a accordé 198 articles et 561 illustrations. Le rang occupé par les dix (10) premiers partis politiques ayant obtenus plus d'espaces est le suivant :

Tableau 22 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NA et le NI publiés dans *lefaso.net*

LEFASO.NET					
N°	ACTEURS POLITIQUES	NA	% NA	NI	% NI
1 ^{er}	CDP	45	22,73%	117	20,86%
2 ^e	MPP	34	17,17%	118	21,03%
3 ^e	UPC	28	14,14%	67	11,94%
4 ^e	UNIR/PS	13	6,57%	32	5,70%
5 ^e	ADF/RDA	11	5,56%	42	7,49%
6 ^e	MPS	9	4,55%	24	4,28%
7 ^e	AJIR	7	3,54%	24	4,28%
8 ^e	APP/Burkindi	4	2,02%	6	1,07%
8 ^e Ex	Le Faso Autrement	4	2,02%	7	1,25%
8 ^e Ex	MAE	4	2,02%	11	1,96%

Source : CSC

Graphique 16 : Représentation des NA et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *lefaso.net*



➤ ***Infowakat.net***

Le journal en ligne *Infowakat.net* s'est intéressé aux activités de dix-sept (17) partis politiques, avec un total de 99 articles et 108 illustrations. Le classement suivant précise le rang occupé par les dix (10) premiers partis ayant obtenus plus d'espaces :

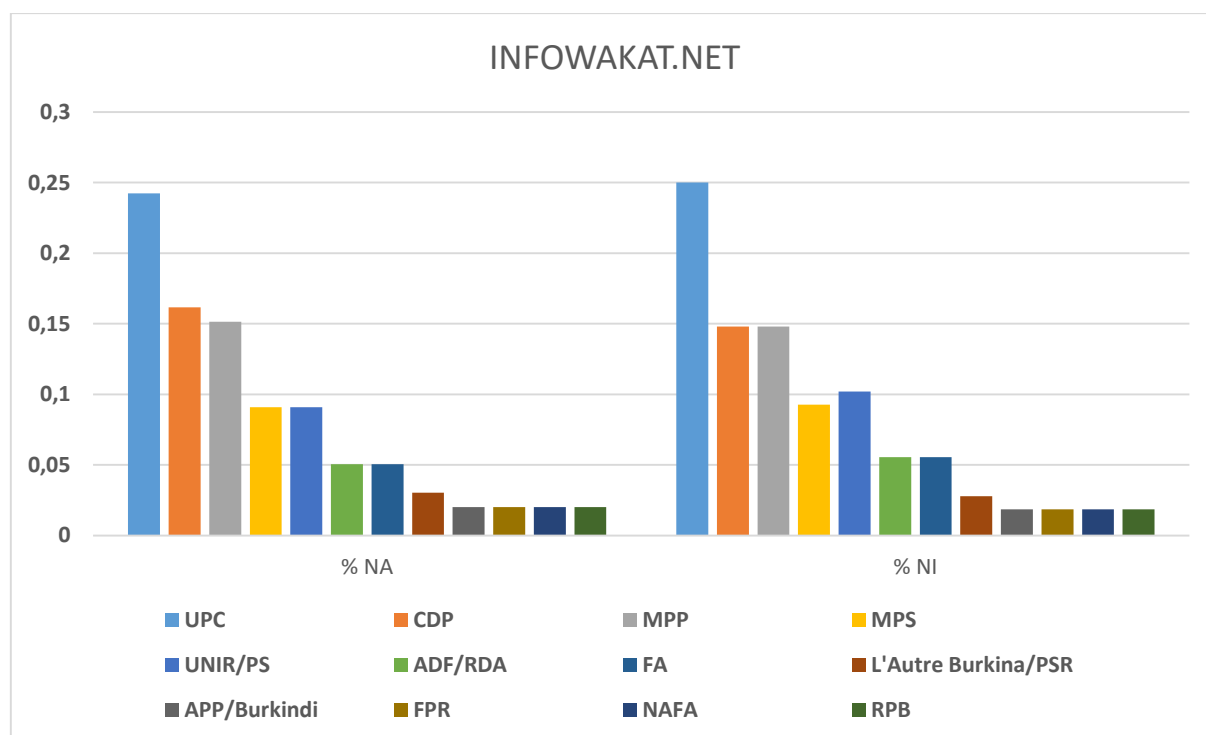
Tableau 23 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NA et le NI publiés dans *Infowakat.net*

INFOWAKAT.NET					
N°	ACTEURS POLITIQUES	NA	% NA	NI	% NI
1 ^{er}	UPC	24	24,24%	27	25,00%
2 ^e	CDP	16	16,16%	16	14,81%
3 ^e	MPP	15	15,15%	16	14,81%
4 ^e	MPS	9	9,09%	10	9,26%
4 ^e Ex	UNIR/PS	9	9,09%	11	10,19%
6 ^e	ADF/RDA	5	5,05%	6	5,56%

6 ^e Ex	Le Faso Autrement	5	5,05%	6	5,56%
8 ^e	L'Autre Burkina/PSR	3	3,03%	3	2,78%
9 ^e	APP/Burkindi	2	2,02%	2	1,85%
9 ^e Ex	FPR	2	2,02%	2	1,85%
9 ^e Ex	NAFA	2	2,02%	2	1,85%
9 ^e Ex	RPB	2	2,02%	2	1,85%

Source : CSC

Graphique 17 : Représentation des NA et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *Infowakat.net*



➤ **Fasozine.com**

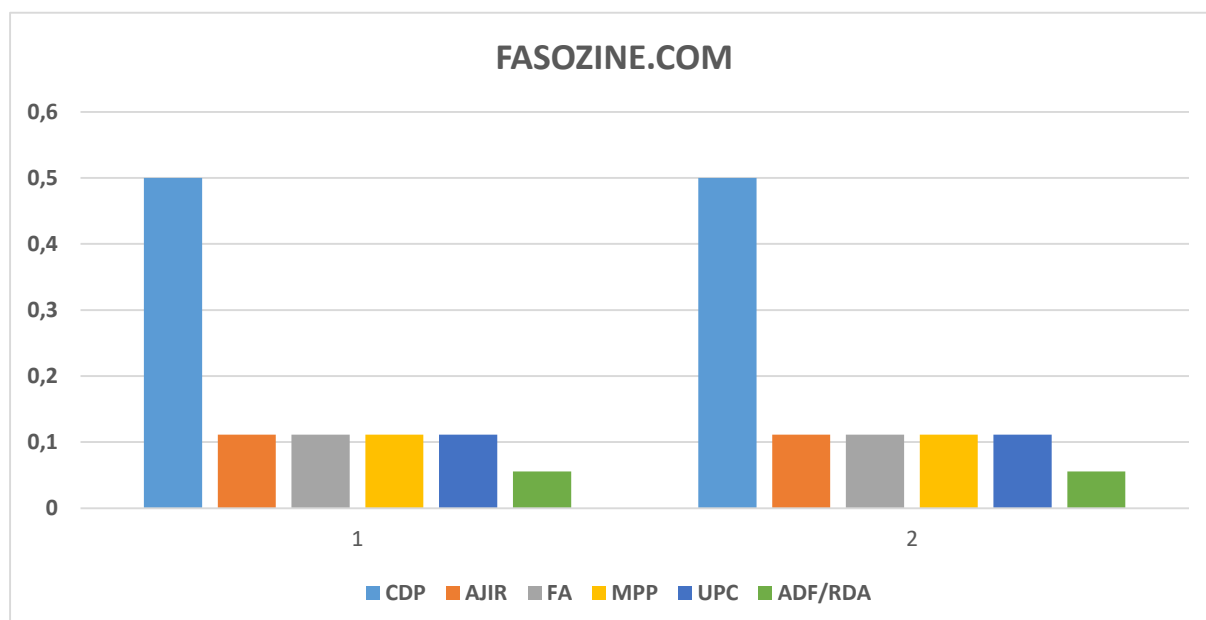
Fasozine.com a consacré 18 articles et 18 illustrations à six (6) partis politiques ayant obtenus plus d'espaces dont le classement est dans le tableau ci-dessous :

Tableau 24 : Classement des partis politiques selon le NA et le NI publiés dans *fazozine.com*

FASOZINE.COM					
N°	ACTEURS POLITIQUES	NA	% NA	NI	% NI
1 ^e	CDP	9	50,00%	9	50,00%
2 ^e	AJIR	2	11,11%	2	11,11%
2 ^e Ex	Le Faso Autrement	2	11,11%	2	11,11%
2 ^e Ex	MPP	2	11,11%	2	11,11%
2 ^e Ex	UPC	2	11,11%	2	11,11%
6 ^e	ADF/RDA	1	5,56%	1	5,56%

Source : CSC

Graphique 18 : Représentation des NA et des NI obtenus par les partis politiques dans *fazozine.com*



➤ ***Kaceto.net***

Ce journal a couvert les activités de treize (13) partis politiques, avec 58 articles et 82 illustrations.

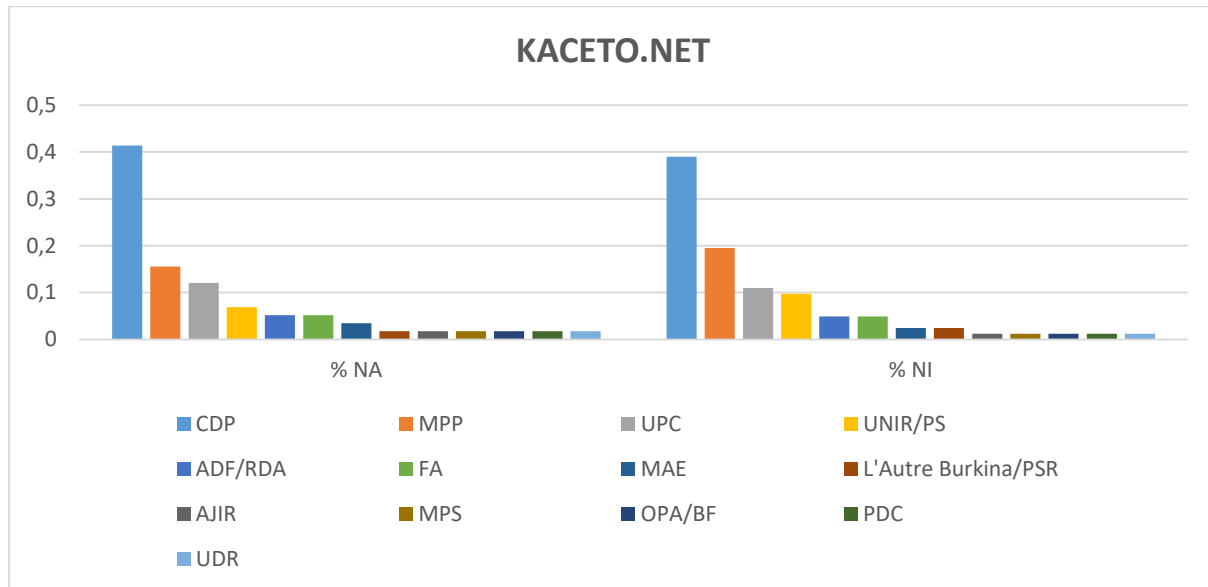
Le tableau ci-après en fait le classement :

Tableau 25 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NA et le NI publiés dans *kaceto.net*

KACETO.NET					
N°	ACTEURS POLITIQUES	NA	% NA	NI	% NI
1 ^{er}	CDP	24	41,38%	32	39,02%
2 ^e	MPP	9	15,52%	16	19,51%
3 ^e	UPC	7	12,07%	9	10,98%
4 ^e	UNIR/PS	4	6,90%	8	9,76%
5 ^e	ADF/RDA	3	5,17%	4	4,88%
5 ^e Ex	Le Faso Autrement	3	5,17%	4	4,88%
7 ^e	MAE	2	3,45%	2	2,44%
8 ^e	L'Autre Burkina/PSR	1	1,72%	2	2,44%
8 ^e Ex	AJIR	1	1,72%	1	1,22%
8 ^e Ex	MPS	1	1,72%	1	1,22%
8 ^e Ex	OPA/BF	1	1,72%	1	1,22%
8 ^e Ex	PDC	1	1,72%	1	1,22%
8 ^e Ex	UDR	1	1,72%	1	1,22%

Source : CSC

Graphique 19 : Représentation des NA et des NI obtenus par les dix (10) premiers partis politiques dans *Kaceto.net*



➤ ***Le portail Burkinaonline***

Vingt-huit (28) partis politiques ont été suivis par *burkinaonline* et ont bénéficié d'un total de 141 articles et 288 illustrations. Le tableau ci-après présente les partis ayant recueilli plus de NA et de NI :

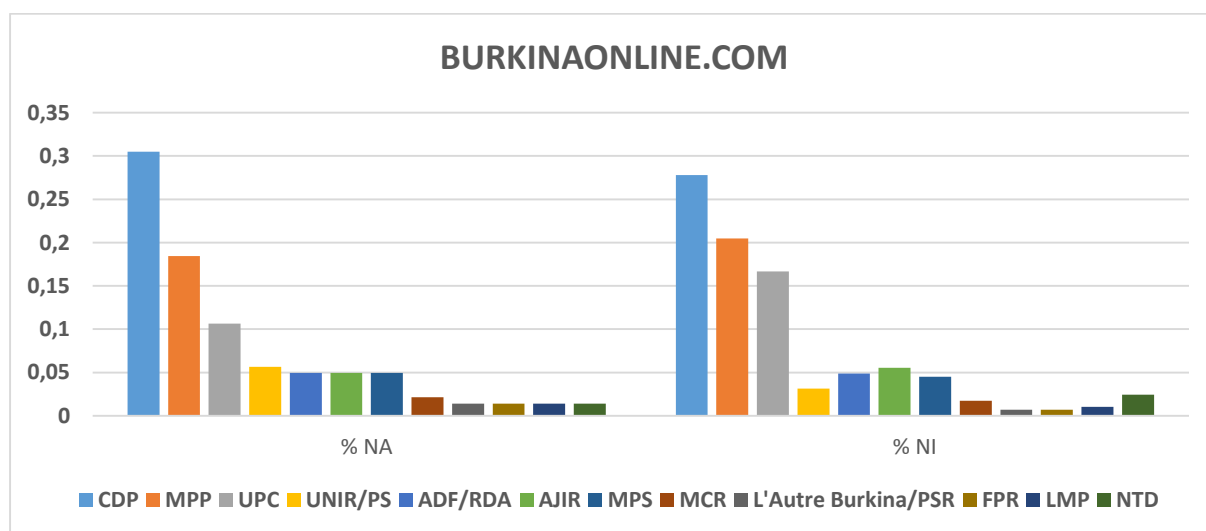
Tableau 26 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NA et le NI publiés dans *Burkinaonline*

BURKINAONLINE					
N°	ACTEURS POLITIQUES	NA	% NA	NI	%NI
1 ^{er}	CDP	43	30,50%	80	27,78%
2 ^e	MPP	26	18,44%	59	20,49%
3 ^e	UPC	15	10,64%	48	16,67%

4 ^e	UNIR/PS	8	5,67%	9	3,13%
5 ^e	ADF/RDA	7	4,96%	14	4,86%
5 ^e Ex	AJIR	7	4,96%	16	5,56%
5 ^e Ex	MPS	7	4,96%	13	4,51%
8 ^e	MCR	3	2,13%	5	1,74%
9 ^e	L'Autre Burkina/PSR	2	1,42%	2	0,69%
9 ^e Ex	FPR	2	1,42%	2	0,69%
9 ^e Ex	LMP	2	1,42%	3	1,04%
9 ^e Ex	NTD	2	1,42%	7	2,43%
9 ^e Ex	Soleil d'Avenir	2	1,42%	7	2,43%

Source : CSC

Graphique 20 : Représentation des NA et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *Burkinaonline*



➤ **Burkina24**

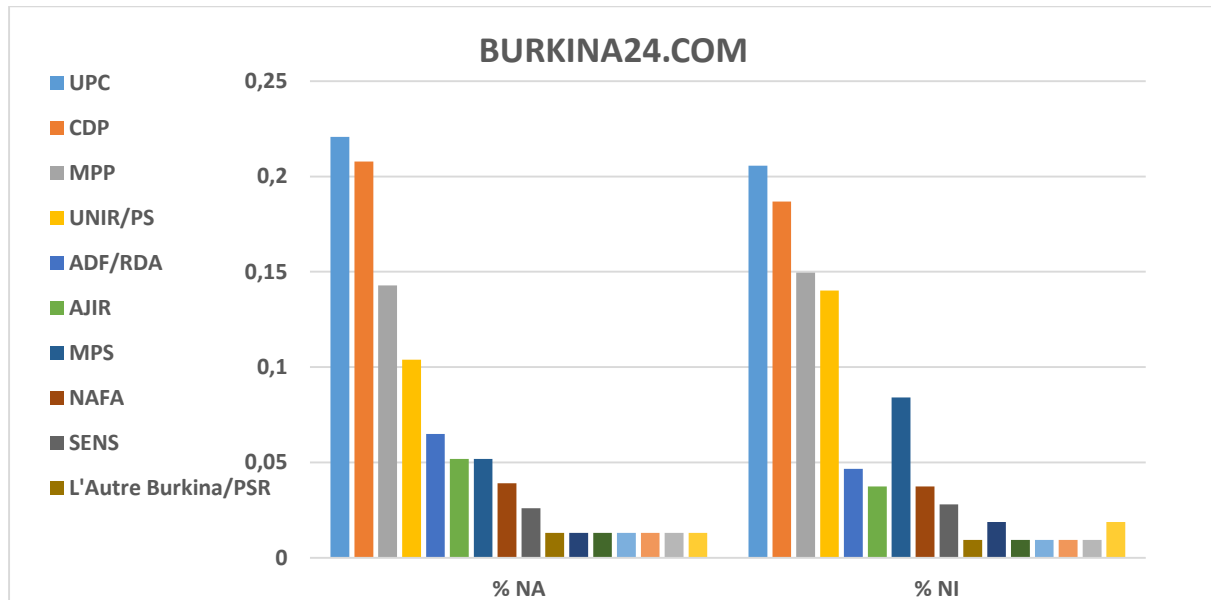
Burkina24 a attribué 77 articles et 107 illustrations à seize (16) partis politiques. Le tableau suivant fait le classement des dix (10) premiers partis :

Tableau 27 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NA et le NI publiés dans *Burkina24*

BURKINA24					
N°	ACTEURS POLITIQUES	NA	% NA	NI	% NI
1 ^{er}	UPC	17	22,08%	22	20,56%
2 ^e	CDP	16	20,78%	20	18,69%
3 ^e	MPP	11	14,29%	16	14,95%
4 ^e	UNIR/PS	8	10,39%	15	14,02%
5 ^e	ADF/RDA	5	6,49%	5	4,67%
6 ^e	AJIR	4	5,19%	4	3,74%
6 ^e Ex	MPS	4	5,19%	9	8,41%
8 ^e	NAFA	3	3,90%	4	3,74%
9 ^e	SENS	2	2,60%	3	2,80%
10 ^e	L'Autre Burkina/PSR	1	1,30%	1	0,93%
10 ^e Ex	APR Tiligre	1	1,30%	2	1,87%
10 ^e Ex	Le Faso Autrement	1	1,30%	1	0,93%
10 ^e Ex	MCR	1	1,30%	1	0,93%
10 ^e Ex	MJPP-SAHA	1	1,30%	1	0,93%
10 ^e Ex	PAREN	1	1,30%	1	0,93%
10 ^e Ex	RPN	1	1,30%	2	1,87%

Source : CSC

Graphique 21 : Représentation des NA et des NI obtenus par les dix (10) premiers partis politiques dans *Burkina24.com*



➤ ***Ouaga24***

Sur *Ouaga24.com*, dix (10) partis politiques ont été suivis et ont bénéficié de 26 articles et 26 illustrations. Ils sont classés comme suit :

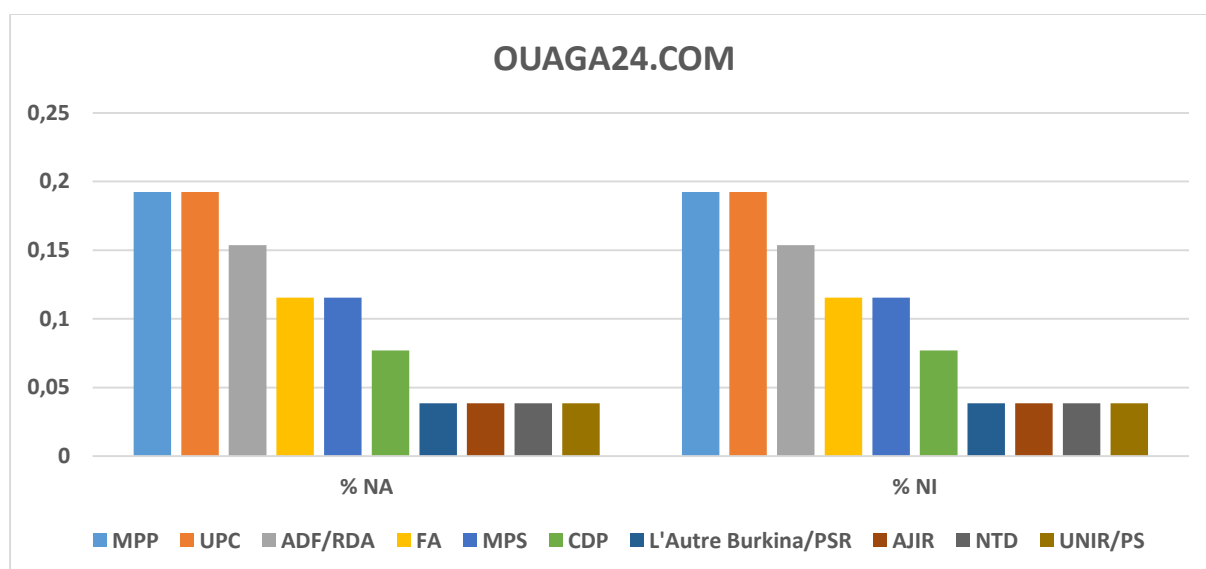
Tableau 28 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NA et le NI publiés dans *Ouaga24*

OUAGA24					
N°	ACTEURS POLITIQUES	NA	% NA	NI	% NI
1 ^{er}	MPP	5	19,23%	5	19,23%
2 ^e	UPC	5	19,23%	5	19,23%
3 ^e	ADF/RDA	4	15,38%	4	15,38%
4 ^e	Le Faso Autrement	3	11,54%	3	11,54%
4 ^e Ex	MPS	3	11,54%	3	11,54%

6 ^e	CDP	2	7,69%	2	7,69%
7 ^e	L'Autre Burkina/PSR	1	3,85%	1	3,85%
7 ^e Ex	AJIR	1	3,85%	1	3,85%
7 ^e Ex	NTD	1	3,85%	1	3,85%
7 ^e Ex	UNIR/PS	1	3,85%	1	3,85%

Source : CSC

Graphique 22 : Représentation des NA et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *Ouaga24.com*



➤ **Burkimbia**

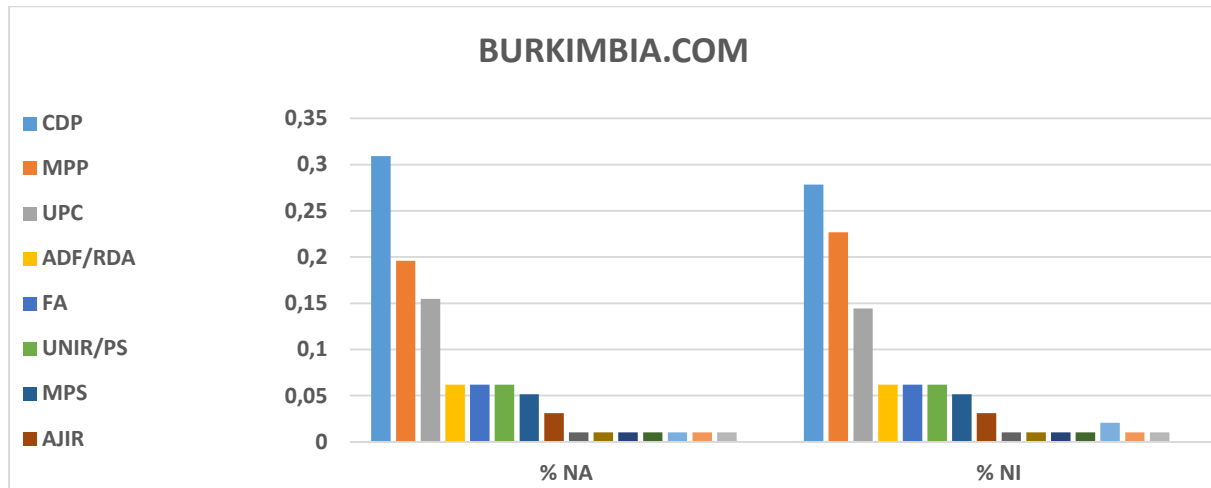
Le journal Burkimbia s'est intéressé aux activités de quinze (15) partis politiques et leur a octroyé 97 articles et 97 illustrations. Les dix (10) premiers partis sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Tableau 29 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NA et le NI publiés dans burkimbia.com

BURKIMBIA					
N°	ACTEURS POLITIQUES	NA	% NA	NI	% NI
1 ^{er}	CDP	30	30,93%	27	27,84%
2 ^e	MPP	19	19,59%	22	22,68%
3 ^e	UPC	15	15,46%	14	14,43%
4 ^e	ADF/RDA	6	6,19%	6	6,19%
5 ^e	Le Faso Autrement	6	6,19%	6	6,19%
6 ^e	UNIR/PS	6	6,19%	6	6,19%
7 ^e	MPS	5	5,15%	5	5,15%
8 ^e	AJIR	3	3,09%	3	3,09%
9 ^e	Burkina Yiriwa	1	1,03%	1	1,03%
9 ^e Ex	FP	1	1,03%	1	1,03%
9 ^e Ex	FPR	1	1,03%	1	1,03%
9 ^e Ex	NAFA	1	1,03%	1	1,03%
9 ^e Ex	NTD	1	1,03%	2	2,06%
9 ^e Ex	RPJ	1	1,03%	1	1,03%
9 ^e Ex	UNDD	1	1,03%	1	1,03%
9 ^e Ex	UPR	1	1,03%	1	1,03%

Source : CSC

Graphique 23 : Représentation des NA et des NI obtenus par les dix premiers partis politiques dans *Burkimbia*



➤ ***Fasoactu***

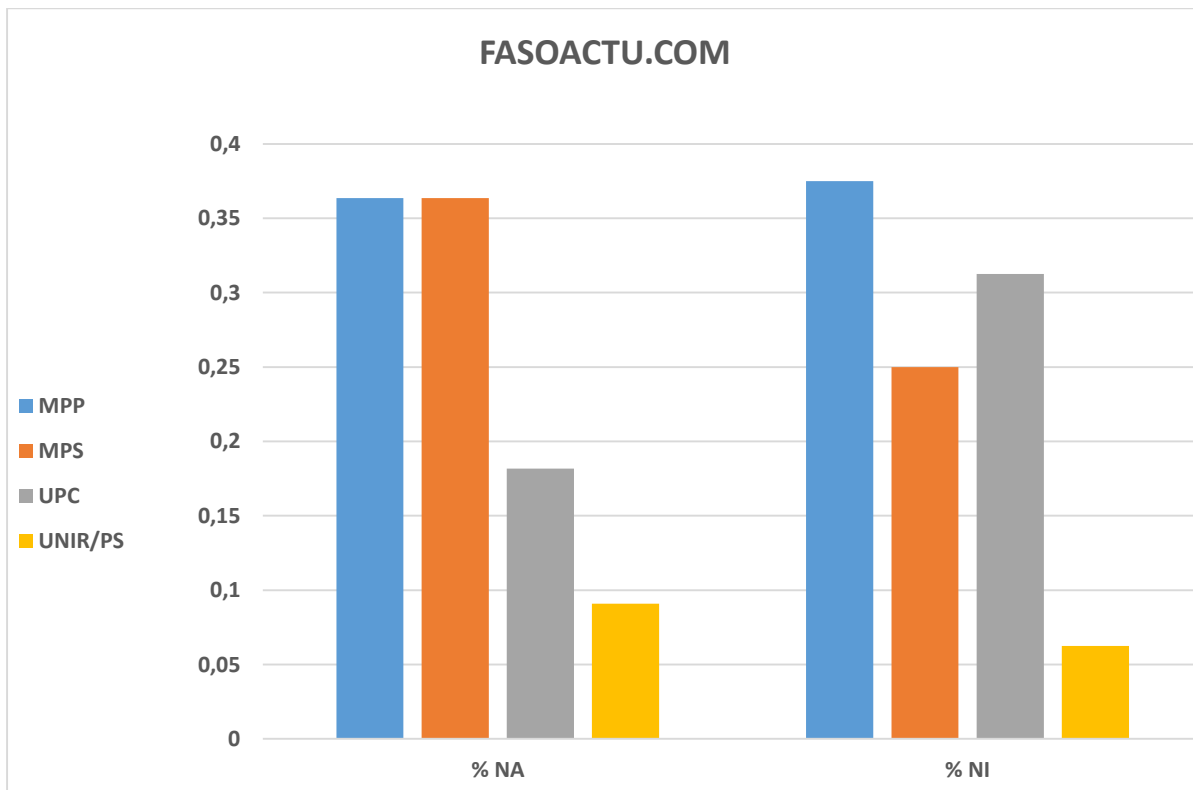
Le média *Fasoactu* a couvert les activités de quatre (04) partis politiques et leur a accordé 11 articles et 16 illustrations. Ces partis politiques sont classés comme suit :

Tableau 30 : Classement des partis politiques selon le NA et le NI publiés dans *Fasoactu*

FASOACTU					
N°	ACTEURS POLITIQUES	NA	% NA	NI	% NI
1 ^{er}	MPP	4	36,36%	6	37,50%
2 ^e	MPS	4	36,36%	4	25,00%
3 ^e	UPC	2	18,18%	5	31,25%
4 ^e	UNIR/PS	1	9,09%	1	6,25%

Source : CSC

Graphique 24: Représentation des NA et des NI obtenus par les partis politiques dans *fasoactu.com*



➤ ***Wakatsera***

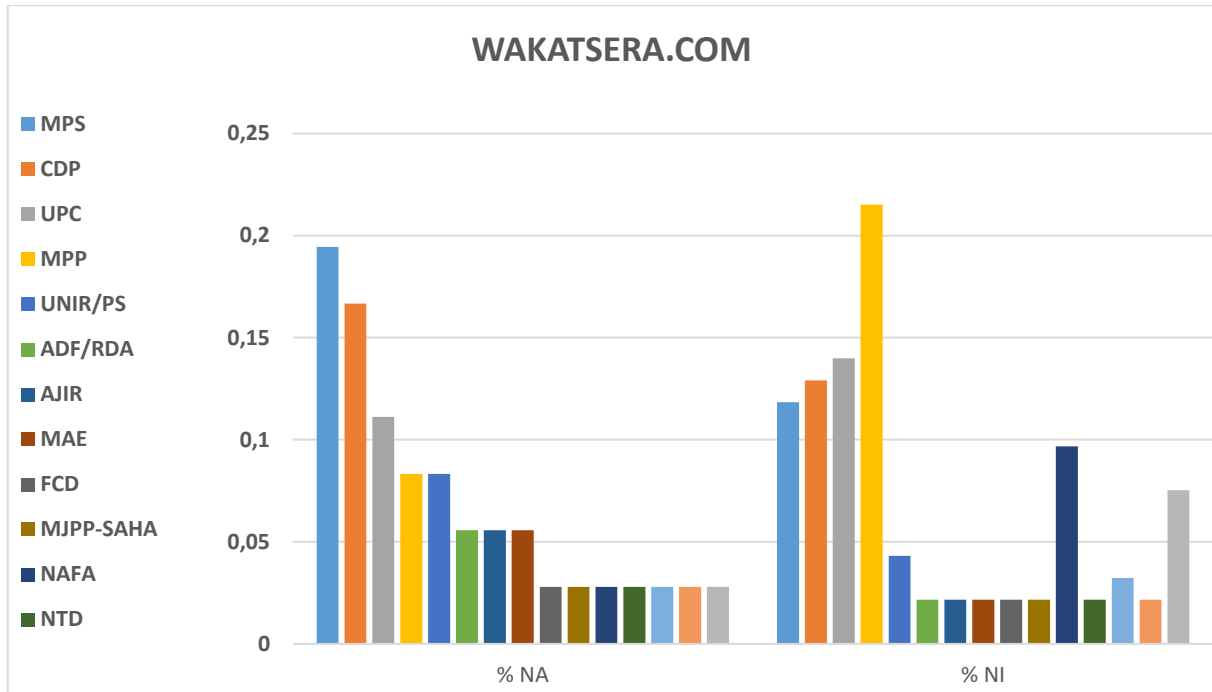
Ce média en ligne a accordé à quinze (15) partis politiques 36 articles et 93 illustrations. Les dix (10) premiers partis sont classés comme suit :

Tableau 31 : Classement des dix premiers partis politiques selon le NA et le NI publiés dans Wakatsera

WAKATSERA					
N°	ACTEURS POLITIQUES	NA	% NA	NI	% NI
1 ^{er}	MPS	7	19,44%	11	11,83%
2 ^e	CDP	6	16,67%	12	12,90%
3 ^e	UPC	4	11,11%	13	13,98%
4 ^e	MPP	3	8,33%	20	21,51%
4 ^e Ex	UNIR/PS	3	8,33%	4	4,30%
6 ^e	ADF/RDA	2	5,56%	2	2,15%
6 ^e Ex	AJIR	2	5,56%	2	2,15%
6 ^e Ex	MAE	2	5,56%	2	2,15%
9 ^e	FCD	1	2,78%	2	2,15%
9 ^e Ex	MJPP-SAHA	1	2,78%	2	2,15%
9 ^e Ex	NAFA	1	2,78%	9	9,68%
9 ^e Ex	NTD	1	2,78%	2	2,15%
9 ^e Ex	PDJ	1	2,78%	3	3,23%
9 ^e Ex	RPI	1	2,78%	2	2,15%
9 ^e Ex	SENS	1	2,78%	7	7,53%

Source : CSC

Graphique 25 : Représentation des NA et des NI obtenus par les dix (10) premiers partis politiques dans *Wakatsera*



2. Appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans la presse en ligne

Au cours de l'année 2020, les dix (10) médias en ligne observés se sont intéressés aux activités de quarante-cinq (45) partis politiques, qui ont bénéficié d'un total de 761 articles et 1396 illustrations.

Les cinq (5) partis ou regroupements politiques ayant eu le plus d'articles et d'illustrations sont :

1^{er}, CDP : 25,10% de NA et 22,56% de NI ;

2^e, MPP : 16,82% de NA et 20,06% de NI ;

3^e, UPC : 15,64% de NA et 15,19% de NI ;

4^e, UNIR/PS : 6,96% de NA et 6,23% de NI ;

5^e, MPS : 6,44% de NA et 5,73% de NI.

Les cinq premiers espaces d'expression qui se sont intéressés aux partis et formations politiques sont par ordre de classement : *lefaso.net*, *burkinaonline.com*, *infowakat.net*, *burkimbia.com* et *burkina24.com*.

On constate que les médias en ligne observés ont couvert les activités de quarante-cinq (45) partis politiques sur les cent cinquante-deux (152) partis politiques, six (06) formations politiques et trente (30) regroupements d'indépendants reconnus au Burkina Faso.²

On peut donc conclure à un effort dans le traitement pluriel de l'information qui est néanmoins déséquilibré en faveur de l'opposition.

SECTION 2 : MONITORING DES MEDIAS AUDIOVISUELS

L'observation relative au respect du pluralisme et de l'équilibre dans le traitement de l'information dans l'audiovisuel public a porté sur :

- *RTB/télé* et *RTB/radio* (Ouagadougou);
- *RTB2/radio* et *Radio municipale de Sya* (Bobo-Dioulasso);
- *RTB2/radio* et *RTB2/télé* (Dédougou);
- *RTB2/radio* (Gaoua).

L'observation des médias audiovisuels privés a porté sur :

- *Omega FM*, *3TV* et *BF1* (Ouagadougou) ;
- *Radio LPC*, *Omega FM* et *Savane FM* (Bobo-Dioulasso) ;
- *Radio Munyu* et *Radio Teriya* (Banfora) ;
- *Radio Salaki FM* et *Fréquence Espoir* (Dédougou) ;

² Confère communiqué administratif n° 2020-00018 /MATDC/SG/DGLPAP/DLFSPP du 14 septembre 2020

- *Radio ESO* (Gaoua).

Les acteurs observés sont : la Présidence du Faso, le Gouvernement, l'Assemblée Nationale, les partis politiques, la société civile et les autres institutions.

Paragraphe 1 : Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels publics observé par le Centre de monitoring de Ouagadougou

1. Médias audiovisuels du centre

- *En matière de pluralisme de l'information*

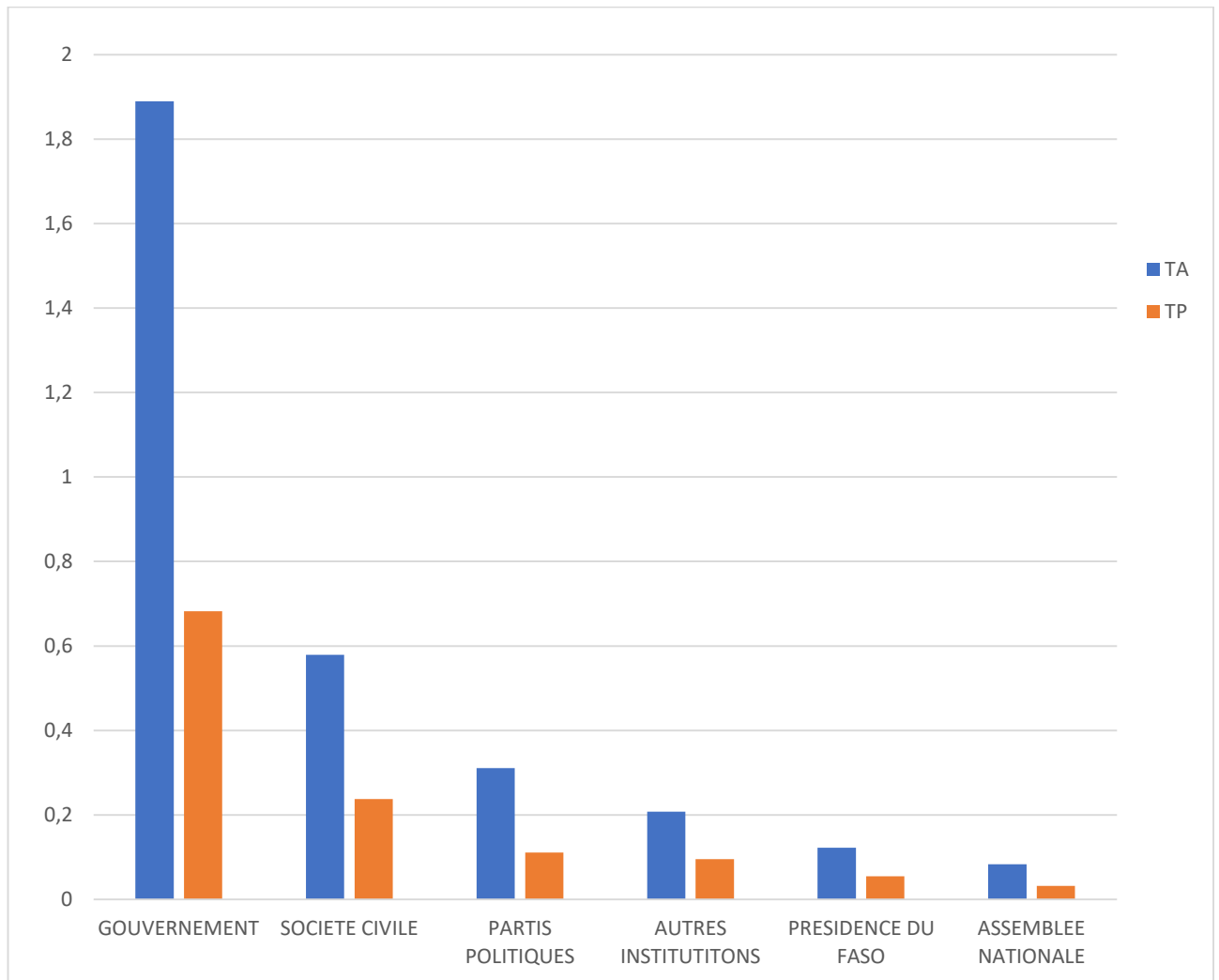
Il s'agit des données collectées sur la *RTB/télé* et *la RTB/radio*. Le tableau suivant en donne la synthèse des TA et des TP obtenus.

Tableau 32 : Synthèse des Temps d'Antenne (TA) et des Temps de Parole (TP) obtenus par les acteurs socio- politiques dans les médias audiovisuels publics

MEDIAS	RTB/Radio		RTB/Télé		TOTAUX			
	TA	TP	TA	TP	TA	%TA	TP	%TP
ACTEURS SOCIO-POLITIQUES								
GOVERNEMENT	20:05:33	04:33:01	25:15:42	11:49:13	45:21:15	59,20%	16:22:14	56,27%
SOCIETE CIVILE	05:33:04	02:17:08	08:20:22	03:25:06	13:53:26	18,13%	05:42:14	19,61%
AUTRES INSTITUTIONS	02:07:45	01:04:01	02:50:58	01:12:49	04:58:43	6,50%	02:16:50	7,84%
PARTIS POLITIQUES	01:25:17	00:36:26	06:02:07	02:03:17	07:27:24	9,73%	02:39:43	9,15%
PRESIDENCE DU FASO	01:10:54	00:20:35	01:45:13	00:58:18	02:56:07	3,83%	01:18:53	4,52%
ASSEMBLEE NATIONALE	00:49:24	00:10:35	01:10:39	00:35:08	02:00:03	2,61%	00:45:43	2,62%
TOTAL	31:11:57	09:01:46	45:25:01	20:03:51	76:36:58	100,00%	29:05:37	100,00%

Source : CSC

Graphique 26 : Représentation des TA et TP obtenus par les acteurs socio- politiques dans les médias audiovisuels publics



- **Appréciation du pluralisme de l'information dans les médias audiovisuels publics observé par le Centre du monitoring de Ouagadougou**

En fonction de leur TA et TP, les acteurs sociopolitiques sont classés comme suit :

- 1^{er}, Gouvernement : 45 heures 21 minutes 15 secondes, soit 59,20 % de TA et 16 heures 22 minutes 14 secondes soit 56,27% de TP ;
- 2^e, Société civile : 13 heures 53 minutes 26 secondes, soit 18,13 % de TA et 05 heures 42 minutes 14 secondes, soit 19,61% de TP ;
- 3^e, Partis politiques : 07 heures 27 minutes 24 secondes, soit 9,73 % de TA et 02 heures 39 minutes 43 secondes, soit 9% de TP ;
- 4^e, Autres institutions : 04 heures 58 minutes 43 secondes, soit 6,50 % de TA et 02 heures 16 minutes 50 secondes, soit 7,84% de TP ;
- 5^e, Présidence du Faso : 02 heures 56 minutes 07 secondes soit 3,83% de TA et 01 heure 18 minutes 53 secondes soit 4,52% de TP ;
- 6^e, Assemblée Nationale : 02 heures 03 secondes, soit 2,61% de TA et 45 minutes 43 secondes soit 2,62% de TP.

Dans l'ensemble, un effort dans le traitement pluriel de l'information est constaté. Toutefois, il y a un déséquilibre en faveur du Gouvernement dans les médias audiovisuels publics observés par le centre de monitoring de Ouagadougou.

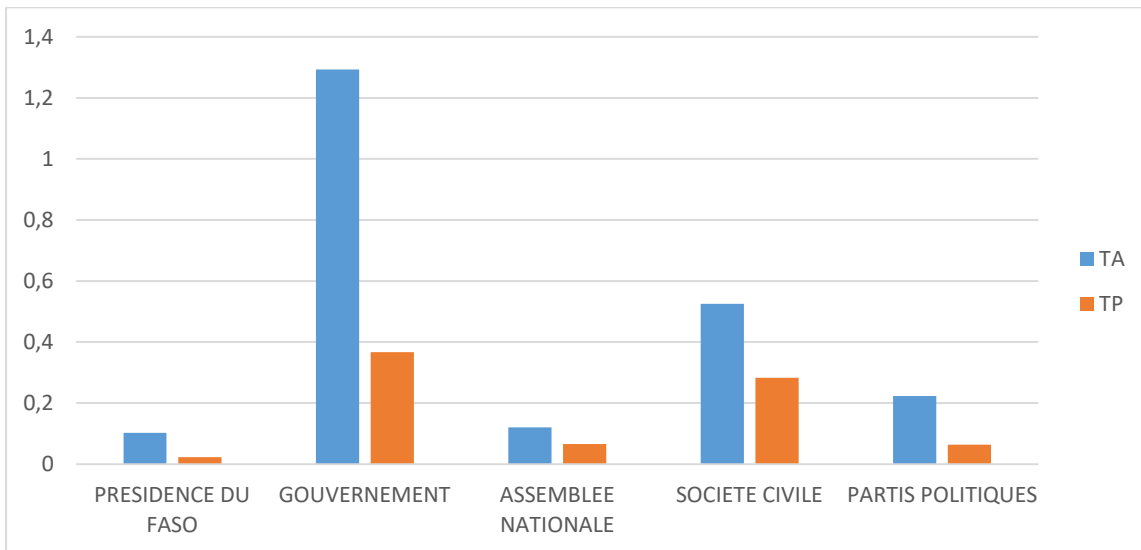
2. Les médias audiovisuels publics observés par la Délégation régionale de l'Ouest

- Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information

Tableau 33 : Synthèse des Temps d'Antenne (TA) et des Temps de Parole (TP) obtenus par les acteurs socio- politiques dans les médias audiovisuels publics

REGION	DEDOUGOU		BOBO-DIOULASSO						GAOUA		TOTAUX			
	<i>RTB2/RADIO</i>		<i>RTB2/TELE</i>		<i>RTB2/RADIO</i>		<i>RADIO MUNICIPALE DE SYA</i>		<i>RTB2/RADIO</i>		TA	%TA	TP	%TP
ACTEURS	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	%TA	TP	%TP
PRESIDENCE DU FASO	00:35:14	00:00:00	00:04:38	00:12:44	00:30:36	00:05:49	00:55:02	00:09:47	00:04:38	00:04:32	02:27:02	4,51%	00:32:52	2,84%
GOVERNEMENT	06:45:46	02:36:08	03:36:33	00:54:32	05:50:08	01:05:45	13:26:48	01:41:23	03:36:33	02:29:49	31:01:21	57,08%	08:47:37	45,64%
ASSEMBLEE NATIONALE	00:47:30	00:22:22	00:47:16	00:08:14	00:26:35	00:11:00	00:40:24	00:10:02	00:47:16	00:43:40	02:54:05	5,34%	01:35:18	8,24%
SOCIETE CIVILE	05:30:45	03:40:54	02:00:54	00:20:08	01:24:10	00:40:52	03:04:19	00:54:56	02:00:54	01:11:10	12:36:24	23,20%	06:48:00	35,29%
PARTIS POLITIQUES	00:49:29	00:09:57	00:26:10	00:03:15	01:44:13	00:20:37	02:18:12	00:40:56	00:26:10	00:17:35	05:22:10	9,88%	01:32:20	7,99%
TOTAL	14:28:44	06:49:21	06:55:31	01:38:53	09:55:42	02:24:03	20:24:45	03:37:04	06:55:31	04:46:46	54:21:02	100,00%	19:16:07	100,00%

Graphique 27 : Représentation des TA et TP obtenus par les acteurs socio- politiques dans les médias audiovisuels publics observés par la Délégation Régionale de l'Ouest



- **Appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels publics de l'Ouest**

Dans les médias audiovisuels publics de l'Ouest, le contrôle du pluralisme et de l'équilibre de l'information a porté sur cinq (05) médias à savoir : la *RTB2/radio* Dédougou, la *RTB2/télé*, *RTB2/radio*, la *Radio Municipale* de Sya de Bobo, et la *RTB2/radio* de Gaoua.

En fonction de leur visibilité dans les médias, les acteurs sociopolitiques sont classés comme suit :

1^{er}, Gouvernement : 31 heures 01 minute 21 secondes, soit 57,08 % de TA et 08 heures 47 minutes 37 secondes, soit 45,64% de TP ;

2^e, Société Civile : 12 heures 36 minutes 24 secondes, soit 23,20% de TA et 06 heures 48 minutes soit 35,29% de TP ;

3^e, Partis politiques : 05 heures 22 minutes 10 secondes, soit 09,88 % de TA et 01 heure 32 minutes 20 secondes soit 7,99% de TP ;

4^e, Assemblée Nationale : 02 heures 54 minutes 05 secondes soit 05,34% de TA et 01 heure 35 minutes 18 secondes soit 08,24 % de TP ;

5^e, Présidence du Faso : 02 heures 27 minutes 02 secondes soit 04,51% de TA et 32 minutes 52 secondes soit 2,84% de TP.

On constate que l'information est plurielle mais déséquilibrée en faveur du Gouvernement au niveau des médias audiovisuels publics de l'Ouest.

Paragraphe 2 : Les médias audiovisuels privés

1. Médias audiovisuels privés observé par le Centre de monitoring de Ouagadougou

- Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information

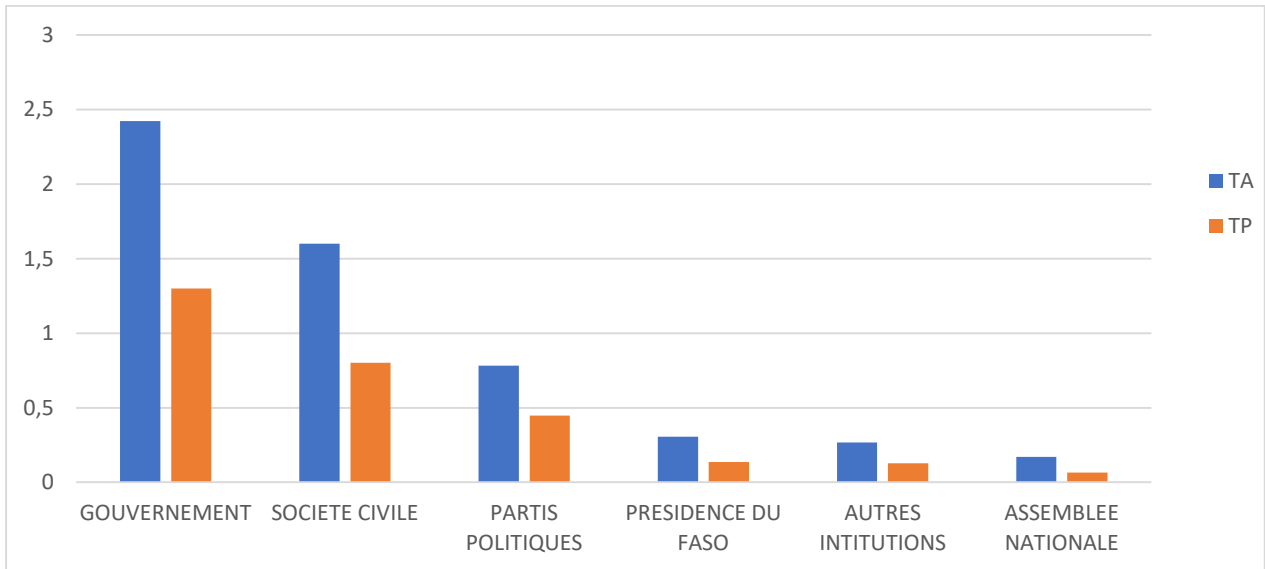
Trois (03) médias audiovisuels ont été analysés dans le cadre du contrôle du respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information. Les médias concernés sont : *Radio Omega*/Ouaga, les télévisions *3TV* et *BF1*.

Tableau 34 : Synthèse des TA et TP obtenus par les acteurs socio- politiques dans les médias audiovisuels privés

MEDIAS	OMEGA		3TV		BFI		TOTAUX			
PARTIS POLITIQUES	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	%TA	TP	%TP
GOUVERNEMENT	12:50:03	07:57:01	25:15:09	13:23:27	20:03:41	09:51:30	58:08:53	43,65%	31:11:58	45,18%
SOCIETE CIVILE	06:15:53	03:21:31	13:05:22	06:42:26	19:02:45	09:09:21	38:24:00	28,83%	19:13:18	27,83%
PARTIS POLITIQUES	05:30:33	03:02:16	05:10:57	02:54:27	08:06:23	04:46:54	18:47:53	14,11%	10:43:37	15,53%
PRESIDENCE DU FASO	01:50:22	00:49:04	02:40:03	01:13:33	02:50:10	01:13:19	07:20:35	5,51%	03:15:56	4,73%
AUTRES INTITUTIONS	02:07:41	01:13:33	02:15:10	00:57:33	02:03:09	00:53:07	06:26:00	4,83%	03:04:13	4,45%
ASSEMBLEE NATIONALE	01:06:13	00:32:21	00:40:42	00:16:51	02:18:10	00:45:31	04:05:05	3,07%	01:34:43	2,29%
TOTAL	29:40:45	16:55:46	49:07:23	25:28:17	54:24:18	26:39:42	133:12:26	100,00%	69:03:45	100,00%

Source : CSC

Graphique 28 : Représentation des TA et TP obtenus par les acteurs socio- politiques dans les médias audiovisuels privés observé par le Centre du monitoring de Ouagadougou



- **Appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels privés observés par le Centre de monitoring de Ouagadougou**

Des données collectées dans les médias audiovisuels privés de Ouagadougou, il ressort le classement suivant :

1^{er} ; Gouvernement : 58 heures 08 minutes 53 secondes, soit un taux de 43,65 % de TA et 31 heures 11 minutes 58 secondes, soit 45,18% de TP ;

2^e, Société civile : 38 heures 24 minutes, soit 28, 83 % de TA et 19 heures 13 minutes 18 secondes soit 27,83% de TP ;

3^e, Partis politiques : 18 heures 47 minutes 53 secondes, soit 14,11 % de TA et 10 heures 43 minutes 37 secondes, soit 15,53% de TP ;

4^e, Présidence du Faso : 07 heures 20 minutes 35 secondes, soit 5,51 % de TA et 03 heures 15 minutes 56 secondes, soit 4,73 % de TP ;

5^e, Autres institutions : 06 heures 26 minutes soit 4,83% de TA et 03 heures 04 minutes 13 secondes soit 4,45% de TP ;

6^e, Assemblée Nationale : 04 heures 05 minutes 05 secondes, soit 3,07 % de TA et 1 heure 34 minutes 43 secondes soit 2,29% de TP.

Dans l'ensemble, le pluralisme est respecté dans le traitement de l'information, mais un déséquilibre en faveur du Gouvernement dans les médias audiovisuels privés du centre est constaté.

2. Les médias audiovisuels privés observé par la Délégation régionale de l'Ouest

- Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information

Tableau 35 : Synthèse des TA et TP obtenus par les acteurs socio-politiques dans les médias audiovisuels privés

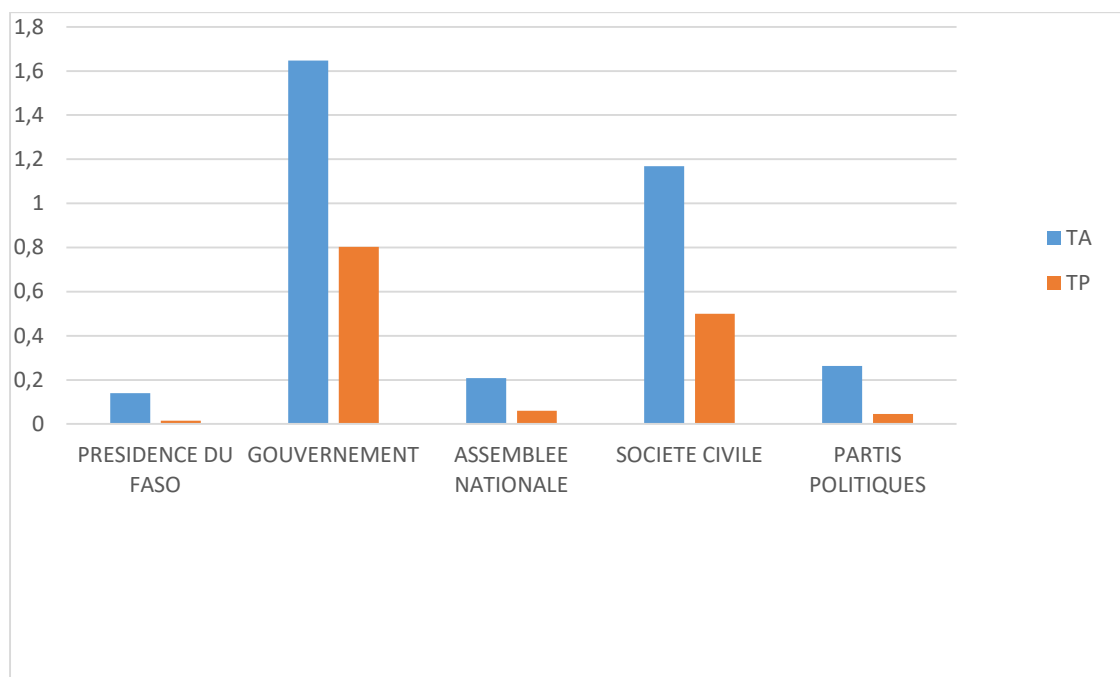
REGION	BANFORA				BOBO DIOULASSO					
	RADIO MUNYU		RADIO TERIYA		LPC		Radio OMEGA		Savane FM	
ACTEURS	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP
PRESIDENCE DU FASO	00:20:20	00:00:00	00:22:01	00:00:00	00:42:52	00:13:43	00:09:39	00:05:55	00:01:56	00:01:30
GOVERNEMENT	00:45:56	00:01:31	00:40:14	00:00:00	05:44:00	02:32:08	04:47:33	02:34:52	01:21:09	00:29:24
ASSEMBLEE NATIONALE	00:33:21	00:00:00	00:44:57	00:00:00	00:22:50	00:13:13	00:17:33	00:10:27	00:24:14	00:08:18
SOCIETE CIVILE	00:18:10	00:00:00	00:21:40	00:00:00	02:34:25	01:14:08	02:05:55	01:12:34	00:36:40	00:00:00
PARTIS POLITIQUES	01:34:37	00:00:00	01:22:57	00:00:00	00:32:42	00:15:46	00:16:16	00:08:34	00:41:46	00:14:59
TOTAL	03:32:24	00:01:31	03:31:49	00:00:00	09:56:49	04:28:58	07:36:56	04:12:22	03:05:45	00:54:11

(suite 35)

REGION	DEDOUGOU				GAOUA		TOTAUX			
	SALAKI		FREQUENCE ESPOIR		RADIO ESO					
ACTEURS	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	%TA	TP	%TP
PRESIDENCE DU FASO	00:58:51	00:00:00	00:46:19	00:00:00	00:00:00	00:00:00	3:21:58	4,09%	0:21:08	1,03%
GOVERNEMENT	15:24:25	07:45:05	10:48:17	05:52:51	00:00:00	00:00:00	39:31:34	48,06%	19:15:51	56,41%
ASSEMBLEE NATIONALE	01:39:35	00:32:29	00:56:53	00:21:51	00:00:00	00:00:00	4:59:23	6,07%	1:26:18	4,21%
SOCIETE CIVILE	16:11:42	08:52:25	05:42:13	00:34:18	00:10:56	00:06:00	28:01:41	34,08%	11:59:25	35,11%
PARTIS POLITIQUES	01:04:19	00:12:21	00:46:58	00:14:48	00:00:00	00:00:00	6:19:35	7,69%	1:06:28	3,24%
TOTAL	11:18:52	17:22:20	19:00:40	07:03:48	00:10:56	00:06:00	82:14:11	100,00%	34:09:10	100,00%

Source : CSC

Graphique 29 : Représentation des TA et TP obtenus par les acteurs socio- politiques dans les médias audiovisuels privés



- **Appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels privés observés par la Délégation régionale de l'Ouest**

Le contrôle du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels privés de l'Ouest a porté sur huit (08) médias notamment les radios *Munyu, Teriya, LPC, Oméga, Savane FM, Salaki, Fréquence Espoir* et *ESO*.

Les statistiques obtenues permettent de classer les acteurs sociopolitiques ainsi qu'il suit :

- 1^{er}, Gouvernement : 39 heures 31 minutes 34 secondes, soit 48,06 % de TA et 19 heures 15 minutes 51 secondes soit 56,41% de TP ;
- 2^e, Société Civile : 28 heures 01 minute 41 seconde, soit 34,08% de TA et 11 heures 59 minutes 25 secondes soit 35,11% de TP ;
- 3^e, Partis politiques : 06 heures 19 minutes 35 secondes, soit 07,69 % de TA et 01 heure 06 minutes 28 secondes soit 3,23% de TP ;
- 4^e, Assemblée Nationale : 04 heures 59 minutes 23 secondes soit 06,07% de TA et 01 heure 26 minutes 18 secondes soit 4,21% de TP ;
- 5^e, Présidence du Faso : 03 heures 21 minutes 58 secondes soit 04,09% de TA et 21 minutes 08 secondes soit 1,03% de TP.

Dans l'ensemble, les médias audiovisuels privés de l'Ouest ont accordé un temps d'antenne global de 82 heures 14 minutes 11 secondes et 34 heures 09 minutes 10 secondes de Temps de parole aux acteurs sociopolitiques.

L'information est plurielle dans les médias audiovisuels privés de l'Ouest mais déséquilibrée en faveur du Gouvernement.

CHAPITRE III : MANQUEMENTS A LA LOI, A L'ETHIQUE ET A LA DEONTOLOGIE

Au cours de l'année 2020, le CSC a traité plusieurs cas de manquements à la loi, à l'éthique et à la déontologie relevés dans les médias. Ces manquements ont été constatés soit par les services internes de monitoring du CSC (auto-saisines), soit par des personnes extérieures (saisines).

SECTION 1 : AUTOSAISINES

Les auto-saisines ont porté sur des cas de manquements à la loi, à l'éthique et à la déontologie de la publicité et de l'information relevés dans les médias.

Paragraphe 1 : Autosaisines relatives aux contenus publicitaires

Le CSC a examiné plusieurs cas de manquements relevés dans les contenus publicitaires des médias suivants :

- les radios *Optima FM* et *Femina FM* ;
- les télévisions *CVK*, *BF1* et *TVZ Africa* ;
- le journal en ligne *Tinganews* ;
- Et certains panneaux publicitaires.

Ces manquements sont relatifs à la diffusion d'émissions portant sur la publicité de produits de la pharmacopée traditionnelle ou d'établissements de santé et de boissons dont le taux d'alcool est supérieur au seuil de 10% autorisé par la loi.

1. Manquements relatifs à la publicité de produits de la pharmacopée traditionnelle

Le monitoring a révélé que les médias *Optima FM, Fémina FM, CVK, TVZ Africa et BF1* et se sont rendus coupables de manquements à la réglementation publicitaire³. Au cours de l'année 2020, leurs manquements ont porté sur l'interdiction de la publicité de centres de santé ainsi que la promotion de produits de la pharmacopée traditionnelle sans visa du Ministère de la Santé (voir annexe 8).

Le journal en ligne *Tinganews* a également publié, le 14 juin 2020, un article relatif à la promotion de produits de la pharmacopée traditionnelle en violation de l'article 31 de la même loi.

Aussi, au début de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, plusieurs médias avaient également reçu des guérisseurs traditionnels qui faisaient la promotion de remèdes qui guériraient cette maladie.

Face à la récurrence de la diffusion de spots ou d'émissions de promotion des produits de la médecine traditionnelle sans en respecter la condition, le CSC a publié un communiqué de presse rappelant les dispositions légales régissant la publication et la diffusion de messages publicitaires des produits pharmaceutiques, de la pharmacopée traditionnelle et des établissements sanitaires.

2. Manquements relatifs à la publicité des boissons alcooliques

La loi N°080-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant réglementation de la publicité au Burkina Faso interdit la publicité des produits alcooliques dans certains lieux comme les stades, terrains de sport publics ou privés, salles de classe ou salles de sports, locaux des associations de jeunesse ou d'éducation populaire.

³ Loi N°080-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant réglementation de la publicité au Burkina Faso

Elle interdit également la publicité de ces produits sur les stations de radiodiffusions sonores et télévisuelles, dans la presse écrite, dans les médias en ligne, ainsi que l'affichage en agglomération lorsque le degré d'alcool est supérieur à dix pour cent (10%) du volume.

Dans le cadre du contrôle des contenus publicitaires, le CSC a constaté que la télévision *BFI* et les régies publicitaires *Emergence*, *Aich'K Communication* et le *Groupe la Boussole* ont enfreint cette réglementation.

✓ **Cas de la télévision *BFI***

La télévision *BFI* a diffusé, courant avril 2020, une bande-annonce faisant la publicité d'un vin dont le taux d'alcool est de 12,5%. Ce taux est supérieur à la limite autorisée par la loi précitée.

Au regard du manquement constaté, le CSC a adressé une lettre d'observations au Directeur Général de *BFI*, l'invitant au strict respect des textes en vigueur.

✓ **Cas des régies publicitaires**

Le CSC a effectué, le 07 décembre 2020, une sortie de contrôle des panneaux publicitaires de la ville de Ouagadougou. Cette sortie a permis de constater la publicité par les régies *la Boussole*, *Aich'K Communication* et *Emergence*, de boissons dont le taux d'alcool est supérieur à la norme autorisée. Ces affiches publicitaires sont contraires à la loi portant réglementation de la publicité au Burkina Faso.

Le Conseil a adressé des lettres d'observations aux différents responsables des régies publicitaires concernées, les exhortant au strict respect des textes en vigueur et les invitant à enlever, sans délai, les affiches incriminées.

Paragraphe 2 : Autosaisines relatives au traitement de l'information

Les manquements à la loi et ou à l'éthique et à la déontologie ayant fait l'objet d'auto-saisines portent sur :

- le non-respect de la tolérance religieuse ;
- la diffusion d'informations sans preuve ;
- la publication d'informations incitant à la violence, à l'incivisme, ou susceptibles de porter atteinte à la cohésion sociale ;
- la diffusion d'informations contenant des propos violents, injurieux et/ou diffamatoires ;
- la publication d'images choquantes ;
- le non-respect de la présomption d'innocence et/ou du droit à l'image.

Ces manquements ont concerné les médias suivants : les radios *Al Houda* et *Omega FM* ; la télévision *BFI* ; les journaux *l'Express du Faso*, *l'Observateur Paalga* et le *Courrier Confidentiel*, les presses en ligne *Netafrique*, *Tinganews* et *Radar info*.

1. Manquement relatif au non-respect de la tolérance religieuse

Ce manquement a été commis par la radio confessionnelle *Al Houda* qui a diffusé, le 23 février 2020, un prêche attentatoire au principe de la tolérance religieuse.

En effet, le contenu de l'émission discrédite le célibat des abbés et des sœurs consacrées de la religion chrétienne. Le prédicateur fustigeait leur choix de s'abstenir de procréer.

Le Conseil a relevé que les propos du prêcheur à l'égard des serviteurs d'une autre religion constituent un mépris vis-à-vis de leur foi et porte ainsi atteinte au principe de la tolérance religieuse qui enjoint les responsables des médias, de façon générale, de proscrire toutes formes de dénigrement d'une quelconque religion sur leurs antennes et ce, dans le souci de la préservation de la coexistence pacifique entre les religions.

Interpelés par le CSC, les responsables du média ont reconnu le manquement et présenté leurs excuses.

2. Diffusion d'informations sans preuves

La radio *Omega FM*, au cours de son journal du 09 mars 2020, a diffusé des informations désignant les groupes d'auto-défense « Koglwéogos » comme auteurs du massacre des populations peules de la localité de Barga dans la Région du Nord et de deux autres villages

environnants. Ces informations ont fait également l'objet d'une reprise sur sa page Facebook, le 10 mars 2020.

Au regard du contexte socio-sécuritaire du pays, le Conseil a auditionné le premier responsable de la radio, le 13 mars 2020.

Des échanges, il s'est avéré que la radio ne détient aucune preuve des informations incriminées.

Le Conseil a conclu que *Omega FM* a manqué de professionnalisme dans le traitement de cette actualité, notamment en cette période marquée par la recrudescence des attaques terroristes qui ont fragilisé la cohésion sociale.

Une lettre d'observations l'invitant à plus de professionnalisme dans le traitement de l'information lui a été adressée.

3. Manquements relatifs à l'incitation à la violence, à l'incivisme et à des conflits ethniques ou communautaires

Ces manquements ont été relevés essentiellement dans le journal *l'Express du Faso* et la télévision *BF1*.

- Le cas du journal *L'Express du Faso*

Dans sa parution du 10 février 2020, le journal *l'Express du Faso* a publié un article intitulé « *conflit communautaire à Kombori / Kossi : au moins 30 morts et des dégâts matériels enregistrés* ».

La *Une* du journal fait allusion à un conflit entre peuls et dogons, tandis que, dans le développement, il est question d'un conflit entre dozos burkinabè et maliens. Concomitamment, les autres organes de presse ayant traité du même sujet, parlent plutôt d'une attaque perpétrée par des « hommes lourdement armés mais non identifiés ».

Le Conseil a estimé qu'en attribuant les faits évoqués à des groupes ethniques ou communautaires bien identifiées sans la moindre preuve, le journal contribue à créer une dissension entre ces différents groupes ou éventuellement à la raviver. En conséquence,

l'article tombe sous le coup des manquements relatifs à la sédition et/ ou l'incitation à la révolte.

De ce fait, le journal a été convié à une audition au cours de laquelle son directeur de publication a reconnu les griefs formulés par le CSC.

Une lettre d'observations a été adressée au responsable de l'organe l'invitant à plus de rigueur et de professionnalisme dans le traitement de l'information.

- **Le cas de la télévision *BF1***

La télévision *BF1* a diffusé, le 02 mai 2020, au cours de son journal, un reportage relatif à une manifestation d'un groupe de musulmans qui revendiquaient la réouverture des mosquées fermées en raison des mesures barrières prises par le Gouvernement pour endiguer la propagation du virus de la Covid-19.

Les propos diffusés étaient de nature à désinformer le public sur l'existence réelle de la pandémie au Burkina Faso et incitaient à l'incivisme et à la violence.

Après audition des responsables du média, une lettre d'observations leur a été adressée pour plus de professionnalisme dans le traitement de l'information.

4. Manquements relatifs à la diffusion d'informations renfermant des propos violents, injurieux et/ou diffamatoires

Des informations de nature violente, injurieuse et diffamatoire ont été relevées dans des contenus de la télévision *BF1* et de la presse en ligne *Netafrique.net*.

- **Cas de la télévision *BF1***

La télévision *BF1* a diffusé, le 27 avril 2020, au cours de son journal télévisé, un reportage relatif au décès de la députée Rose Marie COMPAORE des suites de la COVID-19. Des propos injurieux y ont été proférés à l'encontre de la Ministre de la Santé Madame Claudine LOUGUE.

En outre, des propos violents, injurieux et diffamatoires ont également été relevés dans l'émission de débats *Presse échos* du 02 juin 2020.

Après audition des responsables du média, une lettre d'observations leur a été adressée, les invitant à plus de professionnalisme.

- **Cas de *Netafrique.net***

La presse en ligne *Netafrique.net* a publié, le 07 juillet 2020, une déclaration relative à la grève des 08 et 09 juillet 2020 des syndicats du ministère en charge de l'économie et des finances. Dans le forum de discussion, un internaute a tenu des propos jugés outrageants et méprisants à l'encontre de personnes nommément citées.

Une lettre d'observations exhortant à une meilleure modération du forum des internautes a été adressée au média.

5. Manquements relatifs à la publication d'images obscènes

Le 15 juillet 2020, le journal en ligne *Netafrique.net* a publié, en guise d'illustration d'un article, une image à caractère pornographique, portant ainsi atteinte aux bonnes mœurs.

Une lettre d'observations a été adressée au responsable dudit média.

6. Manquements liés au non-respect de la présomption d'innocence et du droit à l'image

Dans sa publication du 24 juin 2020 intitulée « *Jeune fille assassinée à Karpala pour sa moto de type scooter ; le coupable appréhendé par les Koglégogos* », le journal en ligne *Tinganews.com* a présenté la photo d'un jeune homme à visage découvert, comme auteur de l'assassinat. Cela constitue une violation de la présomption d'innocence et du droit à l'image.

Une lettre d'observations a été envoyée au responsable dudit média.

SECTION 2 : SAISINES

Dans le cadre de sa mission de contrôle du contenu des médias, le CSC a enregistré deux saisines dont une émanant du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina (CNOMB) et l'autre du Président de la Fédération Burkinabè de Football (FBF).

Paragraphe 1 : Saisine du CNOMB

A travers une correspondance, le Président du CNOMB, Professeur Charlemagne OUEDRAOGO, a saisi le CSC d'une plainte relative à la diffusion, par la télévision *TVZ Africa*, du 23 au 28 août 2020, d'une émission portant sur la médecine traditionnelle. Dans ladite émission, un tradipraticien affirmait guérir toutes les maladies, même les cancers généralisés. Il faisait également témoigner plusieurs personnes qui prétendent avoir été guéries de maladies que la médecine moderne n'a pas pu soigner.

Le Président du CNOMB estimait que la diffusion d'une telle émission portait atteinte à la santé publique et pourrait induire la population en erreur.

Le CSC a également constaté que les radios *Optima FM* et *Femina FM* ont aussi diffusé sur leurs antennes des messages publicitaires et des témoignages relatifs aux activités du même tradipraticien.

Les responsables des médias incriminés ont été auditionnés en présence du plaignant, le 30 septembre 2020.

A l'issue de l'audition, ces médias ont été mis en demeure de cesser la diffusion des publicités et émissions relatives aux activités du tradipraticien et de veiller au respect de la réglementation en matière de publicité des produits et services de la médecine traditionnelle.

Paragraphe 2 : Saisine du Président de la FBF

Le CSC a reçu, le 27 mars 2020, une plainte du Président de la Fédération Burkinabè de Football (FBF), monsieur Sita SANGARE, contre le média en ligne *Radars Info Burkina*. Le plaignant estime avoir été victime de propos diffamatoires et injurieux tenus par *Radars Info Burkina* dans sa publication du 24 mars 2020.

Après une audition contradictoire, il est ressorti que les faits relatés par le journal portaient atteintes à l'image et à l'honneur du plaignant.

Le Conseil a décidé d'adresser une lettre d'observation au directeur de publication du média l'invitant d'une part à publier un article rectificatif en accord avec le plaignant pour le rétablir dans ses droits et d'autre part à plus de rigueur professionnelle, à l'avenir, dans le traitement de l'information.

CHAPITRE IV : CONTENTIEUX

Les contentieux ont porté sur différentes affaires impliquant le CSC et pendantes devant les juridictions bien avant l'année 2020, mais qui ont connu des évolutions durant l'année considérée.

SECTION 1 : CONTENTIEUX DE REGULATION

Un contentieux de régulation oppose les sociétés *AFRICOM* et *AFRITNT* à l'ARCEP et au CSC.

En rappel, *AFRICOM* et *AFRITNT* avaient déposé un recours de plein contentieux en indemnisation devant le Tribunal administratif de Ouagadougou, le 27 juin 2016 contre l'ARCEP et le CSC. Ce contentieux est né à la suite des actions entreprises par le CSC et l'ARCEP pour faire cesser les activités jugées illégales dont l'exploitation de la TNT par les sociétés requérantes.

Après avoir été déboutées en première instance par le Tribunal Administratif de Ouagadougou en 2018, les requérantes avaient interjeté appel de cette décision.

Ainsi, le 04 août 2020, le Conseil d'Etat a adressé au CSC deux mémoires ampliatifs des appelants par devant lui et diverses pièces en vue de lui permettre de produire des conclusions en réplique.

Enfin, par lettre datée du 04 décembre 2020, le conseil des sociétés *AFRICOM* et *AFRITNT* a formulé à l'endroit du CSC une demande de règlement transactionnel du contentieux existant entre elles et les autorités de régulation (CSC et ARCEP). Toutefois, cette proposition de règlement à l'amiable n'a pu être conclue en 2020.

SECTION 2 : CONTENTIEUX DU FONCTIONNEMENT

Paragraphe 1 : Affaire ADF-C.K contre l'Etat burkinabè et le CSC

Ce contentieux opposant l'entreprise ADF-C.K à l'Etat burkinabè et le CSC date de 2008 et porte sur les arriérés de paiement relatifs à la construction de la Délégation régionale de l'Ouest du CSC.

Au cours de l'année 2020, le dossier a fait l'objet d'une nouvelle procédure initiée sur le plan judiciaire par la banque créancière de l'entreprise.

Suite à cette procédure, l'instance de régulation avait répondu en précisant l'étendue de ses obligations envers le débiteur et a poursuivi en relevant que le dossier faisait l'objet d'un contentieux devant le Tribunal administratif de Ouagadougou.

Ce contentieux n'a pas été vidé en 2020.

Paragraphe 2 : Affaire E. S., ex-gestionnaire des programmes, contre le CSC

Cette affaire qui porte sur le licenciement d'un agent du CSC en 2018 a fait l'objet d'une procédure de référé d'heure à heure initiée par l'ex travailleur E.S. devant le Président du Tribunal de Travail de Ouagadougou. L'action visait à obtenir, par provision, le paiement d'arriérés de salaires de la période de mai 2018 à février 2019.

En substance, le Tribunal, dans son délibéré du 10 février 2020, a déclaré la requête recevable dans la forme, mais l'a rejetée dans le fond, estimant qu'il n'y avait pas matière à référé. Toutefois, une requête au fond pour licenciement abusif a été introduite par E.S. auprès du Tribunal qui n'a pu l'examiner en 2020.

Paragraphe 3 : Affaire S. K., ancien gardien, contre le CSC

Cette affaire a porté également sur la rupture des relations de travail entre le CSC et l'un de ses travailleurs, intervenue depuis 2016. Ce contentieux sur la contestation par S. K. de la fin de son contrat de gardiennage avec le CSC, était un dossier en appel devant la chambre sociale de la Cour d'Appel.

Le 11 août 2020, la Cour d'Appel de Ouagadougou, en sa troisième chambre sociale a vidé le délibéré de l'affaire en infirmant partiellement le premier jugement attaqué tout en reconsidérant le contrat de travail de S.K. comme étant un contrat de travail à durée indéterminée.

La Cour d'Appel a donc qualifié de licenciement abusif, la rupture du contrat de travail intervenue entre le CSC et S.K. En conséquence, il a condamné l'Etat burkinabè, à travers le CSC, à payer à S.K. les sommes suivantes :

- indemnité de licenciement : soixante mille (60 000) frs CFA ;
- dommages et intérêts : quatre cent quatre-vingt mille (480 000) frs CFA.

Enfin, la Cour a débouté S.K. de sa demande d'indemnité de fin de contrat et a confirmé les autres dispositions du jugement.

**DEUXIEME PARTIE : GESTION DU DISCOURS POLITIQUE DES
ELECTIONS DU 22 NOVEMBRE 2020**

CHAPITRE I : STRATEGIE GLOBALE DE GESTION DES ELECTIONS ET MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020, le CSC s'est doté d'une stratégie globale, en vue d'une planification optimale des activités entrant dans le cadre de la gestion de la couverture médiatique des élections.

SECTION 1 : ELABORATION DE LA STRATEGIE GLOBALE DE GESTION DES ELECTIONS

La conduite réussie d'un processus électoral implique une couverture médiatique impartiale et un accès équitable des candidats et partis en lice aux médias.

Mesurant la délicatesse de sa mission en période électorale, le CSC a décidé de proposer des réponses aux préoccupations majeures en élaborant un cadre d'actions stratégiques dénommé « Stratégie globale de gestion des élections » (SGE-2020).

L'objectif général poursuivi par la SGE-2020 était de permettre à l'organe de régulation de la communication de contribuer, à travers la mission qui lui est dévolue, à la tenue d'élections inclusives, transparentes, démocratiques et apaisées dont les résultats seront acceptés de tous.

A l'issue de la définition de l'ensemble des options stratégiques, des projections et une planification ont permis d'obtenir une feuille de route, laquelle présente, en termes d'actions⁴, les solutions permettant de relever les défis et de parvenir à une régulation efficiente du discours politique dans le cadre des élections couplées présidentielle et législatives de 2020.

SECTION 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE GLOBALE DE GESTION DES ELECTIONS

La mise en œuvre de la SGE-2020 a consisté à l'exécution, durant les périodes d'avant-campagne, de campagne et post-électorale, des activités de la feuille de route, conformément à un chronogramme bien défini.

⁴ La feuille de route comportait dix-sept (17) actions majeures dont découlaient cent treize (113) activités

Paragraphe 1 : Activités de régulation en période pré-électorale

1. Règlementation de la période d'avant-campagne

Pour assurer l'égalité de chance à tous les acteurs en lice, le CSC a adopté une décision visant à réglementer les activités médiatiques durant la période précédant les campagnes électorales. Cette décision qui couvrait la période de quatre-vingt-dix (90) jours⁵ suite aux dernières modifications du code électoral a été ramenée à trente (30) jours⁶ avant l'ouverture officielle de la campagne, fixait un certain nombre de règles de traitement de l'information électorale devant être respectées par les médias publics et privés. Cette décision a été prise en application de l'article 68 bis du Code électoral, interdisant toute couverture médiatique de campagne déguisée.

Une série de communications médiatiques a été initiée par le Conseil pour en expliquer les grandes lignes et le contenu de certaines dispositions.

2. Organisation de rencontres de concertation avec les partenaires

Dans le but de la bonne tenue des élections couplées présidentielle et législatives de 2020, le CSC a initié des rencontres avec les autres acteurs institutionnels impliqués dans l'organisation des élections. Ce sont : la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale (MATDC), le Ministère de la Sécurité, le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, le Conseil Constitutionnel.

Dans cette même dynamique, il a rencontré les responsables de la *Radiodiffusion Télévision du Burkina* (RTB) et ceux des *Editions Sidwaya* afin de rechercher, à la lumière des expériences passées, les moyens d'améliorer les performances des médias publics dans la perspective de la couverture médiatique des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020.

⁵ Décision n°2020-023/CSC du 24 juillet 2020 portant règlementation de la couverture médiatique des activités politiques durant la période du 03 août 2020 à 00 heure au 31 octobre à vingt-quatre (24) heures inclus.

⁶ Décision n°2020-026/CSC du 1^{er} septembre 2020 portant règlementation de la couverture médiatique des activités politiques durant la période du 02 octobre 2020 à 00 heure au 31 octobre à vingt-quatre (24) heures inclus.



3. Actions de communication

En vue d'asseoir une communication sociale apaisée, un plan de communication a été élaboré et mis en œuvre, à travers :

- ✓ la conception d'affiches ;
- ✓ la réalisation de microprogrammes dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du public ;
- ✓ l'organisation d'un panel sur la présence des médias au niveau des réseaux sociaux et leur rôle dans la lutte contre la désinformation ;
- ✓ l'organisation d'une rencontre avec les correspondants de la presse internationale aux fins de leur sensibilisation à une campagne apaisée ;
- ✓ l'élaboration d'une recommandation à l'endroit des médias internationaux ;
- ✓ l'organisation d'un petit-déjeuner de presse pour entretenir les journalistes sur les actions entreprises par le CSC dans le cadre des élections ;

- ✓ l'organisation d'un atelier de présentation, de la décision instituant la période d'avant-campagne aux parties prenantes aux élections ;
- ✓ l'adresse du président du CSC aux acteurs politiques et populations, à l'occasion de l'ouverture de la campagne électorale ;
- ✓ l'organisation d'une conférence de presse sur le bilan à mi-parcours de l'observation des médias ;
- ✓ etc.

4. Actions de formation et de sensibilisation

Dans le souci du renforcement de la paix et de la cohésion sociale, et en vue de parvenir à une communication apaisée, pour des élections véritablement démocratiques, le CSC a organisé des conférences publiques à l'attention des forces vives de la nation, des ateliers de formation des journalistes sur les bonnes pratiques en matière de traitement de l'information électorale et également des ateliers de formation des animateurs des émissions d'expression directe dans un contexte sensible.



- ***Organisation de conférences publiques***

Les conférences publiques ont marqué le lancement officiel des activités du CSC entrant dans le cadre de la régulation du discours politique électoral. Elles se sont tenues dans quatre (04) localités du Burkina Faso, à savoir, Ouagadougou, Ouahigouya, Fada N’Gourma ainsi qu’à Bobo-Dioulasso et ont enregistré la participation des forces vives de ces localités.

L’objectif de ces rencontres était d’échanger sur les missions du CSC en période électorale et de réfléchir sur les voies et moyens d’asseoir une communication sociale apaisée, au regard de la crise socio-sécuritaire que traverse le pays.

- ***Formation des professionnels des médias***

Afin d’outiller les professionnels des médias à jouer pleinement leur rôle, à travers une saine communication soucieuse de la préservation de la paix et de la cohésion sociale, le CSC a organisé des ateliers de formation des journalistes sur le traitement de l’information électorale dans un contexte de crise socio-sécuritaire. Des formations ont également été initiées au profit des animateurs des émissions d’expression directe et des journalistes en langues nationales. Au total, trois cent soixante-six (366) professionnels des médias, toutes catégories confondues, ont bénéficié de ces formations qui se sont déroulées dans huit (08) localités à savoir Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Fada N’Gourma, Kaya, Tenkodogo, Koudougou et Manga.



- *Production des documents didactiques*

Afin de rappeler aux acteurs de la couverture médiatique des élections les fondamentaux nécessaires et l'attitude professionnelle à adopter avant, pendant et après les scrutins, le CSC a élaboré un guide du journaliste et un guide pratique d'organisation et d'animation des émissions d'expression directe⁷. Ces documents, édités en format livret, dépliant et affiche, ont fait l'objet d'un échange avec les professionnels des médias, au cours d'un petit-déjeuner de presse.

⁷ Le guide pratique d'organisation et d'animation d'une émission d'expression directe a été élaboré en collaboration avec la Commission nationale des droits humains.



- *Elaboration et signature d'un Pacte de bonne conduite*

Pour jouer pleinement son rôle dans la tenue d'élections apaisées, le CSC a suscité l'adoption d'un Pacte de bonne conduite entre candidats, partis ou formations politiques, médias, organisations de la société civile, entreprises de publicité et blogueurs.

Ce pacte est un accord moral consenti par les différents acteurs, dans l'objectif de préserver l'unité nationale, la cohésion et la paix sociale.

Sa signature est intervenue au cours d'une cérémonie solennelle le lundi 26 octobre 2020, dans la salle de conférences de Ouaga 2000.



- ***Renforcement de l'équipe du monitoring spécial***

La régulation de la communication implique l'observation, par le CSC, du contenu des médias, aussi bien en période ordinaire qu'électorale. La mise en œuvre de cette mission en période électorale commande le renforcement de l'effectif du personnel chargé du monitoring des médias.

Ainsi, en vue de contrôler le respect, par les médias, de la décision portant règlementation de la période d'avant-campagne, le CSC a eu recours à trente (30) observateurs, personnel temporaire, lesquels ont été déployés dans dix-huit (18) localités pour l'observation de plus de deux cents (200) médias.

- ***Tirage au sort de l'ordre de passage des candidats dans les médias publics***

Dans le but d'assurer une transparence et une équité dans la programmation de ces émissions et publications spéciales, et en application de la règle de l'égal accès aux médias publics, le CSC a organisé un tirage au sort de l'ordre de passage des différents candidats, partis

politiques et listes d'indépendants pour l'enregistrement et la diffusion desdites émissions et publications. Les résultats de ce tirage au sort ont fait l'objet de la Décision n°2020-044/CSC du 28 octobre 2020.



CHAPITRE 2 : REGULATION EN PERIODE ELECTORALE

La régulation de la période électorale a donné lieu à la définition d'un cadre réglementaire permettant la mise en œuvre des principes de l'égal accès des acteurs politiques en lice aux médias publics, du pluralisme et l'équilibre de l'information durant cette période électorale.

SECTION 1 : DEFINITION D'UN CADRE REGLEMENTAIRE

Pour permettre la mise en œuvre des principes sus-évoqués, l'instance de régulation a pris un certain nombre de décisions dont :

- ✓ la Décision n°2020-038/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant respect des principes d'égalité d'accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias publics, pendant la campagne pour les élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020.
- ✓ la Décision n°2020-039/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant respect des principes de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias privés nationaux et les médias internationaux pendant la campagne.
- ✓ la Décision n°2020-040/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant fixation des quotas des reportages et des manifestations des candidats, partis, formations ou regroupements politiques et listes d'indépendants par les médias publics dans le cadre des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020 et son modificatif du 17 novembre 2020.
- ✓ la Décision n°2020-041/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant création d'émissions parrainées et de publications spéciales à la RTB et dans le quotidien d'Etat « *Sidwaya* ».
- ✓ la Décision n°2020-044/CSC du 28 octobre 2020 portant programmation des communications des candidats, des partis, formations ou regroupements politiques ou listes d'indépendants prenant part aux élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020.

SECTION 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'ÉGAL ACCES AUX MEDIAS PUBLICS

Dans le cadre de l'accès égalitaire aux médias audiovisuels publics, cinq (5) émissions ont été créées et entièrement parrainées par le CSC. Ce sont :

- « message de campagne présidentielle » ;
- « au cœur de la présidentielle » ;
- « un candidat, un programme » ;
- « message de campagne législatives » ;
- « au cœur des législatives ».

Ces émissions ont permis à la *RTB /télé* d'offrir aux acteurs en lice, un cadre d'expression d'un volume horaire de 48 heures 30 minutes de temps de parole, soit 17 heures 05 minutes pour la présidentielle et 31 heures 25 minutes pour les législatives.

La *RTB/Radio* a offert les mêmes temps d'antenne aux acteurs en lice, mais avec une production propre d'un volume horaire de 11 heures 25 minutes, soit deux émissions de cinq (5) minutes (message de campagne présidentielle et message de campagne pour les législatives).

L'égal accès des acteurs en lice à la presse écrite publique s'est réalisé à travers la publication, par le quotidien d'Etat *Sidwaya*, de pages dédiées spécialement à l'expression égalitaire des acteurs.

Pour la présidentielle, le CSC a mis à la disposition de l'ensemble des candidats, vingt-six 26 pages, soit deux (2) pages offertes à chacun. Il s'agit des tribunes suivantes :

- les pages spéciales de campagne d'un volume d'une demi-page en deux (2) publications ;
- l'interview du candidat d'un volume d'une (1) page.

Pour la campagne des législatives, une seule tribune a été mise à la disposition de chaque parti ou regroupement d'indépendants. Il s'agit de « Les pages spéciales de campagne » avec un espace d'une demi-page. Comme au niveau de l'audiovisuel, ces messages concernaient les 126 acteurs en lice.

SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE DU PLURALISME ET DE L'EQUILIBRE DE L'INFORMATION

Le contrôle du respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information a porté sur cent trente-trois (133) médias, toutes catégories confondues. Les médias audiovisuels observés sont au nombre de quatre-vingt-quatorze (94), répartis dans cinquante-trois (53) localités dont vingt-sept (27) à Ouagadougou, trois (03) à Bobo-Dioulasso, deux (2) à Fada N'Gourma et les autres répartis dans cinquante (50) localités. Les journaux mis en observation sont au nombre de treize (13). Vingt-six (26) médias en ligne ont également été observés durant cette période.

Dans l'ensemble, le pluralisme de l'information a été respecté. Toutefois, un déséquilibre a été constaté en faveur du parti majoritaire, mais lié à la faiblesse des activités menées par certains partis politiques.

Les résultats de l'observation du contenu de l'ensemble de ces médias ayant couvert la campagne électorale au cours de la période du 31 octobre au 20 novembre 2020 sont clairement mentionnés dans le bilan des élections.⁸

SECTION 4 : GESTION DES MANQUEMENTS

Des cas de violation de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie encadrant le traitement de l'information électorale ont été recensés et portent, entre autres, sur la propagande politique des candidats, la retransmission en direct de meetings, le déséquilibre dans le traitement de l'information, le non-respect de la date de fin de la campagne, la diffusion de propos jugés violents, diffamatoires et injurieux.

Ces différents dérapages ont fait l'objet d'auto-saisines, lesquelles ont donné lieu à une réaction du CSC, allant des interpellations à des mises en demeure, ou à des suspensions d'émissions.

⁸ Elections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020, bilan.

A travers un communiqué, le CSC a rappelé à l'attention des acteurs politiques, les dispositions de l'article 3 du Pacte de bonne conduite⁹ qui stipule que : « *les rapports entre les partis prenants doivent être placés sous le signe de la confiance, du respect mutuel et du rejet de tout comportement susceptible de nuire à la sérénité des scrutins* ».

⁹ Pacte de bonne conduite entre candidat(e)s, partis ou formations politiques, regroupements d'indépendants, médias, organisations de la société civile et entreprises de publicité.

TROISIEME PARTIE : RENCONTRES ET COOPERATION

CHAPITRE I : RENCONTRES AU PLAN NATIONAL

En 2020, le CSC a tenu plusieurs rencontres d'échanges et de concertation avec des partenaires institutionnels et organisé des séminaires et ateliers. Le Président du CSC a également accordé des audiences et participé à des cérémonies.

SECTION 1 : RENCONTRES ENTRE LE CSC ET SES PARTENAIRES

Dans le cadre de ses activités, le CSC a tenu plusieurs rencontres d'échanges et de concertation.

Paragraphe 1 : Rencontre entre le CSC et le Ministère de la Sécurité

Tenue le 30 avril 2020, la rencontre a réuni les premiers responsables des deux structures, accompagnés de leurs collaborateurs.

Elle avait pour objet d'échanger avec le département en charge de la sécurité en vue de la prise en compte du contexte sécuritaire difficile dans la mise en œuvre des activités de gestion du discours politique électoral. Elle a permis au CSC de présenter son cadre d'actions stratégiques, de recueillir les recommandations et suggestions des professionnels de la sécurité et de solliciter l'accompagnement dudit ministère dans la mise en œuvre de sa stratégie globale de gestion du discours politique électoral.

Paragraphe 2 : Rencontre entre le CSC et le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale

Elle s'est tenue le 22 mai 2020, dans la salle du conseil du CSC. Les échanges ont porté notamment sur les nouvelles dispositions du code électoral et leur impact sur le processus en cours, la liste officielle des partis politiques légalement reconnus et sur les dispositifs de financement et de sécurisation des élections. A l'issue de cette rencontre, les deux structures ont pu définir des axes de collaboration devant concourir à la réussite de ces élections.

Paragraphe 3 : Rencontre entre le CSC et le PNUD

La rencontre entre le CSC et le PNUD s'est tenue par visioconférence, le 26 mai 2020. Elle avait pour but d'échanger sur l'éligibilité des activités électorales du CSC au financement du PNUD.

Paragraphe 4 : Rencontre entre le CSC et la Commission Electorale Nationale Indépendante

La rencontre entre le CSC et la CENI s'est tenue le 04 juin 2020, dans la salle Moussa Michel TAPSOBA de la CENI. Organisée à l'initiative du Président du CSC, cette rencontre a permis un partage d'informations et d'idées, lesquelles ont contribué à poser les bases d'une collaboration fructueuse, en vue de la régulation du discours électoral de 2020.



Paragraphe 5 : Rencontre entre le CSC et l'Ambassade de la République Populaire de Chine

Une délégation du CSC conduite par son Président, Me S. Mathias TANKOANO, accompagné de son Directeur de cabinet, Monsieur Boureima DIALLO et du Secrétaire Général de l'Institution, madame Yvette NACOULMA/SANOU a rendu, le 04 juin 2020, une visite de courtoisie à l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine, Monsieur Jian LI.

Cette visite de prise de contact a permis aux deux autorités de passer en revue l'organisation et le fonctionnement des systèmes médiatiques burkinabè et chinois.

Paragraphe 6 : Rencontre avec les responsables des médias publics

Afin d'assurer l'égal accès aux médias publics en période électorale, le CSC a rencontré les responsables de la *RTB* et ceux des *Editions Sidwaya*, respectivement, les 18 et 19 juin 2020.

L'objectif était de rechercher les moyens d'améliorer les performances des médias publics dans la perspective de la couverture médiatique des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020.

Paragraphe 7 : Rencontre entre le CSC et le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement

Cette rencontre, tenue le 30 juin 2020 au CSC, avait pour objectif de renforcer le partenariat entre le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, organe de tutelle des médias publics, et l'instance de régulation en vue d'une organisation réussie de la gestion de la couverture médiatique des élections.

Paragraphe 8 : Rencontre entre le CSC, la CENI et les observateurs électoraux

Elle s'est tenue dans la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, le 20 novembre 2020. Organisée par la CENI, en collaboration avec le CSC, cette rencontre avait pour objet de s'entretenir avec les observateurs du processus électoral sur les dispositions prises par les deux structures en vue de la bonne tenue des scrutins. Ce fut l'occasion pour les différentes délégations présentes de manifester à l'ensemble des Burkinabè leur solidarité face à la récurrence des attaques terroristes. Elles ont également exprimé leur satisfaction face à la qualité de l'organisation mise en place par les deux structures en vue de la tenue, à bonne date, de ces élections couplées.

SECTION 2 : ATELIERS ET SEMINAIRES ORGANISES PAR LE CSC

Plusieurs ateliers et séminaires ont été organisés en 2020 dans le cadre du renforcement des capacités des différents acteurs socio-politiques et de l'apaisement du climat.

Paragraphe 1 : Atelier d'élaboration et de validation de l'avant-projet du Pacte de bonne conduite

Le 20 mai 2020, s'est tenu au CSC, un atelier d'élaboration et de validation de l'avant-projet de Pacte de bonne conduite en prélude aux élections présidentielle et législatives de 2020.

Sous la conduite du comité d'élaboration de l'avant-projet de Pacte de bonne conduite, l'atelier a été présidé par le Président du CSC et a connu la participation des membres du Collège des conseillers et des membres de l'administration, avec l'accompagnement de SEM Luc Adolphe TIAO, ancien Président du CSC et ancien Premier Ministre.

Les conclusions de cet atelier ont permis au CSC de disposer d'un avant-projet de Pacte de bonne conduite qui a servi de base à l'élaboration du document final par les différents acteurs du processus électoral.

Paragraphe 2 : Organisation de conférences inaugurales à la gestion du discours politique électoral

Du 07 au 17 juillet 2020, respectivement à Ouagadougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma et Bobo-Dioulasso, ont eu lieu le lancement officiel des activités électorales du CSC.

En effet, afin d'assurer au mieux sa mission de régulation de la communication en période électorale, le CSC a mené, avec l'appui du PNUD, des activités inaugurales à la régulation du discours politique, en prélude à la tenue des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020.

Ces activités visaient à échanger avec les différentes forces vives de la nation afin de les sensibiliser sur les bonnes pratiques en matière de communication et sur la nécessité de préserver la cohésion sociale. Elles ont porté sur l'animation de conférences publiques, de rencontres de concertation avec les médias communaux et confessionnels et la formation des journalistes sur le traitement de l'information en période électorale.

Paragraphe 3 : Ateliers de formation des journalistes sur le traitement de l'information en période électorale

Afin de prendre les garanties nécessaires à la tenue d'élections apaisées, le CSC a organisé, avec le soutien financier du PNUD, des sessions de formation à l'intention de deux cents (200) journalistes venus de toutes les régions du Burkina Faso.

Tenues sur le thème général : « *Traitement de l'information électorale dans un contexte de crise socio-sécuritaire* », ces formations avaient pour objectif général d'outiller les professionnels des médias audiovisuels, de la presse écrite et en ligne, à jouer pleinement leur rôle à travers une saine communication, soucieuse de la préservation de la paix et de la cohésion sociale.

Paragraphe 4 : Ateliers de formation des journalistes et animateurs des émissions d'expression directe

En collaboration avec la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) et l'appui technique et financier du PNUD, le CSC a organisé des ateliers de formation des journalistes et animateurs des radios sur la gestion des émissions d'expression directe dans un contexte de tensions intercommunautaires.

L'objectif était de les outiller en matière de réglementation des émissions d'expression directe et de conduite des dites émissions dans un contexte de crise socio-sécuritaire.

Paragraphe 5 : Ateliers de formation des journalistes et animateurs des émissions en langues nationales

Le CSC a organisé deux (02) ateliers de formation sur le traitement de l'information dans les langues nationales mooré, dioula, fulfuldé, gulmancema, gourounsi et bissa. Ces formations se sont tenues à Koudougou, les 24 et 25 septembre et à Manga les 20 et 21 octobre 2020.

Paragraphe 6 : Panel sur la problématique de l'utilisation des réseaux sociaux par les médias et des journalistes professionnels en période électorale

Le développement des TIC et des réseaux sociaux numériques en particulier, s'est accompagné d'une prolifération des *fake news* (les fausses informations). En vue de lutter contre la désinformation en période électorale, le CSC a organisé un panel, le 17 octobre 2020

à Ouagadougou, sur la problématique de la qualité de l'information publiée dans les réseaux sociaux par les médias et les journalistes professionnels.

Par ce panel, le CSC a voulu mettre à contribution les médias et les journalistes professionnels, qui sont soumis à des règles éthiques et déontologiques, pour limiter l'impact du phénomène sur le processus électoral.

Paragraphe 7 : Rencontre de concertation avec les médias confessionnels et communaux

Tenant compte de la situation socio-sécuritaire précaire et dans le souci de préserver la paix et la cohésion sociale au Burkina Faso, le CSC a pris un certain nombre de dispositions, dont l'interdiction faite aux médias confessionnels et communaux de participer à la couverture médiatique de la campagne électorale de 2020.

En effet, le risque d'exacerbation des tensions sociales subséquemment à la participation des médias confessionnels au discours politique et le souci d'équilibrer le dialogue démocratique en évitant que les médias communaux ne servent à la propagande d'un seul candidat ou parti, ont présidé à cette décision du CSC de soustraire cette catégorie de médias du jeu politique, et de les mettre à contribution pour sensibiliser les populations dans le sens de l'apaisement du climat social.

Les rencontres de concertation ont donc été initiées à cet effet et se sont tenues à Ouagadougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma et Bobo-Dioulasso.

Paragraphe 8 : Rencontre d'échanges et de sensibilisation avec les acteurs du secteur de la publicité, des médias et des tradipraticiens

Le 19 mars 2020, le CSC a tenu une rencontre d'échanges et de sensibilisation avec les acteurs du secteur de la publicité, des médias et des tradipraticiens.

Cette rencontre faisait suite au constat récurrent de la diffusion ou la publication, dans les médias audiovisuels et la presse écrite, de messages publicitaires concernant des produits de la pharmacopée traditionnelle et des établissements sanitaires, en violation des dispositions de la loi N°080-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant réglementation de la publicité au Burkina Faso.

SECTION 3 : AUDIENCES DU PRESIDENT DU CSC ET PARTICIPATION A DES CEREMONIES

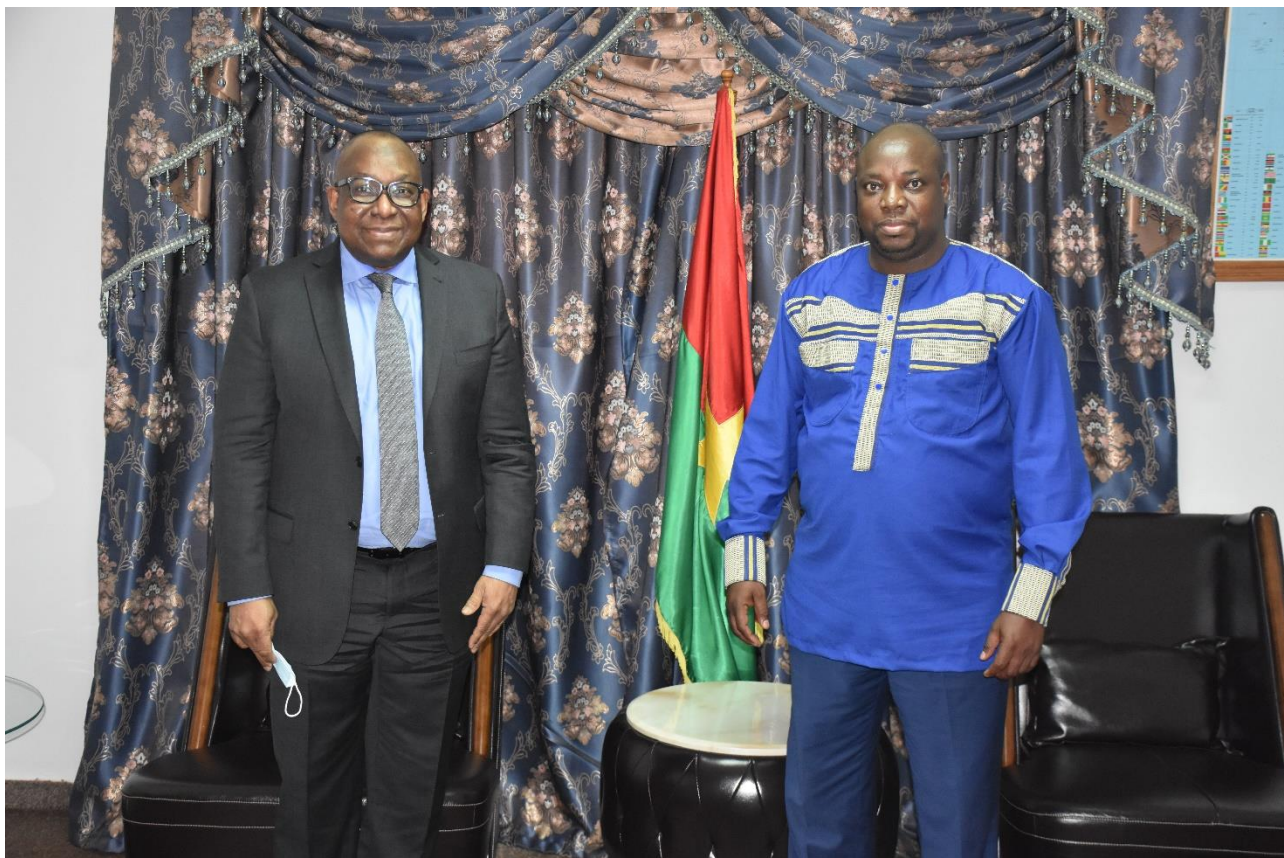
Paragraphe 1 : Audiences

- Le 29 janvier 2020, le Président du CSC, Maître Soahanla Mathias TANKOANO, a accordé une audience au Groupe des Observateurs Sans Frontières (OSF), conduit par Monsieur Labidi NABA. L'objectif de leur visite était de proposer leur collaboration au CSC dans le cadre de la sensibilisation des populations pour un dialogue social apaisé.
- Le 04 février 2020, une délégation conduite par Madame Cécile GOUBA/NAON, Présidente de Publicitaires Associés, a été reçue par le Président du CSC. Cette audience a permis à Madame GOUBA de présenter le nouveau bureau de la faitière.
- Le Représentant Résident du PNUD, Monsieur Mathieu CIOWELA a rendu une visite de courtoisie au Président Maître Soahanla Mathias TANKOANO, le 11 mars 2020, et ce, dans le cadre des préparatifs des élections couplées du 22 novembre 2020.
- Le 12 mars 2020, le Président du CSC a reçu une équipe de la BBC conduite par Madame Anne-Marie NWAOBASI, Directrice du Développement des Affaires Afrique Francophone en mission au Burkina Faso, pour une visite de courtoisie.
- Le Président du CSC a reçu, le 13 mars 2020, une délégation de l'Ambassade de la République Populaire de Chine à Ouagadougou, conduite par son Premier Secrétaire, Monsieur Luo XIAKUI, pour une visite de courtoisie.
- Le 27 avril 2020, Maître Soahanla Mathias TANKOANO a reçu en audience Monsieur Alkassoum MAIGA, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, dans le cadre d'une visite de courtoisie.
- Le 02 juillet 2020, la coordination de l'Opposition Politique Non-Affiliée (ONA), conduite par le Professeur Abdoulaye SOMA, a été reçue par Me Soahanla Mathias TANKOANO. L'objet de la visite était d'expliquer la démarche et la vision de l'ONA.
- Le Président du CSC a reçu en audience le 03 août 2020, le Président du Conseil Economique et Social (CES), Monsieur Moïse NAPON, dans le cadre d'une visite de courtoisie.

- Le Président du CSC a reçu, le 25 août 2020, Madame Mafarma SANOGO, Coordonnatrice du Service d'Information du Gouvernement. L'objet de la visite entre dans le cadre de la collaboration entre la structure qu'elle dirige et le CSC. Le Président du CSC, a confirmé la pertinence de cette collaboration aussi indiqué sa disponibilité à œuvrer au renforcement de cette collaboration naissante.
- Le Président du CSC a reçu, le 27 août 2020, Monsieur Wolfram VETTER, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso, pour une visite de courtoisie.
- Le 1^{er} septembre 2020, le Président du CSC a reçu en audience une délégation de l'ESA organisme électoral Sud-africain. Cette délégation est présente au Burkina Faso dans le cadre de l'observation du processus électoral pour évaluer le déroulement des périodes pré-électorale, électorale, post-électorale et connaître le rôle de toutes les parties prenantes aux élections comme le CSC.
- Le 17 septembre 2020, le Président du CSC a reçu une délégation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), dans le cadre de la subvention accordée au CSC pour la préparation de la couverture médiatique des élections de 2020.



- Le 28 septembre 2020, le Président du CSC a reçu son homologue de la HACA de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur René BOURGOIN, présent à Ouagadougou pour soutenir le CSC dans les activités préparatoires à l'adoption du Pacte de bonne conduite.



- Le Président du CSC a reçu, le 11 novembre 2020, une délégation d'observateurs de la CEDEAO dans le cadre des élections du 22 novembre 2020 conduite par Son Excellence Monsieur Kabiné KOMARA, ancien Premier Ministre de la République de Guinée.
- Le Président du CSC a reçu, le 20 novembre 2020, les membres de la Mission d'observation du Conseil de l'Entente, présents à Ouagadougou à l'occasion des élections du 22 novembre 2020. La délégation était conduite par Monsieur Kommabou FANDJINU.
- Le Président du CSC a reçu, le 20 novembre 2020, les membres des missions d'observation de la CEDEAO, de la CEN-SAD et une mission d'information et de contact de l'OIF conduites respectivement par Son Excellence Monsieur Kabiné

KOMARA, le Pr N'Dioro N'DIAYE et Son Excellence Monsieur Pierre BUYOYA, à l'occasion des élections du 22 novembre 2020.

Paragraphe 2 : Participation à des cérémonies officielles

- Le Président Mathias TANKOANO a participé, le 23 avril 2020 au CSC, à la cérémonie de don de produits et matériels aux faitières des médias par la Fondation Islamique Ben Mass-Houd de l'Université Al-Houda. Cette activité s'inscrivait dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.
- Le Président du CSC a pris part, le 30 avril 2020, au Ministère de la Santé à la cérémonie de remise de la contribution des Présidents d'institution pour la lutte contre la COVID-19.
- Le Président du CSC a fait don, le 08 mai 2020, de matériel de protection contre la COVID-19 aux faitières des organisations professionnelles de médias et aux Publicitaires Associés.
- Le Président du CSC a parrainé, le 23 juillet 2020, la cérémonie officielle de célébration des 25 ans de la *Radio Palabre* de Koudougou.



- Le Président du CSC a pris part, le 23 septembre 2020, à la cérémonie de restitution des travaux de l'étude sur la capacité opérationnelle de la CENI, commanditée par la Fondation « Konrad Adenauer », dans le cadre des élections de 2020.
- Le Président du CSC a pris part, le 21 octobre 2020, à Bravia Hôtel, à la cérémonie d'ouverture de l'atelier de renforcement des capacités de la CENI, organisée par la CEN-SAD.
- Dans le cadre des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020, le Président du CSC a présidé les cérémonies d'adoption et de signature du Pacte de bonne conduite entre Candidat(e)s, Partis ou Formations politiques, Regroupements d'indépendants, Médias, Organisations de la Société Civile (OSC) et Entreprises de Publicité qui ont eu lieu respectivement les 22 et 26 octobre 2020, dans la salle de conférences de Ouaga 2000.
- Le 23 octobre 2020, le Président du CSC a parrainé la 23^{ème} édition de la Nuit des Galien qui s'est tenue dans la salle des Banquets de Ouaga 2000.

- Dans le cadre des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020, le Vice-président du CSC, Monsieur Abdoulazize BAMOGO, a présidé, le 28 octobre 2020, la cérémonie de tirage au sort de l'ordre de passage des candidats, partis politiques et regroupements d'indépendants dans les médias publics.
- Le Président du CSC a présidé, le 21 décembre 2020, la cérémonie de remise des objets d'art au CSC par le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme.



CHAPITRE II : COOPERATION

Dans le cadre de la coopération avec les instances de régulation sœurs, le Président du CSC a pris part, aux côtés de ses pairs à plusieurs rencontres de concertation. Il a également effectué des missions de supervision de la couverture médiatique des élections dans plusieurs pays de la sous-région.

SECTION 1 : RENCONTRES DE CONCERTATION

Paragraphe 1 : Participation aux rencontres de la Plateforme des régulateurs de l'audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée

1. Assemblée Générale de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée

Une délégation du CSC conduite par son Président, Me Mathias TANKOANO, a pris part, du 17 au 19 mars 2020 à Bamako en République du Mali, à la 7^e Assemblée Générale Statutaire (AGS) de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée.

Il était accompagné de Monsieur Zoumana WONOGO, membre du Collège des Conseillers, de Monsieur Daniel BONZI, Directeur de la Règlementation, de la Médiation et du Contentieux et de Monsieur Abdoulaye DAO, Directeur de l'Instruction des Plaintes et des Etudes.

Organisée par la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali qui assurait la présidence de la Plateforme, la rencontre a connu la participation des délégations des instances membres.

Le CSC y a été honoré par la nomination de Monsieur Daniel Z. BONZI comme membre du Comité des cinq (05) juristes experts de la Plateforme des Régulateurs.

2. Réunion des Présidents des instances de régulation de l'audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée

A la faveur des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020, les Présidents des Instances de régulation de la communication, membres de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel de l'UEMOA et de la Guinée, présents au Burkina Faso, ont

tenu une séance de travail, le 19 novembre 2020, au CSC. Ce fut l'occasion pour le CSC de présenter sa stratégie globale de gestion du discours politique des élections à ses instances sœurs de la plateforme et recevoir leurs amendements et suggestions.

Paragraphe 2 : Participation à d'autres rencontres internationales

1. Conférence internationale des régulateurs de la communication

Du 30 au 31 janvier 2020, le Président du CSC, accompagné de Monsieur Alexis KONKOBO, membre du Collège des Conseillers, ont effectués une mission à Rabat, au Maroc, pour participer à une conférence internationale autour du thème « *la régulation des médias dans un environnement numérique, mobile et social : impératifs d'adoption et enjeux de refondation* » organisée par la HACA Maroc (Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle) avec la collaboration du RIARC (Réseau des Instances Africaines de régulation de la communication) et du REFRAM (le Réseau Francophone des régulateurs des médias).

Cette conférence avait pour but de permettre aux régulateurs d'Afrique et de certains pays européens d'échanger sur la problématique liée à l'avènement de l'internet et du discours de haine qui est véhiculé, la nécessité de la protection des données personnelles ou encore le péril de l'intelligence artificielle. Les instances de régulation ont donc été invité à renforcer leurs arsenaux juridiques face à cette déferlante numérique, et cela dans le but de garantir la démocratie du pluralisme et de l'expression équitable de tous les courants de pensée et d'opinion.

2. Rencontre sur la sécurité dans le Sahel

Du 04 au 08 novembre 2020, le Président du CSC a séjourné à Dakar, en République du Sénégal, dans le cadre d'une rencontre organisée par la CEN-SAD sur la sécurité dans le sahel. Les débats ont porté entre autres sur la criminalité transfrontalière, la question de l'hybridité et sur les instruments de régulation de la sécurité, de la paix et de la réconciliation nationale.

SECTION 2 : MISSIONS DE SUPERVISION DE COUVERTURE MEDIATIQUE D'ELECTIONS

Paragraphe 1 : Participation à la supervision de la couverture médiatique de l'élection présidentielle au Togo

Du 17 au 24 février 2020, le Président du CSC, accompagné de Messieurs Ismaël NIGNAN et Victor SANOU, Conseillers et de Madame Pauline KANTIONO, Chargée d'études, s'est rendu à Lomé, au Togo, pour la supervision de la couverture médiatique de l'élection présidentielle du 22 février 2020 dans ce pays.

Cette mission qui a permis à l'équipe du Conseil supérieur de la communication de s'inspirer de l'expérience de la HAAC du Togo, dans la perspective de l'organisation des élections présidentielle et législatives couplées de novembre 2020 au Burkina, fut également l'occasion pour les deux instances de régulation de la communication de consolider leurs relations institutionnelles.

Paragraphe 2 : Participation à la supervision de la couverture médiatique de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire

Du 28 octobre au 1^{er} novembre 2020, le Président du CSC a participé à la supervision de la couverture médiatique de l'élection présidentielle du 30 octobre 2020 en république de Côte d'Ivoire.

**QUATRIEME PARTIE : GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES, FINANCIERES ET DES MATIERES**

CHAPITRE I : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre de la gestion stratégique de ses ressources humaines, le CSC a poursuivi le renforcement de ses effectifs. Il a également mené des actions de formation, de promotion et de distinction honorifique du personnel ainsi que des œuvres sociales.

SECTION 1 : GESTION ADMINISTRATIVE

Au cours de l'année 2020, le CSC a procédé à un renforcement de ses effectifs à travers le recrutement de six (06) agents, dont trois (03) sur mesures nouvelles ordinaires 2019 et trois (03) opérateurs d'écoute en langues nationales (mooré, dioula et fulfuldé) par appel à candidatures.

Aussi, le CSC a bénéficié de la mise à disposition de deux (02) agents.

Cependant, il a enregistré le départ de trois (03) agents. Ce sont :

- YARA Janvier, Juriste, Agent au Secrétariat général, mis à la disposition du Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Protection Sociale ;
- OUEDRAOGO S. Olivier Isaac, Sous-officier de Police, précédemment Chef du poste de sécurité, mis à la disposition du Ministère de la sécurité ;
- YE Zafabié, précédemment, Chef de service de la gestion administrative et de la paie, admis à un concours professionnel.

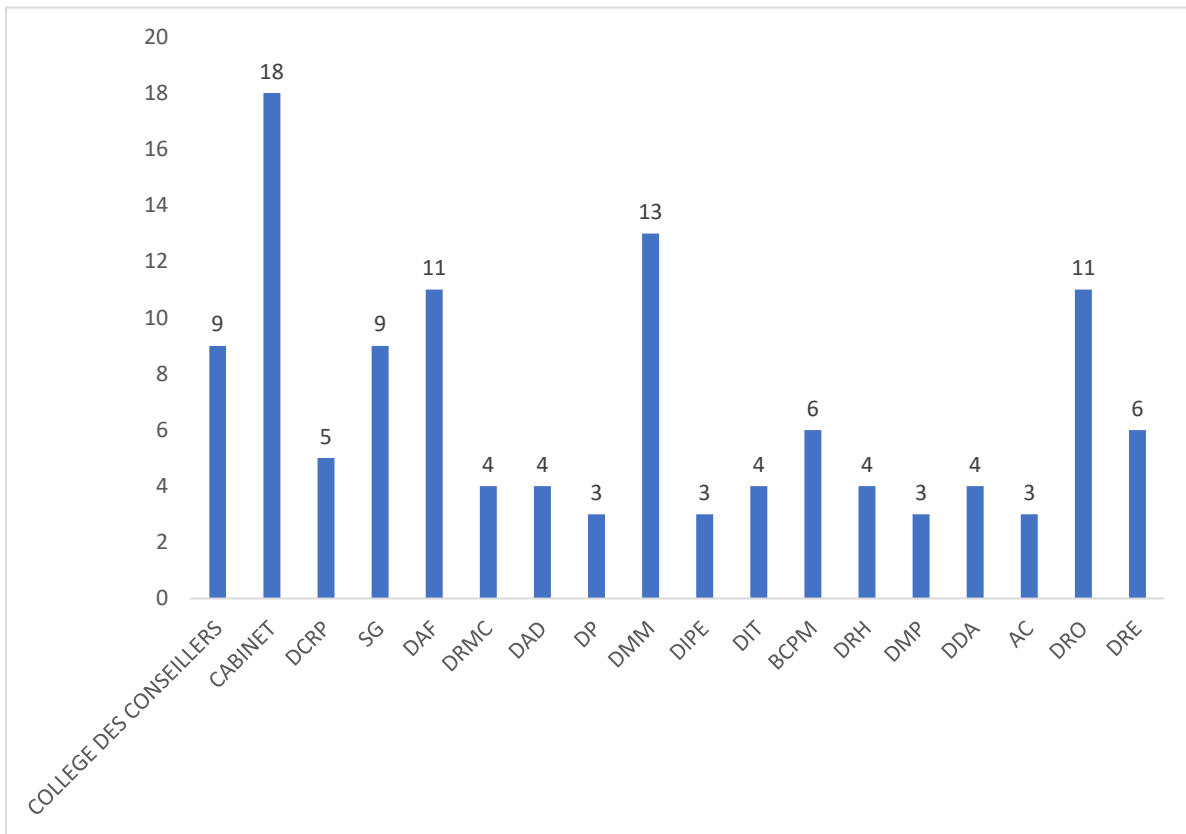
L'effectif total des agents, tous statuts confondus, au 31 décembre 2020 était de cent vingt (120) contre cent quinze (115) en 2019, soit un taux d'accroissement de 4,35 %.

Au 31 décembre 2020, la répartition du personnel se présentait comme suit :

- Conseillers : 09 ;
- Fonctionnaires : 73 ;
- Contractuels : 38.

La répartition du personnel par structure au 31 décembre 2020 est présentée par le graphique ci-dessous :

Graphique 30 : Répartition du personnel par structure



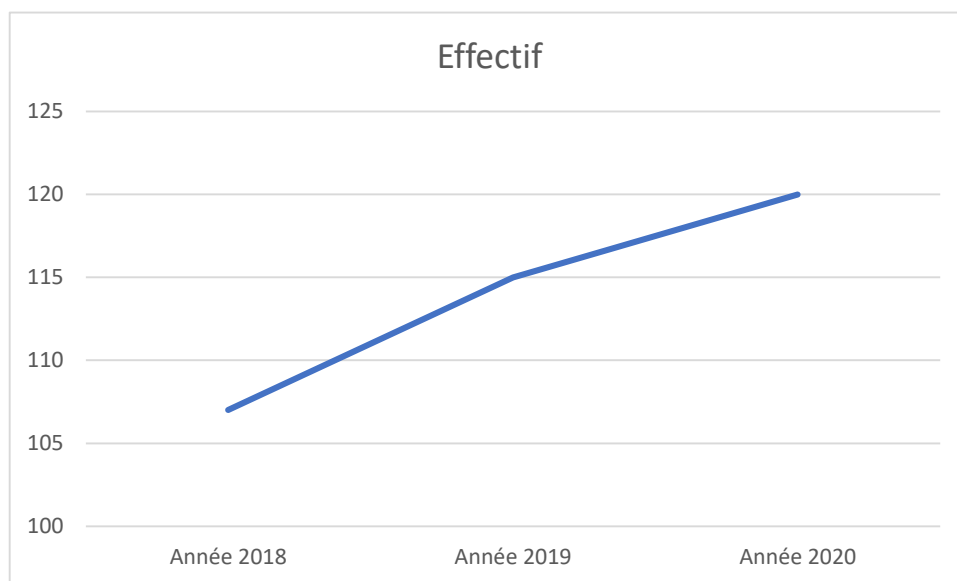
De 2018 à 2020, l'évolution des effectifs se présente comme suit :

Tableau 36 : Effectifs du CSC de 2018 à 2020

Année	Effectif
2018	107
2019	115
2020	120

Source : CSC

Graphique 31 : Evolution des effectifs du CSC de 2018 à 2020



**SECTION 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DISTINCTIONS
HONORIFIQUES**

Paragraphe 1 : Renforcement des capacités du personnel

En 2020, des formations ont été organisées en faveur du personnel dans le cadre du renforcement de leurs capacités opérationnelles.

Les agents de la Direction de la Communication et des Relations Publiques ont bénéficié d'une formation sur l'application *Adobe Photoshop/Illustrator* du 13 au 16 octobre 2020 à Ouagadougou.

Les chauffeurs ont également bénéficié, en décembre 2020 à Ziniaré, d'une formation sur le thème « Ethique et déontologie de la fonction de chauffeur : Conduite défensive ».



Paragraphe 2 : Distinctions honorifiques

Au titre des distinctions honorifiques, vingt-huit (28) médailles ont été décernées à des agents et partenaires du CSC dans plusieurs ordres et grades :

1. Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

- ✓ WONOGO Zoumana, Conseiller du CSC ;
- ✓ DIALLO Boureima, Directeur de Cabinet du CSC ;
- ✓ NACOULMA/SANOUM. Yvette, Secrétaire Générale du CSC.

2. Officier de l'Ordre du mérite Burkinabè

- ✓ SOMDA S. S. Marie Céline, Directrice de la Documentation et des Archives du CSC ;
- ✓ SABA/OUATTARA Mamou, Chef de Service de la Communication, des Relations Publiques, de la Documentation et des Archives à la Délégation Régionale de l'Ouest du CSC.

3. Chevalier de l'Ordre du mérite Burkinabè

- ✓ KYELEM Léontine, Agent à la Direction des Autorisations et des Déclarations du CSC ;
- ✓ ILBOUDO Jean Pierre, communicateur à la retraite.

4. Chevalier de l'Ordre du Mérite des Arts des lettres et de la Communication

- ✓ DABO Séni, Conseiller Rapporteur du CSC ;
- ✓ YAMEOGO/OUATTARA S. Eugénie, Conseiller du CSC ;
- ✓ OUEDRAOGO W. L. Modeste, Chargé de Missions du Président du CSC ;
- ✓ SOU Obi Yatiayè, Déléguée Régionale de l'Est du CSC ;
- ✓ ILBOUDO Hyacinthe Wendpanga Bonnaventure, Directeur des Marchés Publics du CSC ;
- ✓ NIKIEMA W. Cyrille, Chef du Service de la Réglementation à la Direction de la Réglementation, de la Médiation et du Contentieux du CSC ;
- ✓ KAMBOU Sansan, Chef du Service de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaines à la Délégation Régionale de l'Ouest du CSC ;
- ✓ CISSE Issoufou, Chef de Service des Déclarations à la Direction des Autorisations et des Déclarations du CSC ;
- ✓ NABA Sibiri Léa, Agent à la Direction du Monitoring des Médias du CSC ;
- ✓ KONFE Yacouba, Agent à la Direction des Autorisations et des Déclarations du CSC ;
- ✓ Feu KIMA Maurice, précédemment Représentant Provincial du Boulgou du CSC ;
- ✓ ZONGO Nazaire Erick, Directeur Général de *Oméga Vision Communication* ;
- ✓ KABORE Koropia Pierre, Membre du Comité Gouvernance de *Edifice Group Communication* ;
- ✓ SOME Yirmalé Frédéric, Directeur Général de la radio *WAT FM* et de la télévision *3TV* ;
- ✓ OUATTRA B. Aïcha, Directrice Générale des *Editions Lefaso* ;

- ✓ Radio *Savane FM* ;
- ✓ GANSORE Simon, Directeur de la *Radio Palabre* Koudougou ;
- ✓ TAMINI Fidèle, Directeur Général de *Omega FM* ;
- ✓ ZONGO Touwendinda, Commissaire/Rapporteur Adjoint de la Commission Nationale des Droits Humains ;
- ✓ ZAGRE Armand Charles Mathurin, Agent à *Sidwaya* ;
- ✓ NEBIE O. M. Clémentine, Agent à *Sidwaya*.



SECTION 3 : ACTIVITES SPORTIVES ET SOCIALES

La pratique du sport au sein de l'institution s'est concrétisée cette année à travers la participation des équipes de football et de pétanque du CSC aux tournois interministériels organisés par le Ministère des Sports et Loisirs.

Le CSC en collaboration avec le Centre Nationale de Transfusion Sanguine (CNTS) a organisé, le 16 septembre 2020, une journée de don de sang dans l'enceinte de l'institution. A la fin de l'opération trente (30) poches de sang ont été collecté.

La Mutuelle des travailleurs du CSC a poursuivi ses activités sociales, à l'instar des années précédentes. Ces activités ont concerné, entre autres, l'assistance de ses membres lors des événements sociaux et l'octroi de prêts.

En outre, un arbre de Noël a été organisé au profit des enfants du personnel du CSC au titre de l'année 2020.

Le contrat d'assurance santé, dont la mise en œuvre a commencée en 2019, a été renouvelé au profit du personnel.

Cette assurance santé qui s'inscrit dans la stratégie globale de l'institution en matière de sécurité et de santé au travail, a eu un impact positif sur la performance de l'institution. Non seulement, elle a permis d'améliorer le bien-être et la performance du personnel au travail, mais aussi, de rehausser l'image du CSC.

CHAPITRE II : GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DES MATIERES

Au titre de la gestion financière et des matières de l'année 2020, le CSC a mené des activités de recouvrement de recettes, d'exécution des dépenses, d'élaboration de l'avant-projet de budget 2021 et assuré la gestion des biens mobiliers et immobiliers de l'institution.

SECTION 1 : GESTION FINANCIERE

Paragraphe 1 : Recouvrement de recettes

Au cours de l'année 2020, le CSC a mené des activités de recouvrement auprès des entreprises de médias assujetties au paiement de la redevance liée à l'occupation de l'espace audiovisuel burkinabè.

Sur une prévision de cent soixante-quinze millions (175 000 000) de francs CFA, les recouvrements se sont élevés à cent vingt-six millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent soixante un (126 965 361) de francs CFA, soit un taux de recouvrement de soixante-douze virgule cinquante-cinq pour cent (72,55%).

Paragraphe 2 : Exécution des dépenses

La loi de finance 2020 a autorisé des dépenses budgétaires d'un montant de huit cent trente-quatre millions sept cent treize mille (834 713 000) de Francs CFA.

Au cours de l'année, les dépenses exécutées s'élèvent à huit dix-neuf millions six cent cinq mille quatre cent quarante-quatre (819 605 444) de Francs CFA, soit un taux d'exécution de cent quatre virgule zéro neuf (104,09%). Ce taux qui est au-dessus de cent pour cent s'explique par l'exécution des dépenses de personnel des agents du CSC régis par la loi N°2008-028 du 13 mai 2008 pourtant code du travail au Burkina Faso.

La situation d'exécution des dépenses entrant dans le cadre de la régulation du secteur de la communication se présente comme suit :

Tableau 37 : Etat d'exécution du Programme Régulation du secteur de la communication

Programme	Exercice 2020			
	Dotation initiale	Dotation finale	Montant exécuté	Taux
115 Régulation du secteur de la communication	834 713 000	787 419 000	819 605 444	104,09%

Source : CID/SIGASPE

La situation d'exécution des dépenses par nature se présente comme suit :

Tableau 38 : Situation d'exécution des dépenses par nature du programme Régulation du secteur de la communication

Nature des dépenses	Exercice 2020		
	Dotation	Exécution	Taux
DEPENSES COURANTES	787 419 000	819 605 444	104,09%
Dépenses de personnel	331 501 000	363 687 444	109,70%
Dépenses d'acquisition de biens et services	343 245 000	343 245 000	100%
Dépenses de transferts courants	112 673 000	112 673 000	100%
DEPENSES EN CAPITAL	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0
Totaux	787 419 000	819 605 444	104,09%

Source : CID/SIGASPE

La situation d'exécution des dépenses par action se présente comme suit :

Tableau 39 : Etat d'exécution des dépenses par action du programme Régulation du secteur de la communication

Actions	Exercice 2020		
	Dotation	Exécution	Taux
115.01 : Régulation de l'offre médiatique audiovisuelle	436 997 900	324 755 323	74,32%
115.02 : Observation du contenu des médias	158 340 500	188 206 700	118,86%
115.03 : Contrôle des équipements techniques des médias audiovisuels	90 641 000	132 747 630	146,45%
115.04 : Documentation et archives	62 020 600	98 127 730	158,22%
115.05 : Pilotage et soutien aux services du CSC	39 688 000	75 768 061	190,91%
Totaux	787 419 000	819 605 444	104,09%

Source : CID/SIGASPE

Paragraphe 3 : Elaboration de l'avant-projet du budget 2021

L'avant-projet de budget 2021 a été élaboré conformément aux dotations contenues dans le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2021-2023 qui étaient de **neuf cent soixante-douze millions trente un mille (972 031 000) de Francs CFA**, de **neuf cent vingt-deux millions trente un mille (922 031 000) de Francs CFA** et de **neuf cent vingt-six millions quarante-cinq mille (926 045 000) de Francs CFA** respectivement pour les années 2021, 2022 et 2023.

SECTION 2 : GESTION DES MATIERES

La gestion des matières relève de la comptabilité matières qui est une discipline de comptabilisation des biens meubles et immeubles de l'Etat.

Paragraphe 1 : Acquisition de véhicules utilitaires, de matériel audiovisuel et de matériel d'archivage numérique

Dans le cadre du projet « Plan stratégique 2017-2021 du Conseil supérieur de la communication » financé par la coopération japonaise, le CSC a acquis trois (03) véhicules pick-up, du matériel audiovisuel (caméra, microphone, amplificateur, ...) et du matériel d'archivage numérique composé d'ordinateurs, de scanners et de serveurs).

Cette acquisition a permis d'accroître le parc roulant de l'institution. En outre, le matériel audiovisuel a permis l'équipement du studio d'enregistrement des messages des candidats lors des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020.

Le CSC a aussi bénéficié d'un don de la République Populaire de Chine en matériel informatique composé d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables, d'onduleurs, d'imprimantes, de scanners et de photocopieuses.

Ce matériel a contribué au renforcement de la capacité opérationnelle de l'institution.



Paragraphe 2 : Gestion comptable des matières

La valeur du patrimoine non-financier du CSC au 31 décembre 2020 est estimée à deux milliards cinq cent vingt-deux millions six cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-sept (2 522 691 287) de francs CFA.

Le tableau suivant donne les valeurs des matières par compte matière.

Tableau 40 : Valeurs des matières par compte matière

N° COMPTE MATIERE	INTITULE	VALEUR
221	Terrains	300 762 000
231	Bâtiments administratifs à usage de bureau	718 911 600
233	Bâtiments administratifs à usage technique	21 659 344
235	Bâtiments administratifs à usage spécifique	3 481 192
241	Matériel de bureau et de logement	61 201 602
242	Mobilier de bureau et de logement	188 579 950
243	Matériel informatique	651 690 684
248	Matériel roulant et de transport	313 380 010
250	Matériel et outillage spécifique de communication audiovisuelle	236 739 406
256	Matériel et outillage spécifique des mines et énergies	19 377 999
260	Autres matériels et outillages techniques	6 907 500
Total		2 522 691 287

Source : SIGCM

**CINQUIEME PARTIE : ACQUIS, PERSPECTIVES ET
RECOMMANDATIONS**

CHAPITRE I : ACQUIS

Au cours de l'année 2020, le CSC a engrangé les acquis suivants :

SECTION 1 : ACQUIS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET ORGANISATIONNEL

L'adoption d'une stratégie globale de gestion du discours politique en vue d'une planification optimale des activités entrant dans le cadre de la couverture médiatique des élections à travers la régulation de la période d'avant-campagne, la formation des professionnels des médias, l'organisation des émissions parrainées dans les médias publics, l'élaboration et l'adoption du Pacte de bonne conduite par les acteurs politiques a permis la **réussite de la gestion du discours politique des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020 par le CSC.**

Dans le cadre de la gestion stratégique des ressources, humaines toute organisation doit se doter d'un outil stratégique fondé sur ses objectifs stratégiques, ses modèles opérationnels d'activité spécifique et sur l'organigramme institutionnel. Cet outil permet de mettre en œuvre une approche dynamique de la gestion appliquée au développement des compétences des agents au sein de l'organisation. C'est ainsi que l'instance de régulation a adopté cet outil qui est le **Référentiel des postes et des compétences** du Conseil supérieur de la communication.

SECTION 2 : ACQUIS D'ORDRE MATERIEL ET TECHNOLOGIQUE

Dans le cadre du projet « Plan stratégique 2017-2021 du Conseil supérieur de la communication », l'institution de régulation avec l'accompagnement de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat du Nord et le Commune de Ouahigouya a obtenu un **terrain d'une superficie de 1674 m² dans la ville de Ouahigouya** pour la construction de la Délégation Régionale du Nord.

La préparation de la gestion du discours politique des élections couplées présidentielle et législatives 2020 a révélé un besoin de modernisation du système de collecte de données dans le cadre du monitoring spécial. L'innovation dans ce sens est le passage d'un système manuel à un **système semi-automatisé de collecte des données à travers l'utilisation d'une application sur téléphones Android.**

CHAPITRE II : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

En vue d'améliorer l'action du CSC pour une meilleure régulation du secteur de la communication, des perspectives et recommandations sont formulées.

SECTION 1 : PERSPECTIVES

Comme perspectives, les actions suivantes sont à envisager à court et moyen termes :

- l'élaboration de Manuels de procédure qui établiront les détails pour chaque activité menée par l'institution les étapes, les intervenants impliqués et les outils utilisés pour mener à bien l'activité.
- la poursuite du déploiement du système de monitoring HMS à Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Ouahigouya, Dori et Djibo permettra le contrôle du contenu des médias audiovisuels de ces différentes villes et l'archivage des contenus dans la médiathèque du CSC ;
- l'interconnexion par ligne spécialisée (fibre optique) entre le siège et les délégations régionales de l'Ouest et de l'Est du CSC entrainera une mise en commun des ressources une possibilité du monitoring à distance.

SECTION 2 : RECOMMANDATIONS

Au regard des difficultés rencontrées dans l'exécution de sa mission, les recommandations suivantes sont formulées :

- En vue de la prise en compte de certaines évolutions, tant technologiques que structurelles intervenues dans le secteur de la communication, le CSC en tant que régulateur de la communication au public à travers les médias avec un statut de pouvoir public constitutionnel a besoin de la **relecture de ses textes fondamentaux** à savoir la loi organique N°015-2013/AN du 14 mai 2013 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du CSC ;

- Il est conféré au CSC par la loi organique le statut d'autorité administrative indépendante. Une autorité administrative indépendante est une institution publique chargée de réguler un secteur important et sensible de la société qui ne peut connaître les mêmes mécanismes de réglementation financière de la puissance publique, puisqu'étant un domaine de liberté. Ce statut d'autorité administrative indépendante doit avoir pour corollaire l'**effectivité de l'autonomie financière** de l'institution ;
- En vue d'optimiser son action de régulation et de contrôle du contenu des médias et pour tenir compte de l'évolution technologique et structurelle intervenue dans le secteur de la communication le CSC recommande **la relecture des textes régissant le secteur de la communication** ;
- L'examen de ses contextes internes et externes, le besoin de faire des projections dans l'avenir et à déterminer les stratégies lui permettant de concrétiser sa mission et sa vision conduisent le CSC à se doter d'un nouveau **Plan stratégique** qui renferme l'ensemble des actions et des stratégies qui faciliteront l'acquisition, l'utilisation et l'affectation des ressources. Ce document orientera les cadres vers des objectifs à atteindre car il expose les choix stratégiques de l'institution et assure leur cohérence avec les objectifs dans une approche globale et qualitative.

CONCLUSION

L'année 2020 a été une année charnière pour notre pays, à la fois marquée par la pandémie de la COVID-19 et un climat socio-politique particulier lié à l'insécurité. Les défis pour l'instance de régulation de la communication étaient nombreux et urgents. Il fallait d'abord assurer la régulation courante des médias, apaiser le climat social qui par moment était tendu, et ensuite créer les conditions d'une couverture médiatique des élections qui garantissent l'équité entre les acteurs tout en préservant la paix et la cohésion sociale.

C'est un pari gagné par le CSC qui a bénéficié du soutien de ses partenaires et du concours des autres acteurs institutionnels du processus électoral. Cet acquis renforce l'expérience démocratique du Burkina et confirme le rôle irremplaçable joué par le CSC dans la préservation de la paix. En effet, le CSC a, une fois de plus, fait preuve d'indépendance et d'efficacité dans la régulation du discours politique électoral. Ce qui a été reconnu et salué par les acteurs politiques ainsi que les observateurs nationaux et internationaux.

Toutefois, le défi d'asseoir une bonne régulation de la communication sociale est permanent. C'est pourquoi, au moment où nous faisons le bilan des activités de régulation menées au cours de l'année 2020, il nous a paru important de formuler des recommandations dans le sens du renforcement du dispositif juridique et des moyens d'action du CSC.

Au regard des problématiques nouvelles de régulation qui sont à l'œuvre sur Internet et les réseaux sociaux numériques, des actions urgentes doivent être entreprises afin d'assurer un minimum de régulation administrative des contenus diffusés sur les réseaux sociaux. Cette extension du champ de la régulation administrative nécessite l'octroi d'une autonomie financière au CSC et la reconnaissance d'un statut dérogatoire à son personnel.

Le plan stratégique de développement du Conseil supérieur de la communication (2016-2021) élaboré pour cinq ans tire vers sa fin. Cet outil de management indispensable pour la gouvernance de l'institution doit être renouvelé pour une meilleure prise en charge de la vision du CSC « **Restaurer l'image du Conseil supérieur de la communication (CSC) et faire de l'institution un véritable instrument de consensus fort, au service de l'ancrage de la démocratie au Burkina Faso** ». Cette vision pour être une réalité, doit s'appuyer sur des outils managériaux (programme d'activités, budget annuel, plan de formation ...) et surtout

un plan stratégique de développement pour opérer le changement qualitatif voulu. Ce nouveau plan stratégique prendra en compte la nouvelle vision du Conseil supérieur de la communication à travers l'intégration d'actions fortes qui vont contribuer effectivement à la transformation qualitative de l'institution.

A travers la mise en route de ces outils de management, le CSC devra être une institution moderne de proximité, forte et crédible, reconnue et respectée sur l'échiquier national et international pour sa performance dans le domaine de la régulation des médias au Burkina Faso.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau des bénéficiaires des autorisations suite à l'appel à candidatures du 30 octobre 2020

Localité/Région	Typologie	Attributaire	Fréquence ou Canal
Niangoloko	Radio	Association pour le Réveil Culturel et Citoyen de Niangoloko (ARC/NGK) RADIO ARC FM	107.00 MHz
Dédougou	Radio	Société ZINCOM RADIO LA VOIX DU MOUHOUN	94.1 MHz
N'Dorola	Radio	Association Culturelle de N'Dorola RADIO DANKOUN	92.7 MHz
Ouagadougou Région du Centre	Télé	Société FILINFO GROUP FI TV	-
Bobo-Dioulasso Région des Hauts Bassins	Télé	Association HAKILI HAKILI TV (Chaine thématique : sport)	-
Dédougou Région de la Boucle du Mouhoun	Télé	Société ZINCOM COTTON BOLT TV	-
Kaya Région du Centre-Nord	Télé	Organisation pour le Développement de l'Education nationale (OPEN) OPEN TV	-
Ouahigouya Région du Nord	Télé	Fédération Nationale des Groupements Naam (F.N.G.N) LA VOIX DU PAYSAN TV	-

ANNEXE 2 : Liste des décisions

N°	INTITULE
1.	DECISION N° 2020-023/CSC du 24 juillet 2020 portant règlementation de la couverture médiatique des activités politiques durant la période du 03 août 2020 à 00 heure au 31 octobre à vingt-quatre (24) heures inclus
2.	DECISION N° 2020-024/CSC du 24 juillet 2020 portant définition du rôle des médias confessionnels et communaux dans le traitement de l'information politique ou électorale
3.	DECISION N° 2020-026/CSC du 01 septembre 2020 portant règlementation de la couverture médiatique des activités politiques durant la période du 02 octobre 2020 à 00 heure au 31 octobre à vingt-quatre (24) heures inclus
4.	DECISION N° 2020-036/CSC du 08 octobre 2020 portant répartition de la subvention publique destinée à la promotion de la communication dans le cadre des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020
5.	DECISION N° 2020-037/CSC du 12 octobre 2020 portant mise en demeure de la télévision <i>TVZ Africa</i> , des Radios « <i>Optima FM</i> » et « <i>FEMINA FM</i> »
6.	DECISION N° 2020-038/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant respect des principes d'égalité d'accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias publics pendant la campagne pour les élections présidentielles et législatives couplées du 22 novembre 2020
7.	DECISION N° 2020-039/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant respect des principes de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias privés nationaux et les médias internationaux pendant la campagne pour les élections présidentielles et législatives couplées du 22 novembre 2020

8.	DECISION N° 2020-040/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant fixation des quotas des reportages et couvertures médiatiques des manifestations des candidats, partis, formations ou regroupements politiques dans le cadre des élections présidentielles et législatives couplées du 22 novembre 2020
9.	DECISION N° 2020-041/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant création d'émissions spéciales à diffuser sur la <i>RTB</i> et de publications spéciales dans le quotidien <i>Sidwaya</i> dans le cadre des élections présidentielles et législatives couplées du 22 novembre 2020
10.	DECISION N° 2020-044/CSC du 28 octobre 2020 portant programmation des communications des candidats, des partis, formations ou regroupements politiques ou listes d'indépendants prenant part aux élections présidentielles et législatives couplées pour les élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020
11.	DECISION N° 2020-045/CSC/CAB du 17 novembre 2020 portant modification de la décision N° 2020-040/CSC/CAB du 15 octobre portant fixation des quotas des reportages et couvertures médiatiques des manifestations des candidats, partis, formations ou regroupements politiques et listes d'indépendants par les médias publics dans le cadre des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020
12.	DECISION N° 2020-046/CSC du 19 novembre 2020 accordant un appui financier aux médias communaux, confessionnels dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour les élections présidentielle et législatives couplées apaisées du 22 novembre 2020
13.	DECISION N° 2020-047/CSC/CAB du 17 décembre 2020 portant proclamation des résultats de l'appel à candidatures du 30 octobre 2020 pour la création de stations de radiodiffusion sonore et télévisuelle

ANNEXE 3 : Liste des Arrêtés

N°	INTITULE
1.	ARRETE N° 2020-001/CSC/CAB du 14 février 2020 portant autorisation d'exploitation d'une fréquence relais à Kongoussi au profit du « <i>Diocèse de Ouahigouya</i> »
2.	ARRETE N° 2020-009/ CSC /CAB du 14 août 2020 portant composition des commissions spécialisées du Conseil supérieur de la communication
3.	ARRETE N° 2020-15/ CSC /CAB du 21 septembre 2020 portant mise en place d'un comité restreint chargé de l'élaboration du dossier d'appel à candidatures pour l'attribution de fréquences et de canaux dans le 1 ^{er} multiplex en vue de la création de stations de radiodiffusion sonore et télévisuelle
4.	ARRETE N° 2020-026/ CSC /CAB du 06 octobre 2020 portant définition des critères d'éligibilité et la clé de répartition de la subvention publique destinée à la promotion de la communication dans le cadre des élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020
5.	ARRETE N° 2020-027/ CSC /SG du 12 octobre 2020 portant publication de la liste des entreprises de publicités déclarées du CSC
6.	ARRETE N° 2020-028/ CSC /CAB du 23 octobre 2020 portant création, attributions et composition des équipes chargées du contrôle du contenu des émissions spéciales dans le cadre des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020
7.	ARRETE N° 2020-029/ CSC/CAB du 19 octobre 2020 portant mise en place d'un comité ad' hoc chargé d'examiner les manquements relatifs à la couverture médiatique des campagnes déguisées
8.	ARRETE N° 2020-031/ CSC /CAB du 30 novembre 2020 portant autorisation d'exploitation d'une fréquence au profit de la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX)
9.	ARRETE N° 2020-032/ CSC /CAB du 26 novembre 2020 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la commission d'examen des offres des soumissionnaires à l'appel à candidatures pour l'attribution de fréquences et

	des canaux dans le 1 ^{er} multiplex TNT en vue de la création de stations de radiodiffusion sonore en mode FM et télévisuelle en TNT
10.	ARRETE N° 2020-034/ CSC /CAB du 15 décembre 2020 portant nomination des membres du Comité technique chargé de la délivrance de la carte de presse et du laissez-passer et du Secrétariat technique permanent
11.	ARRETE N° 2020-035/ CSC /CAB du 15 décembre 2020 portant mise en place du Comité technique chargé de la délivrance de la carte de presse et du laissez-passer et du Secrétariat technique permanent

ANNEXE 4 : Configuration du paysage médiatique

I. MEDIAS AUDIOVISUELS PRIVES

A. Radiodiffusions sonores

1. Radios Confessionnelles : quarante (40)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Radio Evangile Développement (RED)	Ouagadougou/Kadiogo	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE	93.4 MHz
2	Radio Evangile Développement (RED)	Ouahigouya/Yatenga	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE	104.00 MHz
3	Radio Avé Maria	Ouagadougou/Kadiogo	Diocèse de Ouagadougou/Abbé Paul OUEDRAOGO	91.6 MHz
4	Radio Evangile Développement	Bobo-Dioulasso/Houet	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE	106.300 MHz
5	Radio Fréquence Espoir du CEDICOM	Dédougou/Mouhoun	Diocèse de Dédougou/Abbé Emile SIMBORO	96.800 MHz
6	Radio Unitas	Diébougou/Bougouriba	Diocèse de Dédougou/ Monsieur A. Marie Lambert POUYAN	94.700 Mhz
7	Radio Taanba	Fada/Fada N'Gourma	Diocèse de Fada N'Gourma/ Abbé Michel THIOMBIANO	98.8 MHz
8	Radio Evangile du Sud-Ouest	Gaoua/Poni	Eglise Protestante Evangélique (EPE)/ Eglise Protestante Evangélique (EPE)/ Pasteur Daniel Narcisse KAMBOU	99.7 MHz
9	Radio Notre Dame de la Réconciliation	Koudougou/Boulkiemdé	Diocèse de Koudougou/Abbé Augustin BASSOLE	105.8 MHz

10	Radio Natigm-B-Zanga	Yako/Passoré	Paroisse Saint Jean-Marie VIANEY de Yako/ Abbé Didier Ouindbenedo KABORE	98.2 MHz
11	Radio Notre Dame du Sahel	Ouahigouya/Yatenga	Diocèse de Ouahigouya/Abbé Victor OUEDRAOGO	102.6 MHz
12	Radio Lumière Vie et Développement	Ouagadougou/Kadiogo	Office de Développement des Eglises de Ouagadougou/Pasteur Yéouado Etienne BAZIE	98.1 MHz
13	Radio Alliance Chrétienne (RAC)	Bobo-Dioulasso/Houet	Eglise de l'Alliance Chrétienne du Burkina/ Dieudonné SOU	95.900 MHz
14	Radio Notre Dame de la Paix	Manga/Zoundwéogo	Diocèse de Manga/Abbé GANGA Sibegnara Etienne	99 MHz
15	Radio Islamique Ahmadiyya (RIA)	Bobo-Dioulasso/Houet	Jama'at Islamique Ahmadiyya/Almissi Boukari OUEDRAOGO	103.5 MHz
16	Radio Evangile Développement (RED)	Houndé/Tuy	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE	95.5 MHz
17	Radio Evangile Développement (RED)	Koudougou/Boulkiemdé	Idem	95.4 MHz
18	Al Mafaz	Bobo-Dioulasso/Houet	Comité d'Appel Islamique et de Développement Socio-Economique/Ousmane OUEDRAOGO	93.500 MHz
19	Al Houda	Ouagadougou/Kadiogo	Fondation Abdallah Ben Mas Oud/Issouf KANAZOE	98.5 MHz
20	Radio Evangélique Sourou/Nayala	Tougan/Sourou	Eglise de l'Alliance Chrétienne District de Tougan/Dieudonné SOU	97.900 MHz
21	Radio de l'Alliance Chrétienne	Banfora/Comoé	Eglise de l'Alliance Chrétienne, District de Banfora/Dieudonné SOU	105.100 MHz
22	Radio Catholique Tériya (RCT)	Banfora/Comoé	Diocèse de Banfora/Abbé Jean Baptiste TRAORE	94.700 MHz
23	Radio Etoile	Bobo-Dioulasso/Houet	Archidiocèse de Bobo-Dioulasso/Abbé Joanny SANOU	91.800 MHz

24	Radio Ridwane	Ouagadougou/Kadiogo	Fondation Islamique Internationale de Charité/Cheick Aboubacar DOUKOURE	100.300 MHz
25	Radio Islamique Ahmadiyya	Léo/Sissili	Jama'at Islamique Ahmadiyya/Khalid MAHAMOOD	91.300 MHz
26	Radio Islamique Ahmadiyya	Dori/Séno	Jama'at Islamique Ahmadiyya/Khalid MAHAMOOD	101.00 MHz
27	Radio Maria	Koupèla/Kouritenga	Diocèse de Koupéla/Abbé Nérée ZABSONRE	96.900 MHz
28	Radio Notre Dame de Kaya	Kaya/Sanmatenga	Diocèse de Kaya/Abbé Laurent BALMA	102.900 MHz
29	Radio Kantigiya	Nouna/Kossi	Diocèse de Nouna/Abbé Pierre SANOU	88.800 MHz
30	Radio de la Solidarité	Ouahigouya/Yatenga	Association Fondation de l'Ecole Islamique Moderne/Yacouba BELEM	89.900 MHz
31	Radio Evangile Développement	Fada/Fada N'Gourma	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE	94.00 MHz
32	Radio Alliance Chrétienne (RAC)	Nouna/Kossi	Eglise de l'Alliance Chrétienne/Dieudonné SOU	106.700 MHz
33	Radio Islamique Ahmadiyya	Dédougou/Mouhoun	Jama'at Islamique Ahmadiyya/Almissi Boukari OUEDRAOGO	107.200 MHz
34	Radio Catholique Némaro Zien	Léo/Sissili	Commission Diocésaine des Moyens de Communication Sociale de Koudougou/Abbé KOAMA Gaston	101.300 MHz
35	Radio El-Bethel	Ouagadougou/Kadiogo	Mission Biblique Internationale d'Intercession et d'Evangelisation (MBIIE)/Pasteur Patrice TIENDREBEOGO	95.700 MHz
36	Radio IQRA	Ouagadougou/Kadiogo	Association IQRA Burkina Faso/OUEDRAOGO AMADE Mahamoudou	96.100 MHz
37	Radio Evangile Développement (RED)	Léo/Sissili	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE	97.8 MHz

38	Radio Evangile Développement	Yako/Passoré	Association Jeunesse Pour Christ Burkina/Pasteur Moussa Etienne KIEMDE	91.700 MHz
39	Al Fadjr	Ouagadougou/Kadiogo	Communauté Musulmane du Burkina Faso/El Hadj Hamado PITROIPA	101.6 MHz
40	Radio Viim Koèga	Koudougou/Boulkiemdé	Conseil Régional des Assemblées de Dieu de Koudougou/Pasteur Michel KOALA	89.9 MHz

2. Radios communautaires : cinquante (50)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Radio Salankoloto	Ouagadougou/Kadiogo	Association Galian/Roger NIKIEMA	97.300 MHz
2	La Voix du Paysan	Ouahigouya/Yatenga	Fédération Nationale des Groupements Naam/Amidou GANAME	97.00 MHz
3	Radio Vive le paysan	Saponé /Bazèga	Association Vive le Paysan de Saponé/Emmanuel ILBOUDO	107.0 MHz
4	Radio Palabre	Koudougou/Boulkiemdé	Association Benebnooma/Blandine KY	92.2 MHz
5	Radio Munyu	Banfora/Comoé	Association Munyu des femmes de la Comoé/L. Laurence HEMA/TRAORE	95.2 MHz
6	Radio Manegda	Kaya/Sanmatenga	Association Action Communautaire de Développement du Centre Nord (ACD/CN)/Samuel BAMOGO	99.4 MHz
7	Radio kakoadb Yam Vénégré	Ziniaré/Oubritenga	Fédération des Groupements Wend-Yam de Kulkinda/Lamoussa Jean-Baptiste SAWADOGO	107.7 MHz
8	Radio Goulou	Pô/Nahouri	Association pour la Radio Communautaire du Nahouri (ARC)/ Monsieur Djibrilou DACRO	99.500 MHz

9	Radio Nayiné	Boulsa/Namentenga	Association pour la promotion et l'intégration de la jeunesse du Centre Nord (AIPJN/CN)/Samuel BAMOGO	92.00 MHz
10	Radio Walde EJEJ	Gorom-Gorm/Oudalan	Association Walde Ejef/ZABRIOU AG Ahmed	92.200 MHz
11	Radio Gambidi	Ouagadougou/Kadiogo	Association culturelle Gambidi/ Claude GUINGANE	97.700 MHz
12	Radio des cotonniers	Solenzo/Banwa	Union Nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPC)/BIHOUN Bambou	95.100 MHz
13	Radio Némoro de Cassou (RNC)	Kassou/Ziro	Association Cassou-Sâon/BENAO Betiou	94.200 MHz
14	Radio Pengdwendé	Sabou/Bulkiemdé	Association Pengdwendé de Sabou/Georgette KOALA/NAZE	97.400 MHz
15	Radio Laafi	Zorgho/Ganzourgou	Association African Solidarité (AAS)/Issouf TENDREBEOGO	95.6 MHz
16	Radio des Ecoles	Ouagadougou/Kadiogo	Groupe Scolaire l'Académie/B. André-Eugène ILBOUDO	106.400 MHz
17	Radio Loudon	Sapouy/ZIRO	Association Synergie44/Germain Bitiou NAMA	104.9 MHz
18	Radio Pag-la-Yiri	Zabré/Boulgou	Association des femmes de Zabré (AFZ) "Pag-La-Yiri"/Suzanne OUARE	94.300 MHz
19	Radio Fada FM	Fada N'Gourma/Gourma	Fondation Africa Horizon International/KadiatouTHIOMBIANO	95.500 MHz
20	Radio FM Femmes et Développement communautaire	Arbollé/Passoré	Association pour la paix et la solidarité (APS)/Kevin H. OUEDRAOGO	96.9 MHz
21	Radio Djawoampo	Bogandé/Gnagna	Association Inter-Etats des Jeunes du Liptako Gourma (AILG)/TABOUDOU Alassane	98.00 MHz

22	Radio Lutte contre la désertification (RLCD)	Djibo/Soum	Association SOS Sahel International Burkina Faso/Daniel OUEDRAOGO	98.6 MHz
23	Radio Manivelle	Dano/Ioba	Association Manivelle/Bessolè Jean-Pierre SOMDA	92.00 MHz
24	Radio Tin-Taani	Kantchari/Tapoa	Association Tin-taani/Lydo HAMA	100.00 MHz
25	Radio Salaki	Dédougou/Mouhoun	Association Salaki/Camille SAWADOGO	100.100 MHz
26	Radio Eveil	Bogandé/Gnagna	Réseau Africain Jeunesse Santé et Développement au Burkina Faso (RAJS/D)/Bagnomboé BAKIONO	101.500 MHz
27	Radio Nerwaya de Kongoussi	Kongoussi/Bam	Association des volontaires pour le Développement du Centre Nord (AVD/CN)/Samuel BAMOGO	99.700 MHz
28	Radio Pognéré	Pouytenga/Kouritenga	Association Béo-Néré/Irissa YAMBA	100.200 MHz
29	Wuelo-Ho	Bondoukuy/Mouhoun	Union départementale des producteurs de coton de Bondoukuy /TAMINI Lamoussa	90.8 MHz
30	Radio Baasnéré	Tougouri/Namentenga	Association Baasnéré/Vincent KAFANDO	98.500 MHz
31	Radio Bama Pilé	Bama/Houet	Association pour le développement de la radio communautaire Bama Pilé/Soumana SANOU	97.100 MHz
32	Radio Buamitandi	Kantchari/Tapoa	Association Tin Tua/Bendi Benoît OUOBA	93.500 MHz
33	Faso FM	Koubri/Kadiogo	Fondation Fadima/Constantin LOADA	106.00 MHz
34	Radio ZAAM	Pissila/Sanmatenga	Association Manegmoogo/N. Emmanuel BAMOGO	106.500 MHz
35	Radio Dounia FM	Boussé/Kourwéogo	Association pour le développement de Rintigué (ADR)/Sam OUEDRAOGO	89.300 MHz

36	Radio Liberté	Ouagadougou/Kadiogo	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)/Chrysogone ZOUGMORE	92.800 MHz
37	Radio Manupugisa	Piéla/Gnagna	Association Tin Tua/Yembuani Yves OUOBA	105.100 MHz
38	Radio Tin Tua	Fada N'Gourma/Gourma	Association Tin Tua/ Yembuani Yves OUOBA	105.900 MHz
39	Radio M'Ballo Anndal	Tangangari/Yagha	Groupement M'Ballo Anndal/Hamadou Salmana CISSE	92.500 MHz
40	Radio La Voix des Hippopotames	Bala/Houet	Association inter villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune des Hauts-Bassins (AGEREF/HB)/Zesoum MILLOGO	89.200 MHz
41	Radio Buayaba	Diapaga/Tapoa	Association Communautaire Buayaba/Yamba Pierre TANKOANO	96.2 MHz
42	Intégration (Zekoula FM)	Bittou/Boulgou	Association Béo-Néré/Irissa YAMBA	88.00 MHz
43	Dauphin FM	Koupéla/Kouritenga	Association Réveille-Toi/Amédée Wend-La-Sida SILGA	90.6 MHz
44	Sud FM	Nobéré/Zoundwéogo	Association Sud Développement Burkina Faso (Sud-Dev-BF)/Nicomède KAFANDO	89.4 MHz
45	Voix du Sahel	Gorom-Gorm/Oudalan	Association d'aide à l'enfance délaissée (AAED)/L. Jean Baptiste SAWADOGO	89.3 MHz
46	Radio Argoutar	Dissin/Ioba	Association Argoutar (AA)/ T. Jean De Dieu SOMDA	105.1 MHz
47	Radio Développement Solidaire Durable (Radio DEVSO)	Nadiagou (Pama)/Kompienga	Association Développement Solidaire Durable (DEVSO)/Habibata TOULA née BARRY	88.3 MHz
48	Radio Nôbiel	Gaoua/Poni	Association pour la promotion de l'éducation de la fille dans le Poni (APEFP)/Bibata Mamoudou HIEN	103.4MHz

49	Radio Sirebaï	Niangoloko/Comoé	Association Sirebaï/Bissiri Joseph SIRIMA	90.3 MHz
50	Radio Woassa- La Voix du Sourou Nayala	Yaba/Nayala	Association Konwôma pour le Développement (AKD)/Bakari Hubert PARE	90.00 MHz

3. Radios commerciales : quarante (40)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Radio de l'Amitié (Fréquence Zoodo)	Ouahigouya/Yatenga	Société de radio Amitié de Ouahigouya/Adama Tréboul OUEDRAOGO	100.400 MHz
2	Savane FM	Ouagadougou/Kadiogo	Savane communication/Charlemagne ABISSI	103.400 MHz
3	Radio Pulsar	Ouagadougou/Kadiogo	Société de radio Pulsar Communication/François YESSO	94.800 MHz
4	Radio Kourita	Koupèla/Kouritenga	Société de radio Kourita SARL/Adolphe LOFO	93.700 MHz
5	Radio Ouaga FM	Ouagadougou/Kadiogo	Société de radio Ouaga FM/Joachim BAKY	105.200 MHz
6	Radio Balafon	Bobo-Dioulasso	Société de radio Balafon de Bobo-Dioulasso/Patrice DABLE	102.700 MHz
7	Radio Wiskamba	Koudougou/Boulkiemdé	Société de radio Wiskamba/Eric KABORE	98.700 MHz
8	Radio Horizon FM Fréquence Magique	Ouagadougou/Kadiogo	Société de radio Horizon FM SARL/Moustapha Laabli THIOMBIANO	104.400 MHz

9	Radio Cascade	Banfora/Comoé	Société de radio Cascade de Banfora/Jean Paul YEKPAYE	98.00 MHz
10	Radio Or FM	Kaya/Sanmatenga	Société de radio Or FM/Idrissa COMPAORE	96.100 MHz
11	Radio Frontière FM	Tenkodogo/Boulgou	Société de radio Frontière FM sarl/Salifou GUIGMA	97.600 MHz
12	Radio Grand Nord	Dori/Séno	Société de radio du Grand Nord/Michel Magloire BERE	104.600 MHz
13	Radio FM Boulgou	Garango/Boulgou	Société de radio Boulgou SARL/Zenabo LINGANI née DARGA	101.100 MHz
14	Radio FM Dédougou	Dédougou/Mouhoun	Société de radio FM Dédougou /Abdou PARE	102.700 MHz
15	Radio Nabonswendé	Pouytenga/Kouritenga	Société de radio Nabonswendé SARL/Hamado CISSAOGO	103.700 MHz
16	Radio Liberté de Parler et de Communiquer	Bobo-Dioulasso/Houet	Société de radiodiffusion sonore privée commerciale Liberté de Parler et de Communiquer/Simplice TEHE GOHI	105.500 MHz
17	Radio Lotamu	Solenzo/Banwa	Société de radiodiffusion sonore commerciale, Radio Lotamu FM/ Ali SER Y	101.900 MHz
18	Radio Légende	Ouagadougou/Kadiogo	Société de radio Nostalgie (SORANO)/Victor OUEDRAOGO	94.400 MHz
19	Soleil FM	Ouagadougou/Kadiogo	Société AFRICOM SARL/Kader CISSE	104.800 MHz
20	La Voix des Balés	Boromo/Balé	Société LASSSELI/Rasmané ZONGO	103.600 MHz
21	Kaya FM	Kaya/Sanmatenga	Société Communicator Service SARL/Mohamado OUEDRAOGO	92.900 MHz
22	Radio Tilgré	Koudougou/Boulkiemdé	Société Optima SARL/Ambroise Tapsoba	102.200 MHz

23	Radio Savane FM	Bobo-Dioulasso/Houet	Société Savane Communication/Charlemagne ABISSI	96.100 MHz
24	Radio Bassy FM	Ziniaré/Oubritenga	Société AFRICOM SARL/Kader CISSE	98.900 MHz
25	Savane FM Nord	Gourcy/Zondoma	Société Savane Communication/Charlemagne ABISSI	103.100 MHz
26	Radio Jam	Ouagadougou/Kadiogo	Société Master Communication (MCC)/César Auguste Roméo dit Kiswendsida Claver YAMEOGO	92.400 MHz
27	Radio Fémina FM	Ouagadougou/Kadiogo	Entreprise Poug-Neéré/Carine Marie Michelle OUEDRAOGO née SALEMBERE	102.800 MHz
28	Radio Wendpanga	Ouahigouya/Yatenga	Société "Les Editions Le Pays"/Boureima Jérémie SIGUE	95.800 MHz
29	Unité FM	Gourcy/Zondoma	Société AFRICOM SARL/Kader CISSE	99.100 MHz
30	Radio Légende Bobo	Bobo-Dioulasso/Houet	Société SORANO/Victor OUEDRAOGO	103.100 MHz
31	Radio Diva	Ouagadougou/Kadiogo	Société Média 2000/Valérie KABORE	88.100 MHz
32	Radio Oméga	Ouagadougou/Kadiogo	Société Proxima/Alpha Mamadou BARRY	103.900 MHz
33	Radio Oméga Bobo	Bobo-Dioulasso/Houet	Société Proxima/Alpha Mamadou BARRY	104.700 MHz
34	Radio Optima	Ouagadougou/Kadiogo	Société Optima SARL/Ambroise TAPSOBA	106.800 MHz
35	Radio Ouaga FM	Bobo-Dioulasso/Houet	Société de radiodiffusion sonore commerciale Ouaga FM/Joachim BAKY	101.100 MHz
36	Watamu FM (Wat FM)	Ouagadougou/Kadiogo	Société Tam-Tam Productions/Achille Mondet DABIRE	100.8 MHz
37	Hit Radio	Ouagadougou/Kadiogo	Media Holding Burkina SARL/Kodjovi Gameli KODJOAKOU; Technicien M KONE Zakaria	87.7 MHz

38	Tampani FM	Léo/Sissili	Yala Compagnie SARL (YACO)/Abdoul Touahiri NIGNAN	88.2 MHz
39	Radio Bam	Kongoussi/Bam	Azur Conseil SA/Lamine BAYALA	96.4 MHz
40	Radio Liberté de Parler et de Communiquer (LPC)	Tenkodogo/Boulgou	Société Radio Liberté de parler et de communiquer/Simplice TEHE GOHI	104.7 MHz

4. Radios internationales : quatre (04)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Radio France Internationale (RFI)	Ouagadougou/Kadiogo	Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale/Cécile MEGIE	94.00 MHz
2	Radio BBC	Ouagadougou/Kadiogo	British Broadcasting Corporation	99.200 MHz
3	VOA	Ouagadougou/Kadiogo	La Voix de l'Amérique/Gaines Johnson	102.400 MHz
4	Radio Médi1	Ouagadougou/Kadiogo	La Radio Méditerranée internationale	102.0 MHz

B. Radiodiffusions télévisuelles

A. Télévisions confessionnelles : cinq (05)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Canal Viim Koèga (CVK)	Ouagadougou/Kadiogo	Office de Développement des Eglises (ODE)	Canal x
2	TV Maria	Ouagadougou/Kadiogo	Diocèse de Ouagadougou	Canal x
3	EL-Bethel TV	Ouagadougou/Kadiogo	Mission Biblique Internationale d'Intercession et d'Evangelisation (MBIIE)	Canal x
4	Impact TV	Ouagadougou/Kadiogo	Centre International d'Evangelisation/Mission Intérieure Africaine (CIE/MIA)	Canal x
5	TV Al Houda	Ouagadougou/Kadiogo	Fondation Abdallah-Ben Mas Oud	Canal x

B. Télévision communautaire : 01

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Sanmatenga Television (STV)	Kaya/Sanmatenga	Association Action communautaire de Développement	Canal x

C. Télévisions commerciales : douze (12)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	SMTV	Ouagadougou/Kadiogo	SKY SARL	Canal x

2	TV Canal3	Ouagadougou/Kadiogo	Koen Ros	Canal x
3	BF1	Ouagadougou/Kadiogo	Global Communication SA	Canal x
4	TVZ Africa	Ouagadougou/Kadiogo	Société TVZ SARL	Canal x
5	LCA TV la chaîne Africaine	Ouagadougou/Kadiogo	Edifice McCANN	Canal X
6	Savane TV	Ouagadougou/Kadiogo	SAVANE Médias	Canal X
7	3TV	Ouagadougou/Kadiogo	TAM-TAM PRODUCTIONS	Canal X
8	Bi TV	Ouagadougou/Kadiogo	ANSAX SA	Canal X
9	Omega TV	Ouagadougou/Kadiogo	Groupe Radio Proxima	Canal X
10	Télé Citoyenne Tenkodogo		La Société Média 2000	Canal x
11	Télé Citoyenne Ouagadougou		La Société Média 2000	Canal x
12	SMTV Bobo		SKY SARL	Canal x

D. Opérateurs MMDS : quatre (04)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Neerwaya Multivision	Ouagadougou/Kadiogo	Société Neerwaya Multivision	2500-2508 MHz
				2508-2516 MHz
				2516-2524 MHz
				2524-2532 MHz
				2532 – 2540 MHz
				2540 – 2548 MHz
				2548 – 2556 MHz
				2556 – 2564 MHz
				2572 – 2580 MHz
				2588 – 2596 MHz
				2596 – 2604 MHz
				2604 – 2612 MHz
				2612 – 2620 MHz

				2620 – 2628 MHz
				2628 – 2636 MHz
				2636 – 2644 MHz
				2644 – 2652 MHz
				2652 – 2660 MHz
2	Neerwaya Multivision	Bobo-Dioulasso/Houet	Société Neerwaya Multivision	2564-2572 MHz
				2580-2588 MHz
				2556-2564 MHz
				2540-2548 MHz
				2524-2532 MHz
				2508-2516 MHz
				2572-2580 MHz
				2588-2596 MHz
				2548-2556 MHz
				2532-2540 MHz

				2516-2524 MHz
				2500-2508 MHz
				2660-2668 MHz
3	DSK Distribution	Ouagadougou/Kadiogo	Société DSK Distribution	2564-2572 MHz
				2652 – 2660 MHz
2	Neerwaya Multivision	Bobo-Dioulasso/Houet	Société Neerwaya Multivision	2564-2572 MHz
				2580-2588 MHz
				2556-2564 MHz
				2540-2548 MHz
				2524-2532 MHz
				2508-2516 MHz
				2572-2580 MHz
				2588-2596 MHz
				2548-2556 MHz
				2532-2540 MHz

				2516-2524 MHz
				2500-2508 MHz
				2660-2668 MHz
3	DSK Distribution	Ouagadougou/Kadiogo	Société DSK Distribution	2564-2572 MHz
				2580-2588 MHz
				2660-2668 MHz
				2668-2676 MHz
				2676-2684 MHz
4	DSK Distribution	Bobo-Dioulasso/Houet	Société DSK Distribution	2596-2604 MHz
				2604-2612 MHz
				2612-2620 MHz
				2620-2628 MHz
				2628-2636 MHz
				2636-2644 MHz
				2644-2652 MHz

				2652-2660 MHz
				2668-2676 MHz
				2676-2784 MHz
				2524-2532 MHz
				2508-2516 MHz
				2572-2580 MHz
				2588-2596 MHz

E. Opérateurs satellitaires : quatre (04)

N°	Dénomination/ Signataire	Localité/Province
1	Canal+Afrique/Jean Christophe RAMOS	
2	TV-COM/Nelly KWENDE	Ouagadougou/Kadiogo
3	SatVision/ PDG M. JOE ZIADE	Ouagadougou/Kadiogo
4	NumériSat/ Président Monsieur Mathias ZONGO	Ouagadougou/Kadiogo

II. Les médias audiovisuels publics

A Radiodiffusions sonores

1) Radios communales : vingt-trois (23)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Radio Municipale de Ouagadougou (RMO)	Ouagadougou/Kadiogo	Commune de Ouagadougou/Marin ILBOUDO	98.9 MHz
2	La Voix du Sourou	Tougan/Sourou	Commune de Tougan/S. Mathias ZERBO	105 MHz
3	Radio de l'Unité	Boudry/Ganzourgou	Commune de Boudry/Anatole CONGO	95.2 MHz
4	Radio La Voix du Lorum	Titao/Lorum	Commune de Titao/Emmanuel YOUNGA	90.7 MHz
5	La Voix du Sanguié	Réo/Sanguié	Commune de Réo/ Louis BAZIMO	102.8 MHz
6	Sara FM Botou	Botou/Tapoa	Commune de Botou/Pamba Ousmane LOMPO	102.6 MHz
7	Radio Lamogoya	Tansila/Banwa	Commune de Tansila/Mikaël KIENOU	101.100 MHz
8	Radio Municipale de Sya	Bobo-Dioulasso/Houet	Commune de Bobo-Dioulasso/Salia SANOU	93.100 MHz
9	Radio Zuba'ui-Jékan	Djibasso/Kossi	Commune de Djibasso/Edouard DEMBELE	94.600 MHz
10	Radio La Voix du Soum	Djibo/Soum	Commune de Djibo/Oumarou DICKO	92.100 MHz
11	Radio Gassan	Gassan/Sourou	Commune de Gassan	94.6 MHz

12	Radio Buama	Gayéri/Komandjari	Commune de Gayéri/Soampa LOMPO	91.8 MHz
13	Radio Venèg buûdou	Kombissiri/Bazèga	Commune urbaine de Kombissiri/ Directeur :Joseph OUEDRAOGO	90.8 MHz
14	Radio La Voix des Lacs	Kongoussi/Bam	Commune de Kongoussi	93.2 MHz
15	Radio Kosen Kibaru	Nouna/Kossi	Commune de Nouna	91.9 MHz
16	La Voix du Verger	Orodara/Kéné Dougou	Commune de Orodara	91.2 MHz
17	Radio Sougr-nooma	Ouargaye/Koulpelogo	Commune de Ouargaye/Ouindemi ZOMBRE	92.8 MHz
18	Radio Poura	Poura/Balé	Commune de Poura	98.00 MHz
19	Radio Bassimyam	Tanghin Dassouri/Kadiogo	Commune de Tanghin Dassouri/Adama ZONGO	101.5 MHz
20	Radio communale Diabo	Diabo	Commune de Diaobo	91.1 MHz
21	Radio communale de Dori	Dori	Commune de Dori	87.9 MHz
22	Radio Zamaana	Kokologho/Boulkiemdé	Commune de Kokologho	101 MHz
23	Radio communale de Sebba	Sebba/Yagha	Commune de Sebba	94.7MHz

2) Radios institutionnelles : six (06)

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Radio Campus	Ouagadougou/Kadiogo	Université de Ouagadougou/Gustave B. KABRE	91.200 MHz
2	La Voix du Parlement-Radio	Ouagadougou/Kadiogo	Assemblée Nationale/Roch Marc Christian KABORE	89.7 MHz
3	Bagrépôle FM	Bagré/Boulgou	Société d'Economie Mixte Bagrépôle/Issaka KARGOUGOU	93.3 MHz
2020				
4	Radio Scolaire Emettrice	Ouagadougou	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales/ Pr Stanislas OUARO	107.4 MHz
5	Unité Mobile de Production de la Radio (UMPR)	Hauts-Bassins, Cascades, Boucle du Mouhoun, Sud-Ouest et Centre-Ouest	Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX)/ M. Wilfried A. G. YAMEOGO	107.6 MHz
6	Radio Jeunesse Sahel	G5 SAHEL	Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)	95.3 MHz

3) . Radios du secteur public : sept (07)

N°	Dénomination	Localité/Province	Fréquence
1	Radio Rurale	Banfora/Comoé	88.4 MHz
2	Radio Bobo	Bobo-Dioulasso/Houet	89.8 MHz

3	Radio RTB2 Hauts-Bassins	Bobo-Dioulasso/Houet	88.9 MHz
4	Radio Gaoua	Gaoua/Poni	90.1 MHz
5	Radio Rurale	Gaoua/Poni	93.2 MHz
6	Radio Arc en ciel	Ouagadougou/Kadiogo	96.6 MHz
7	RTB/Radio nationale	Ouagadougou/Kadiogo	99.9 MHz

B Radiodiffusions télévisuelles : quatre (04)

N°	Dénomination	Localité/Province	Fréquence
1	RTB2 Hauts-Bassins	Bobo-Dioulasso/Houet	175.25 MHz
2	RTB/Télé	Ouagadougou/Kadiogo	175.25 MHz
3	RTB /Gaoua	Bobo-Dioulasso/Houet	
4	RTB	Ouagadougou/Kadiogo	

C Radiodiffusions télévisuelles Institutionnelles : un (01)

N°	Dénomination	Localité/Province	Fréquence
1	LTP (Assemblée Nationale)	Ouagadougou/Kadiogo	Canal x

III. Les fréquences relais des médias audiovisuels

A Les fréquences relais privées

1 Les fréquences relais des radiodiffusions sonores

a. Relais radio confessionnelle : 01

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Radio CEDICOM	Tougan/Sourou	Diocèse de Dédougou	101.4 MHz

b. Relais radio communautaire : 01

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Radio Manegda	Barsalogo, Yirgou, Foubé/Sanmatenga	Association Communautaire de Développement du Centre-Nord (ACD/CN)	100.5 MHz

c. Relais radios internationales : 04

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Radio France internationale	Bobo-Dioulasso/Houet	Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale/Cécile MEGIE	94.4 MHz
2	Radio France internationale	Koudougou/Boulkiemdé	Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale/Cécile MEGIE	93.00 MHz
3	Radio France internationale	Banfora/Comoé	Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale/Cécile MEGIE	91.5 MHz
4	Radio France internationale	Ouahigouya/Yatenga	Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale/Cécile MEGIE	94.3 MHz

2 Fréquence relais télévisuelle commerciale : 01

N°	Dénomination	Localité/Province	Promoteur/Signataire	Fréquence
1	Canal3	Bobo-Dioulasso/Houet		559.250 MHz

B Les fréquences relais du secteur public**1 Les fréquences relais des radiodiffusions sonores : Trente un (31)**

N°	Dénomination	Localité/Province	Fréquence
1	RTB/Radio	Banfora/Comoé	101.5 MHz
2	RTB/Radio	Batié/Nombiel	96.4 MHz
3	RTB/Radio	Bobo-Dioulasso/Houet	99.4 MHz
4	RTB/Radio Liaison	Bobo-Dioulasso/Houet	92.6 MHz
5	RTB/Radio	Bogandé/Gnagna	91.5 MHz
6	RTB/Radio	Boromo/Balé	91.4 MHz
7	RTB/Radio	Dédougou/Mouhoun	90.5 MHz
8	RTB/Radio Liaison	Dédougou/Mouhoun	93.6 MHz
9	RTB/Radio	Diapaga/Tapoa	92.6 MHz
10	RTB/Radio	Diébougou/Bougouriba	88.4 MHz
11	RTB/Radio	Djibo/Soum	89.00 MHz
12	RTB/Radio	Dori/Séno	91.00 MHz

13	RTB/Radio	Dori/Séno	94.2 MHz
14	RTB/Radio	Fada N'Gourma/Gourma	89.2 MHz
15	RTB/Radio	Fada N'Gourma/Gourma	92.3 MHz
16	RTB/Radio	Houndé/Tuy	98.3 MHz
17	RTB/Radio	Kaya/Sanmatenga	89.8 MHz
18	RTB/Radio	Koudougou/Boulkiemdé	89.1 MHz
19	RTB/Radio	Manga/Zoundwéogo	92.5 MHz
20	RTB/Radio	Mangodara/Comoé	101.5 MHz
21	RTB/Radio Liaison	Ouagadougou/Kadio	88.5 MHz
22	RTB/Radio	Ouahigouya/Yatenga	89.5 MHz
23	RTB/Radio	Ouahigouya/Yatenga	95.5 MHz
24	RTB/Radio	Tougan/Sourou	88.3 MHz
25	RTB/Radio	Orodara	88.1MHz
26	RTB/Radio	Boulsa	88.9MHz
27	RTB/Radio	Diapaga	89.5MHz

28	RTB/Radio	Ouahigouya	91.1MHZ
29	RTB/Radio	Kompienga	91.4MHZ
30	RTB/Radio	Gaoua	103.2MHZ
31	RTB/Radio	Kaya	103.2MHZ

2 Les fréquences relais des radiodiffusions télévisuelles : vingt-neuf (29)

N°	Dénomination	Localité/Province	Fréquence
1	RTB/Télé	Banfora/Comoé	183.25 MHz
2	RTB/Télé	Bogandé/Gnagna	183.25 MHz
3	RTB/Télé	Boromo/Balé	191.25 MHz
4	RTB/Télé	Boulsa/Namentenga	183.25 MHz
5	RTB/Télé	Dédougou/Mouhoun	207.25 MHz
6	RTB/Télé	Diapaga/Tapoa	207.25 MHz
7	RTB/Télé	Diébougou/Bougouriba	207.25 MHz
8	RTB/Télé	Djibo/Soum	207.25 MHz

9	RTB/Télé	Dori/Séno	223.25 MHz
10	RTB/Télé	Fada N'Gourma/Gourma	191.25 MHz
11	RTB/Télé	Gaoua/Poni	175.25 MHz
12	RTB/Télé	Houndé/Tuy	223.25 MHz
13	RTB/Télé	Kaya/Sanmatenga	223.25 MHz
14	RTB/Télé	Kompienga/Kompienga	207.25 MHz
15	RTB/Télé	Kongoussi/Bam	223.25 MHz
16	RTB/Télé	Koudougou/Boulkiemdé	223.25 MHz
17	RTB/Télé	Koudougou/Boulkiemdé	663.25 MHz
18	RTB/Télé	Léo/Sissili	199.25 MHz
19	RTB/Télé	Manga/Zoundwéogo	215.25 MHz
20	RTB/Télé	Niangoloko/Comoé	195.25 MHz
21	RTB/Télé	Nouna/Kossi	175.25 MHz
22	RTB/Télé	Orodara/Kéné Dougou	223.25 MHz
23	RTB/Télé	Ouahigouya/Yatenga	183.25 MHz

24	RTB/Télé	Pama/Kompienga	207.25 MHz
25	RTB/Télé	Pô/Nahouri	175.25 MHz
26	RTB/Télé	Tenkodogo/Boulgou	183.25 MHz
27	RTB/Télé	Tougan/Sourou	215.25 MHz
28	RTB/Télé	Yako/Passoré	199.25 MHz
29	RTB/Télé	Koupéla/Kouritenga	207.25 MHz

Récapitulatif

Genre	<i>Commercial</i>	<i>Communautaire</i>	<i>Confessionnel</i>	<i>Communal</i>	<i>International</i>	<i>Secteur public</i>	<i>Institutionnel</i>	TOTAL
Radio	40	50	40	23	4	7	6	170
Télé	09	1	5	0	0	4	1	20
TOTAL	49	51	45	23	4	11	7	190

Opérateurs MMDS : 4

Opérateurs RDS : 4

ANNEXE 5 : Répertoire des médias en ligne

Répertoire des médias en ligne		
N°	Dénomination	Adresse
1	Fasozine	www.fasozine.com
2	Lefaso.net	www.lefaso.net
3	Ouaga24	www.ouaga24.com
4	Zoodmail	www.zoodomail.com
5	Burkina24	www.burkina24.com
6	Faso actu.com	www.fasoactu.com
7	Faso-actu.net	www.faso-actu.net
8	Faso news	www.fasonews.com
9	laborpresse	www.laborpresse.net
10	Lestrategie.net	www.lestrategie.net
11	legerstic	www.legerstic.com
12	Africa-voice.com	www.africa-voice.com
13	Switch-maker	www.switch-maker.com

14	Radio21.com	www.radio21.com
15	Faso amazone	www.fasoamazone.net
16	fasopo	www.fasopo.info
17	initiatives magazines	www.initiativesmagazines.net
18	BurkinaOnline	www.burkinaonline.com
19	Lavoixdujuriste.com	www.lavoidujuriste.com
20	burkinademain	www.burkinademain.com
21	laplumedufaso	www.laplumedufaso.net
22	refleafrique	<u>www.refleafrique.net</u>
23	Kaceto	<u>www.kaceto.net</u>
24	Iburkina	www.iburkina.com
25	touteinfo	www.touteinfo.com
26	wakatsera	www.wakatsera.bf
27	vieconjugale	www.vieconjugale.bf
28	kamanews	www.kamanews.net
29	artistesbf	www.artistes.bf.org

30	Les echos du faso	www.les echos du Faso
31	Contacts.bf	www.contacts.bf
32	Daawatoul.islamia	www.daawatoul.islamia.net
33	Santéactu	www.santéactu.bf
34	queenmafa	www.queenmafa.net
35	infowakat.net	www.infowakat.net
36	Tic magazine	www.ticmagazine.bf
37	infobf	www.infobf.net
38	Bref24.com	www.bref24.com
39	commune-actu.bf	www.communeactu.net
40	fasopic	www.fasopic.net
41	focus telecom.net	www.focustelecom.net
42	burkimbia	www.burkimbia.com
43	faso infos.com	www.fasoinfo.com
44	aconews	www.aconews.net
45	emdiafaso- services	www.emdiafaso

46	Arc-en-ciel ;	www.arc-en-ciel.net
47	tinganews.com	www.tinganews.com
48	Digicomfaso.info	www.digicomfaso.info
49	fasolangue	www.fasolangue.com
50	Zanmazceleb.com	www.Zanmazceleb.com
51	Rtsabel.com	www.rtsabel.com
52	Radio miirya(radio en ligne)	www.radiomiirya.com
53	Minute.bf	www.minute.bf
54	Faso Sport News	www.fasosportnews.com
55	letalon	www.letalon.net
56	libre info	www.libreinfo.net
57	Sentinelle.bf	www.sentinellebf.net
58	star actu.net	www.stars-actu.fr
59	Owo.mag	www.owo.mag
60	Top info plus	www.topinfoplus.com
61	Proximié.Info	www.proximateinfo.com

62	bafujiinfos.com	www.bafujiinfos.com
63	Faso environnement.com	www.fasoenvironnement.com
64	islam.bf	www.islam.bf
65	integreburkina.net	www.integreburkina.net
66	gulmuinfo	www.gulmuinfo
67	hairidada.com	www.hairidada.com
68	Educbf.net	www.educbf.net
69	Dikoua Africa	www.dikouafrica.com
70	Le Canarddufaso.net	www.lecanarddufaso.net
71	Notre avenir	www.notreavenir.com
72	Droit info	www.droitinfo.bf
73	Géo-Canal-info	www.geo-canal-info
74	raamde-bf.com	www.raamde-bf.com
75	Burkina kibaria	www.burkinakibaria.com
76	Agro-business TV	www.agro-business.tv
77	Tankono info	www.tankono.info

78	le quotidien numérique	www.lequotidien-numerique.com
79	citeelegance	www.Citeelegance.net
80	kulturekibaria	www.kulturekibaria.com
81	Fasotv.net	www.fasotv.net
82	culturdev tv	www.culturdev tv.net
83	Le Monde Rural	www.lemonderural.com
84	boima.com	www.boima.tv
85	ouagabuzz	www.ouagabuzz.com
86	collectivitéinfo	www.collectivitéinfo.net
87	infoculturedufaso	www.infoculturedufaso.net
88	laagandé TV	www.laagande.tv
89	Ludaybusinessactualites. net	www.ludaybusinessactualites.net
90	afriktilgré	www.Afriktilgré.com
91	latribunedufaso	www.latribunedufaso.net
92	amas info	www.amas.com
93	Faso post	www.fasopost.com

94	ledossier	www.ledossierbf.com
95	Bizya Africa	www.businesskibaya.com
96	Direct Infos Magazine	www.direct-infos.com
97	Faso7	www.faso7.com
98	Africa infos	www.africainfos.com
99	Revuejuris.net	www.revuejuris.net
100	acceleretimes	www.acceleretimes.net
101	fasodiaspora	www.fasodiaspora.com
102	Waguesstv	www.burkina-ntic.net
103	femininactu	www.femininactu.net
104	radarsburkina	www.radarsburkina.net
105	Ouaganews.net	www.ouaganews.net
106	Nahourinews	www.nahourinews.bf
107	Yatenga tv	www.yatenga.tv
108	Vox Kultur	www.voxkultur.com
109	CS Médias	www.csmedias.com

110	infofrontiere	www.infofrontiere.com
111	larbatv	www.larbatv.com
112	filinfo	www.fiinfos.net
113	Timbanews	Timbanews.com
114	Kiff Radio	www.kiffradio.online
115	Direct info burkina	www.directinfoburkina.net
116	Le courrier du Faso	www.lecourrierdufaso.net
117	L'info H24	www.infoh24.info
118	Wouninfo.net	www.wouninfo.net
119	Educmedias	www.educmedias.com
120	Team2faso&team-tv	www.team2faso.com et www.team-tv
121	Actualite.bf	www.actualite.bf
122	Zassiya tv.	www.zissaya tv. com
123	Ouaga showtime tv	www.ouagashowtime.com
124	Bargo news	bargonews.net
125	Live News Africa	livenewsafrika.net

126	Net Afrique	www.netafrique.net
127	Radio mère RCB(web radio)	www.rcburkina.org
128	Faso Mania	www.fasomania.com
129	Richess media	www.richessmedias.com
130	ActuBurkina	www.actuburkina.net
131	Radio BZ(bizi)	www.groupebz.com
132	Actuel media burkina faso	www.actuelmediabf.com
133	Faso Breaking News	www.Fasobreakingnews.com
134	Lessentiels	www.lessentiels.net
135	Noorinfos	www.noorinfos.com
136	Danfani seduction	www.danfaniseduction.net
137	Œil du Faso	www.oeildufaso.com
138	Bulletin Santé	www.bulletinsante.net
139	Nel-Actu	www.nelactu.com
140	Globinfo	www.globinfo.com
141	100 Kara Agri Infos	www.100kara-agri-infos.com

142	Vortex	www.vortex.com
143	Interpubactu.net	www.interpubactu.net
144	Mpap news.net	www.mpap-bf.com
145	BurkinaWeb.net	www.burkinaweb.net

ANNEXE 6 : Répertoire de la Presse écrite

Les quotidiens d'information

Répertoire de la Presse écrite		
Les quotidiens d'information : six (06)		
N°	Titres	Genres
1	Sidwaya	Informations générales
2	L'Observateur Paalga	Informations générales
3	Le Pays	Informations générales
4	L'Express du Faso	Informations générales
5	Le Quotidien	Informations générales
6	Aujourd'hui au Faso	Informations générales

Les hebdomadaires : cinq (05)		
N°	Titres	Genres
1	La lettre du Faso	Informations Générales
2	Le Patriote	Informations générales
3	Faces Afrik	Informations générales
4	L'Economiste du Faso	Informations générales
5	Le Réveil du Faso	Informations générales
Les bimensuels : treize (13)		
N°	Titres	Genres
1	L'Evènement	Informations générales
2	Libération	Informations générales
3	La Voix du Sahel	Informations générales
4	Le Messenger	Informations générales
5	Le Reporter	Informations générales
6	Sahel Info	Informations générales
7	Racine hebdo	Informations générales

8	Direct Info	Infos générales et investigations
9	Courrier confidentiel	Informations générales
10	Le Citadin	Informations générales
11	Le JR (Journal des Révélation)	Informations générales
12	Le soir vox populi	Informations générales, investigations et analyses
13	Echos Culture du Faso	Informations générales
Les mensuels : dix-sept (17)		
N°	Titres	Genres
1	Amazonie	Informations générales
2	Carrefour Africain	Informations générales
3	Le Démocrate	Informations générales
4	Journal Voix d'Afrique	Informations générales
5	Notre Afrik	Informations générales panafricaines
6	Albouchra Infos	Informations générales
7	Echo du Sahel	Infos générales

8	La Ligne	Info générales
9	La paix	Info générales (24 du mois)
10	Le Soleil	Informations générales
11	Monde SIFU	Informations générales
12	Agros-Info	Informations générales
13	3D-Info	Informations générales
14	Echomagazine	Informations générales
15	Le sahélien	Informations générales
16	Le temps de l'Afrique	Informations Générales
17	MPAP News	Informations Générales
Les bimestriels : un (01)		
N°	Titres	Genres
1	Le Progrès	Informations générales

Journaux institutionnels et spécialisés : trente-huit (38)

N°	Titres	Genres	Périodicité
1	EREATS le journal de l'immobilier	Informations spécialisé sur l'immobilier	Trimestriel
2	TICNEWS	Informations sur les TIC	Mensuel
3	Le culturel	culture	Bimestriel
4	Liberté	Bulletin d'infos du MBDHP	Bimestriel
5	The Best ISPP	Infos Générales (ISPP)	Bimestriel
6	L'Affection	Informations générales	Mensuel
7	La Flamme	Informations religieuses, Assemblée de Dieu	Bimestriel
8	Ensemble bâtissons	Informations municipales de la ville de Ouagadougou	Trimestriel
9	Les cahiers de la Présidence	Informations institutionnelles	Trimestriel
10	Ensemble Construisons	Informations municipales de la commune de Ouaga	Mensuel
11	Jeunesse Academy	Informations scolaires et universitaires	Mensuel
12	L'idéal	Informations sur la jeunesse	Mensuel

13	Echo du Verger	Informations locale sur la ville de Orodara	Mensuel
14	Enviro-Info	Informations environnementales	Trimestriel
15	Africa star	Informations culturelles	Mensuel
16	Fas'eau	Informations sur l'eau	Mensuel
17	Sciences-Campus Info	Magazine info	Semestriel
18	Box-office	Cinéma burkinabè et africain	Mensuel
19	« DAF »quotidien	Journal hippique	Quotidien
20	Patronat Infos	Informations économiques	Trimestriel
21	REN-LAC Infos	Non fourni	Semestriel
22	Journal Burkinabè de la Statistique	Information du système Statistique National	Trimestriel
23	La Voix de l'administrateur Civil	Informations administratives	Bimestriel
24	Evasion	Informations culturelles	Hebdomadaires
25	L'Eveil-Education	Informations éducatives	Bimensuels

26	La tribunal de l'assurance	Informations sur l'assurance	Bimensuel
27	Femme Idéale	Infos sur la femme	Mensuel
28	Votre Santé	Infos sur santé	Mensuel
29	Flash Management	Infos sur le management	Mensuel
30	NAÏFA	Magazine de la femme	Mensuel
31	L'Autre Regard	Infos Islamiques	Mensuel
32	Hakili Times Magazine	Informations économiques	Mensuel
33	Sidwaya Sport	Informations sportives	Hebdomadaire
34	Infos Science et culture	Informations scientifiques et culturelles	Bimensuel
35	Revue de l'entreprise citoyenne	Informations sur la citoyenneté	Trimestriel
36	La Gazette du BTP	Informations sur le BTP	Trimestriel
37	ART CHIC TECH	Informations sur l'architecture	Bimestriel
38	Infos artistes	Informations sur les métiers des artistes	Mensuel

ANNEXE 7 : Déclaration d'existence d'Entreprises de publicité

Les entreprises de publicité enregistrées en qualité d'Agence-conseil en publicité

N° d'ordre	Dénomination de l'entreprise	Nom et Prénom du premier responsable	Numéro du récépissé de déclaration d'existence
01	ACCENT SUD	YARO Lamoussa	N°019/CSC/SG/DP du 09/07/2020
02	ACE-DEVELOPPEMENT SYNERGIE	SOMDA Jean Pierre	N°021/CSC/SG/DP du 04/08/2020
03	AG PARTNERS BURKINA FASO	CAHI Nathalie	N°002/CSC/SG/DP du 02/12/2019
04	AZUR CONSEIL	KAFANDO Nicomèdé	N°001/CSC/SG/DP du 02/12/2019
05	BUREAU DE COMMUNICATION POUR LA SANTE SARL	TIENDREBEOGO Raymond	N°036/CSC/SG/DP du 21/09/2020
06	CITECOM	ZONGO Ratignagda Marcel	N°030/CSC/SG/DP du 08/09/2020
07	CRAC COMMUNICATION	BAKOUAN Zackaria	N°015/CSC/SG/DP du 16/06/2020
08	GLOBAL CREATIVE SERVICES	OUEDRAOGO Aoua n°2 2 ^{ème} triplet	N°006/CSC/SG/DP Du 09/12/2019
09	HAVAS MEDIAS BURKINA FASO	DIAKITE Seydou	N°004/CSC/SG/DP du 02/12/2019
10	IMAGIC	BAKYONO Désiré	N°032/CSC/SG/DP Du 11/09/2020
11	INTERACTIVE GS COM	TOUVOLI/KERE Salamatou	N°028/CSC/SG/DP du 27/08/2020

N° d'ordre	Dénomination de l'entreprise	Nom et Prénom du premier responsable	Numéro du récépissé de déclaration d'existence
12	INTERNATIONAL MARKETING MANAGEMENT CONSULTING GROUP	KIMA Bertrand	N°035/CSC/SG/DP du 21/09/2020
13	JL INTERACTIV	GOUBA/NAON Cécile	N°018/CSC/SG/DP du 09/07/2020
14	LABEL QUALITE	DABRE Aïcha	N°024/CSC/SG/DP du 26/08/2020
15	MEDIACOM	SUIED Simon	N°027/CSC/SG/DP du 26/08/2020
16	NOVACOM PLUS	SANOUCARINE Valérie	N°029/CSC/SG/DP du 27/08/2020
17	OMEGA VISION COMMUNICATION	ZONGO Nazaire Erick	N°033/CSC/SG/DP du 21/09/2020
18	PRODUCTIONS UNIVERSELLES	SANFO Salif	N°034/CSC/SG/DP du 21/09/2020
19	WELAHOORE EXPERTISE	TAPSOBA/BARRY Nicole Kadydiatou	N°023/CSC/SG/DP du 14/08/2020

Les entreprises de publicité enregistrées en qualité de Régie publicitaire

N° d'ordre	Dénomination de l'entreprise	Nom et Prénom du premier responsable	Numéro du récépissé
01	2 A DIGITAL	ZAGRE Sandrine Amandine	N°008/CSC/SG/DP du 02/02/2020
02	AGENCE DJIGUIYA SARL	DJIMA/SANOUE Djouma Bertille	N°020/CSC/SG/DP du 29/07/2020
03	ARENA BURKINA FASO	DIAKITE Seydou	N°003/CSC/SG/DP du 02/12/2019
04	AROBASE COMMUNICATION	OUEDRAOGO Aminata	N°026/CSC/SG/DP du 26/08/2020
05	CITY SPOTS	BAKALA Stéphane	N°025/CSC/SG/DP du 26/08/2020
06	CLASSIC. COM SARL	BOUDA N. Fadinatou	N°009/CSC/SG/DP du 03/02/2020
07	DIGITAL ET MEDIA SOLUTIONS BURKINA FASO	CAHI Nathalie	N°022/CSC/SG/DP du 13/08/2020
08	ELITE REGIE	DAO Mariétou	N°016/CSC/SG/DP du 30/06/2020
09	INFOWAKAT GROUP SARL	BARRO Bintou Djouma	N°012/CSC/SG/DP du 08/06/2020
10	GROUP LA BOUSOLE SARL	KINDO Arouna	N°010/CSC/SG/DP du 24/02/2020
11	KOYA REGIE SARL	KEITA Marie Noel	N° 031/CSC/SG/DP du 08/09/2020
12	PROXIMA PLUS	OUEDRAOGO Bibata	N°017 CSC/SG/DP du 02/07/2020

13	PROXIM'US MEDIA	KIENDREBEOG O Alassane Aristide	N°037/CSC/SG/DP du 23/09/2020
14	SAVANE-MEDIAS	ABISSI K. Charlemagne	N°007/CSC/SG/DP du 09/12/2019
15	VISION SERVICE PLUS	DIEME Denis	N°005/CSC/SG/DP du 09/12/2019

Les entreprises de publicité enregistrées en qualité de Courtier en publicité

N° d'ordre	Dénomination de l'entreprise	Nom et Prénom du premier responsable	Numéro du récépissé
01	AUDACYS	BAKOUAN B. Ernest	N°014/CSC/SG/DP du 16/06/2020
02	AGENCE MELCOP	TRAORE/DIGDABGO Mélanie Marie Pulchérie	N°011/CSC/SG/DP du 24/02/2020

Les entreprises de publicité enregistrées en qualité d'Editeur publicitaire

N° d'ordre	Dénomination de l'entreprise	Nom et Prénom du premier responsable	Numéros du récépissé
01	GUIWOLEY PRESTATION SERVICES	BAKOUAN Abdel Rachid	N°013/CSC/SG/DP du 16/06/2020

ANNEXE 8 : Récapitulatif des auditions effectuées par les commissions spécialisées au titre de l'année 2020

COMMISSION CHARGÉE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, DU PLURALISME DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

NUMERO D'ORDRE	DATE DE L'AUDITION	ORGANES AUDITIONNES	MOTIFS DE L'AUDITION	PERSONNES AUDITIONNEES	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION D'AUDITION	DECISION PRISE PAR LE CONSEIL
01	13 mars 2020 à 11h	OMEGA FM (Radio)	<p>- Diffusion d'informations, sans preuves, au cours du journal parlé de 12h 15 du lundi 09 mars 2020 désignant les « Kolwéogos » comme auteurs du massacre des populations peuhles de Barga et deux autres villages environnants.</p> <p>- publication d'information similaires le 10 mars 2020 sur la page Facebook de la radio.</p>	Monsieur Hyacinthe SANOU ; Directeur général de la radio.	L'auditionné n'a pas reconnu les faits reprochés à la Radio. La Commission a particulièrement déploré l'attitude de celui-ci qui, visiblement, ne semblait pas prendre la pleine mesure de la gravité de la dérive et des conséquences sociales que cela pourrait éventuellement engendrer.	Le Conseil a adressé une lettre d'observation au responsable de la radio pour l'exhorter à plus de vigilance et de professionnalisme dans le traitement de l'information à l'avenir
02	20 mars 2020 à 15h	EXPRESS DU FASO (Presse écrite)	Publication d'un article de presse le 10 février 2020 dont le contenu incohérent et confus peut inciter à la violence et/ou à des conflits ethniques ou communautaires.	Monsieur Moutamou KANI ; Directeur de publication du journal.	Monsieur KANI a reconnu avec humilité et sagesse les faits reprochés à son journal et s'est engagé à faire siens les conseils prodigués par la Commission.	Le Conseil a envoyé une lettre d'observation au responsable du journal pour l'inviter à plus de vigilance et de professionnalisme dans le traitement de l'information.

03	28 avril 2020 à 15h	RADAR INFO BURKINA (Presse en ligne)	Plainte du Président de la Fédération burkinabè de football, monsieur Sita SANGARE, pour injure et diffamation à son égard dans une publication de « <i>Radar Info Burkina</i> » en date du 24 mars 2020 et intitulée « <i>Présidence de la FBF : qui pour remplacer Sita SANGARE</i> ».	-Monsieur Richard TIENE, Directeur de publication du média ; -Monsieur Sita SANGARE, Président de FBF et plaignant ; - Monsieur Issa SAMA, Conseiller juridique de la FBF et Avocat du plaignant.	L'audition a abouti à une réconciliation des deux parties. La commission s'est réjoui de la considération exprimée par les deux parties à l'endroit du CSC tout au long de la séance d'audition.	La Conseil a décidé de : - La publication par le média d'un article rectificatif en accord avec le plaignant pour le rétablir dans ses droits ; - La publication d'un communiqué de presse pour informer l'opinion publique des conclusions de l'audition ; - L'envoi d'une lettre d'observation au média d'une part, pour la publication d'un article rectificatif et d'autre part, pour l'inviter, à l'avenir, à plus de rigueur, de professionnalisme dans le traitement de l'information et aussi à la régularisation de sa situation administrative auprès du CSC.
04	07 mai 2020 à 10h	BF1 (Télévision)	- Diffusion de propos injurieux à l'encontre de madame la Ministre de la santé dans un reportage diffusé le 27 avril 2020 au journal de 19h 30 mn relatif au décès de la Député Rose Marie COMPAORE ; - Désinformation sur l'existence de la COVID19 au Burkina Faso et incitation à la violence et à l'incivisme à travers un reportage diffusé le 2 mai 2020 au journal de 13h relatif à la manifestation d'un groupe de musulmans pour la réouverture des mosquées.	- Monsieur Issoufou SARE, Directeur général de BF1 ; - Monsieur Aubin GUEBRE, Rédacteur en chef de BF1 ; - Monsieur Adourazak TRAORE, Reporter à BF1.	La Commission a conclu que les manquements indexés relèvent plus d'une erreur professionnelle que d'une intention délibérée de nuire. Elle s'est félicité par ailleurs de l'esprit de coopération et de compréhension affiché par la délégation de BF1	La Conseil a décidé de : - l'envoi d'une lettre d'observation à l'adresse de la télévision en l'invitant à plus vigilance dans le traitement des informations ; - la publication d'un communiqué de presse pour informer l'opinion publique de la tenue de l'audition

LA COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICITÉ ET DES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES EN 2020

N°	DATE DE L'AUDITION	ORGANES AUDITIONNES	MOTIFS DE L'AUDITION	PERSONNES AUDITIONNEES	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION D'AUDITION	DECISION PRISE PAR LE CONSEIL
01	30 octobre 2020	TVZ Africa	Plainte contre TVZ Africa pour diffusion d'émission de l'association Wendkouni pour le développement de l'Afrique portant sur la publicité de produits de la médecine traditionnelle	- Pr Charlemagne OUEDRAOGO(Plaignant) -Monsieur Boukaré Armel ILBOUDO	La Commission a noté que le manquement de l'interdiction de faire la publicité de produits de la médecine traditionnelle sans visa du ministre de la santé est constitué.	Décision N°2020-037 du 12 octobre 2020 portant mise en demeure la télévision TVZ Africa, des Radios « Optima FM » et « Femina FM »
02	30 octobre 2020	Fémina FM	Diffusion d'émission de l'association Wendkouni pour le développement de l'Afrique portant sur la publicité de produits de la médecine traditionnelle	- Madame Evelyne SALEMBERE - Madame Carine OUEDRAOGO/ SALEMBERE.	La Commission a noté que le manquement de l'interdiction de faire la publicité de produits de la médecine traditionnelle sans visa du ministre de la santé est constitué.	Décision N°2020-037 du 12 octobre 2020 portant mise en demeure la télévision TVZ Africa, des Radios « Optima FM » et « Femina FM »

03	30 octobre 2020	Optima FM	Diffusion d'émission de l'association Wendkouni pour le développement de l'Afrique portant sur la publicité de produits de la médecine traditionnelle	Monsieur Ambroise TAPSOBA	La Commission a noté que le manquement de l'interdiction de faire la publicité de produits de la médecine traditionnelle sans visa du ministre de la santé est constitué.	Décision N°2020-037 du 12 octobre 2020 portant mise en demeure la télévision TVZ Africa, des Radios « Optima FM » et « Femina FM
----	-----------------	-----------	---	---------------------------	---	--

COMMISSION CHARGÉE DES AUTORISATIONS, DE LA RÉGLEMENTATION ET DU CONTENTIEUX

N°	DATE DE L'AUDITION	ORGANES AUDITIONNÉS	MOTIFS DE L'AUDITION	PERSONNES AUDITIONNÉES	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION D'AUDITION	DECISION PRISE PAR LE CONSEIL
01	30 juin 2020 ; 16h18 mn	-Fondation -- Fadima ; -Radio "Faso FM" de Koubri	Non-respect des délais de démarrage de la radio "Faso FM" de Koubri, attributaire de la fréquence 106.00 MHZ	Yacouba TRAORE, représentant du promoteur de la radio	Le représentant a, au nom du président de la fondation, reconnu le non démarrage de la radio et demandé l'indulgence du CSC.	Poursuivre les échanges avec le promoteur de la radio
02	02 juillet 2020 ; 11h 30 mn	-Fondation Fadima ; -Radio "Faso FM" de Koubri	Non-respect des délais de démarrage de la radio	Me Harouna SAWADOGO, responsable de la Fondation et promoteur de la radio	Me Harouna SAWADOGO a reconnu le non démarrage de la radio dans les délais requis.	Un délai de six (06) mois a été accordé par le CSC pour le démarrage effectif de la radio.

			''Faso FM'' de Koubri, attributaire de la fréquence 106.00 MHZ		Il a, à titre exceptionnel, demandé un délai de grâce de 06 mois pour le démarrage effectif de la radio.	
03	02 juillet 2020 ; 10h	-l'Association des retraités de la communication et de l'information du Burkina Faso (ARCI.BF) -Radio Jeunesse	Non prise en charge de la ''Radio jeunesse'' par l'ARCI.BF et cela en violation de l'arrêté du Ministère des Affaires étrangères ; gestion irrégulière par un groupe de jeunes	Représentant de l'ARCI.BF et groupe de jeunes	Les différentes parties ont reconnu auprès de la commission que la ''Radio Jeunesse'' fonctionne dans l'irrégularité	Information de la situation au Ministère des Affaires étrangères et Retrait de la fréquence et de sa réattribution à un autre soumissionnaire
04	29 décembre 2020 ; 10h à 14h 05mn	« DSK/ Distribution »,	-Plainte de Canal+ pour, d'une part, piratage des chaînes ''BEIN Sport'' et d'autre part, la diffusion de chaînes adultes à des heures inappropriées	Monsieur KONATE Seydou, Directeur général	Le Directeur général n'a pas reconnu les faits	Audition de Canal+ et probable confrontation entre les parties
05	29 décembre 2020 ; 10h à 15h 05 mn	Africom	Plainte de Canal+ pour piratage diffusion de leurs chaînes sur les décodeurs AfriTNT	M. Kader CISSE, PDG de Africom	Le PDG de Africom n'a pas reconnu les faits	Audition de Canal+ et probable confrontation entre les parties

ANNEXE 9 : Tableau récapitulatif des actes relatifs aux sessions 2020 du Collège des conseillers

N°	DESIGNATION		OBSERVATIONS
	DELIBERATIONS	DECISIONS/ARRETES	
01	Délibération N° 2020- 001/CSC du 13 janvier 2020 portant autorisation de relecture de la décision n°2014-0008/CSC/CAB/SG du 15 mai 2014 portant protection des mineurs contre les programmes de télévision pouvant nuire à leur épanouissement	-	Relecture non effective
02	Délibération N° 2020- 002/CSC du 14 février 2020 portant autorisation d'exploitation d'une fréquence relais dans la localité de Kongoussi au profit du Diocèse de Ouahigouya	Arrêté N°2020-00 /CSC/CAB du 14 février portant autorisation d'exploitation d'une fréquence relais dans la localité de Kongoussi au profit du Diocèse de Ouahigouya	-
03	Délibération N° 2020- 003/CSC du 14 février 2020 portant autorisation provisoire d'exploitation d'une fréquence au profit du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale (MENAPLN)	-	

04	Délibération n° 2020-004/CSC du 14 février 2020 portant autorisation de signature d'une convention de collaboration entre le Conseil supérieur de la communication et l'Université de Joseph-KI-ZERBO	-	La convention non encore signée
05	Délibération N° 2020- 005/CSC du 08 mai 2020 portant autorisation d'un appel à candidatures pour les canaux disponibles dans le premier multiplex diffusé en mode TNT	-	Appel à candidatures effectué le 30 Octobre 2020
06	Délibération N° 2020- 006/CSC du 18 mai 2020 portant autorisation d'exploitation d'une fréquence au profit de la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX-SA)	Arrêté N°2020-031/CSC/CAB du 30 novembre 2020 portant autorisation d'exploitation d'une fréquence au profit de la société Burkinabè de Fibres Textiles (SOFITEX)	-
07	Délibération n° 2020-007/CSC du 1^{er} juin 2020 portant autorisation d'un appel à candidatures pour l'attribution de fréquences en vue de la création de stations de radiodiffusion sonore	-	Appel à candidatures effectué le 30 Octobre 2020
08	Délibération N° 2020-007 bis/CSC du 15 juin 2020 portant l'adoption de l'avant-projet de Pacte de Bonne Conduite entre candidats, partis ou formations politiques, médias, organisations de la société civile et entreprises de publicité dans le cadre des élections présidentielle et législatives de l'année 2020	-	Signature du pacte de Bonne conduite par les acteurs concernés et le Président du CSC s'est effectuée le 26 octobre 2020
09	Délibération N° 2020-009/CSC du 24 juillet 2020 portant définition du rôle des médias confessionnels et communaux dans le traitement de l'information politique ou électorale	Décision N°2020-024/CSC du 24 juillet 2020 portant définition du rôle des médias confessionnels et communaux dans le traitement de l'information politique ou électorale	-

10	Délibération N° 2020- 010/CSC du 24 juillet 2020 portant règlementation de la couverture médiatique des activités politiques durant la période d'avant campagne dans le cadre des élections présidentielle et législatives de l'année 2020	Décision N°2020-023/CSC du 24 juillet 2020 portant règlementation de la couverture médiatique des activités politiques durant la période du 03 août 2020 à 00 heure au 31 octobre 2020 à vingt-quatre (24) heures inclus	-
11	Délibération N° 2020- 011/CSC du 31 août 2020 portant règlementation de la couverture médiatique des activités politiques durant la période d'avant campagne dans le cadre des élections présidentielle et législatives de l'année 2020	Décision N°2020-026/CSC du 1^{er} septembre 2020 portant règlementation de la couverture médiatique des activités politiques durant la période du 02 octobre 2020 à 00 heure au 31 octobre 2020 à vingt-quatre (24) heures inclus	Cette nouvelle décision fait suite aux récentes modifications du Code électoral
12	Délibération N° 2020- 012/CSC du 28 septembre 2020 portant respect des principes d'égalité d'accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias publics pendant la campagne pour les élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020	Décision N°038/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant respect des principes d'égalité d'accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias publics pendant la campagne pour les élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020	-
13	Délibération N° 2020- 013/CSC du 28 septembre 2020 portant respect des principes de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias privés nationaux et les médias internationaux pendant la campagne pour les élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020	Décision N°039/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant respect des principes de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias privés nationaux et les médias internationaux pendant la campagne pour les élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020	-

14	<p>Délibération N° 2020- 014/CSC du 28 septembre 2020 portant fixation des quotas des reportages et couverture médiatiques des manifestations des candidats, partis, formations ou regroupement politiques et listes d'indépendants par les médias publics dans le cadre des élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020</p>	<p>Décision N°040/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant fixation des quotas des reportages et couvertures médiatiques des manifestations des candidats, partis, formations ou regroupements politiques et listes d'indépendants par les médias publics dans le cadre des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020</p>	-
15	<p>Délibération N° 2020- 015/CSC du 28 septembre 2020 portant création d'émissions spéciales à diffuser sur la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) et de publications spéciales dans le quotidien Sidwaya dans le cadre des élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020</p>	<p>Décision N°2020-041/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant création d'émissions spéciales à diffuser sur la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) et de publications spéciales dans le quotidien Sidwaya dans le cadre des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020</p>	-
16	<p>Délibération N° 2020- 016/CSC du 02 octobre 2020 portant validation des propositions de médias privés bénéficiaires de la subvention publique destinée à la promotion de la communication dans le cadre des élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020</p>	<p>Décision N°2020-036/CSC du 08 octobre 2020 portant répartition de la subvention publique destinée à la promotion de la communication dans le cadre des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020</p>	-
17	<p>Délibération N° 2020- 017/CSC du 02 octobre 2020 portant publication de la liste des entreprises de publicités déclarées auprès du Conseil supérieur de la communication (CSC)</p>	<p>Décision N°2020-027/CSC du 12 octobre 2020 portant publication de la liste des entreprises de publicités déclarées auprès du CSC</p>	-

18	Délibération N° 2020- 018/CSC du 28 octobre 2020 Portant mise en demeure de la télévision « TVZ Africa » et des « Radios Femina » et « Optima »	Décision N°2020-037/CSC du 12 octobre 2020 portant mise en demeure de la télévision « TVZ Africa » et des Radios « Optima FM » et « Femina FM »	-
19	Délibération N° 2020- 019/CSC du 28 octobre 2020 portant programmation des communications des candidats, des partis politiques, formations politiques ou regroupements politiques prenant part aux élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020	Décision N°2020-044/CSC du 17 Décembre 2020 portant programmation des communications des candidats, des partis, formations ou regroupements politiques ou listes d'indépendants prenant part aux élections présidentielle et législatives couplées pour les élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020	-
20	Délibération N° 2020- 020/CSC du 30 octobre 2020 portant adoption des projets du Rapport Public 2019 et de la maquette y relative	-	Remise du rapport public 2019 au Chef de l'Etat, s'est effectuée le 18 janvier 2021
21	Délibération N° 2020- 021/CSC du 13 novembre 2020 portant implication des médias communaux et confessionnels dans la campagne de sensibilisation pour des élections présidentielle et législatives apaisées	Décision N°202-046/CSC du 19 novembre 2020 accordant un appui financier aux médias communaux confessionnels dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020	-

22	<p>Délibération N° 2020- 022/CSC du 17 novembre 2020 portant modification de la décision N°2020-040/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant fixation des quotas des reportages et couvertures médiatiques des manifestations des candidats, partis, formations ou regroupements politiques et listes d'indépendants par les médias publics dans le cadre des élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020</p>	<p>Décision N° 2020-045/CSC/CAB du 17 novembre 2020 portant modification de la décision N°2020-040/CSC/CAB du 15 octobre 2020 portant fixation des quotas des reportages et couvertures médiatiques des manifestations des candidats, partis, formations ou regroupements politiques et listes d'indépendants par les médias publics dans le cadre des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020</p>	-
23	<p>Délibération N° 2020- 023/CSC du 14 décembre 2020 portant validation du rapport de la commission d'examen des offres des soumissionnaires à l'appel à candidatures du 30 octobre 2020</p>	<p>Décision N°2020-047/CSC du 17 décembre 2020 portant proclamation des résultats de l'appel à candidatures du 30 octobre 2020 pour la création de stations de radiodiffusion sonore et télévisuelle</p>	-
24	<p>Délibération N° 2020- 024/CSC du 07 décembre 2020 portant attribution de fréquence à des communes</p>	-	Conventions non encore signées
25	<p>Délibération N° 2020- 025/CSC du 21 décembre 2020 portant retrait de la fréquence 95.300 MHz précédemment attribuée à la « Radio Jeunesse »</p>	<p>Arrêté N°2021-005/CSC/CAB du 14 janvier 2021 portant retrait de la fréquence 95.300 MHz précédemment attribuée à la « Radio Jeunesse » sis à Ouagadougou</p>	-

26	Délibération N° 2020- 026/CSC du 21 décembre 2020 Portant autorisation d'exploitation de la fréquence 95.300 MHz au profit de la « Radio Jeunesse du Sahel »	-	-
----	--	---	---

Source : CSC

- **Nombre de délibérations : 26 ;**
- **Décisions : 14 ;**
- **Arrêtés : 03.**

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
AVANT-PROPOS	8
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE : ACTIVITES DE REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ORDINAIRE ET CONTENTIEUX	10
CHAPITRE I : REGULATION DE L'OFFRE MEDIATIQUE ET DU FONCTIONNEMENT DES MEDIAS	11
SECTION 1 : REGULATION DE L'OFFRE MEDIATIQUE	11
Paragraphe 1 : Gestion des autorisations, signature et renouvellement de convention.....	11
1. Autorisations d'ouverture de médias audiovisuels.....	11
2. Renouvellement d'autorisation	12
Paragraphe 2 : Gestion des déclarations	12
1. Déclarations d'existence d'organes de presse écrite et en ligne	12
2. Déclarations d'existence des entreprises de publicité.....	12
SECTION 2 : FONCTIONNEMENT DES MEDIAS AUDIOVISUELS	13
Paragraphe 1 : Contrôle du fonctionnement des médias audiovisuels	13
Paragraphe 2 : Contrôle du respect des normes techniques.....	14
CHAPITRE II : MONITORING DE LA PRESSE ECRITE, EN LIGNE ET DES MEDIAS AUDIOVISUELS	15
SECTION 1 : MONITORING DE LA PRESSE ECRITE ET EN LIGNE	15
Paragraphe 1 : Presse écrite observée au Centre de monitoring de Ouagadougou	15
1. Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information.....	15
2. Appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans la presse écrite par le Centre de monitoring de Ouagadougou	36
Paragraphe 2 : Presse écrite observée par la Délégation Régionale de l'Ouest	38
1. Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information.....	38
2. Appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans la presse écrite observée par la Délégation Régionale de l'Ouest.....	47
Paragraphe 3 : Presse en ligne.....	49
1. Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information.....	49
2. Appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans la presse en ligne.....	73
SECTION 2 : MONITORING DES MEDIAS AUDIOVISUELS	74
Paragraphe 1 : Observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels publics observé par le Centre de monitoring de Ouagadougou	75

1.	Médias audiovisuels du centre	75
2.	Les médias audiovisuels publics observés par la Délégation régionale de l'Ouest	78
	Paragraphe 2 : Les médias audiovisuels privés	81
1.	Médias audiovisuels privés observé par le Centre de monitoring de Ouagadougou	81
2.	Les médias audiovisuels privés observé par la Délégation régionale de l'Ouest	85
	CHAPITRE III : MANQUEMENTS A LA LOI, A L'ETHIQUE ET A LA DEONTOLOGIE	88
	SECTION 1 : AUTOSAISINES	88
	Paragraphe 1 : Autosaisines relatives aux contenus publicitaires	88
1.	Manquements relatifs à la publicité de produits de la pharmacopée traditionnelle.....	89
2.	Manquements relatifs à la publicité des boissons alcooliques	89
	Paragraphe 2 : Autosaisines relatives au traitement de l'information	90
1.	Manquement relatif au non-respect de la tolérance religieuse	91
2.	Diffusion d'informations sans preuves	91
3.	Manquements relatifs à l'incitation à la violence, à l'incivisme et à des conflits ethniques ou communautaires.....	92
4.	Manquements relatifs à la diffusion d'informations renfermant des propos violents, injurieux et/ou diffamatoires	93
5.	Manquements relatifs à la publication d'images obscènes	94
6.	Manquements liés au non-respect de la présomption d'innocence et du droit à l'image	94
	SECTION 2 : SAISINES.....	94
	Paragraphe 1 : Saisine du CNOMB	95
	Paragraphe 2 : Saisine du Président de la FBF	95
	CHAPITRE IV : CONTENTIEUX	97
	SECTION 1 : CONTENTIEUX DE REGULATION	97
	SECTION 2 : CONTENTIEUX DU FONCTIONNEMENT.....	97
	Paragraphe 1 : Affaire ADF-C.K contre l'Etat burkinabè et le CSC.....	97
	Paragraphe 2 : Affaire E. S., ex-gestionnaire des programmes, contre le CSC.....	98
	Paragraphe 3 : Affaire S. K., ancien gardien, contre le CSC.....	98
	DEUXIEME PARTIE : GESTION DU DISCOURS POLITIQUE DES ELECTIONS DU 22 NOVEMBRE 2020.....	100
	CHAPITRE I : STRATEGIE GLOBALE DE GESTION DES ELECTIONS ET MISE EN ŒUVRE.....	101
	SECTION 1 : ELABORATION DE LA STRATEGIE GLOBALE DE GESTION DES ELECTIONS	101
	SECTION 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE GLOBALE DE GESTION DES ELECTIONS	101
	Paragraphe 1 : Activités de régulation en période pré-électorale.....	102
1.	Règlementation de la période d'avant-campagne.....	102
2.	Organisation de rencontres de concertation avec les partenaires	102
3.	Actions de communication	103
4.	Actions de formation et de sensibilisation.....	104
	CHAPITRE 2 : REGULATION EN PERIODE ELECTORALE.....	110
	SECTION 1 : DEFINITION D'UN CADRE REGLEMENTAIRE	110

SECTION 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'EGAL ACCES AUX MEDIAS PUBLICS	111
SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE DU PLURALISME ET DE L'EQUILIBRE DE L'INFORMATION	112
SECTION 4 : GESTION DES MANQUEMENTS.....	112
TROISIEME PARTIE : RENCONTRES ET COOPERATION	114
CHAPITRE I : RENCONTRES AU PLAN NATIONAL.....	115
SECTION 1 : RENCONTRES ENTRE LE CSC ET SES PARTENAIRES	115
Paragraphe 1 : Rencontre entre le CSC et le Ministère de la Sécurité.....	115
Paragraphe 2 : Rencontre entre le CSC et le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale	115
Paragraphe 3 : Rencontre entre le CSC et le PNUD	116
Paragraphe 4 : Rencontre entre le CSC et la Commission Electorale Nationale Indépendante.....	116
Paragraphe 5 : Rencontre entre le CSC et l'Ambassade de la République Populaire de Chine	116
Paragraphe 6 : Rencontre avec les responsables des médias publics.....	117
Paragraphe 7 : Rencontre entre le CSC et le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement.....	117
Paragraphe 8 : Rencontre entre le CSC, la CENI et les observateurs électoraux	117
SECTION 2 : ATELIERS ET SEMINAIRES ORGANISES PAR LE CSC	117
Paragraphe 1 : Atelier d'élaboration et de validation de l'avant-projet du Pacte de bonne conduite	118
Paragraphe 2 : Organisation de conférences inaugurales à la gestion du discours politique électoral.....	118
Paragraphe 3 : Ateliers de formation des journalistes sur le traitement de l'information en période électorale.....	119
Paragraphe 4 : Ateliers de formation des journalistes et animateurs des émissions d'expression directe.....	119
Paragraphe 5 : Ateliers de formation des journalistes et animateurs des émissions en langues nationales	119
Paragraphe 6 : Panel sur la problématique de l'utilisation des réseaux sociaux par les médias et des journalistes professionnels en période électorale	119
Paragraphe 7 : Rencontre de concertation avec les médias confessionnels et communaux	120
Paragraphe 8 : Rencontre d'échanges et de sensibilisation avec les acteurs du secteur de la publicité, des médias et des tradipraticiens.....	120
SECTION 3 : AUDIENCES DU PRESIDENT DU CSC ET PARTICIPATION A DES CEREMONIES.....	121
Paragraphe 1 : Audiences	121
Paragraphe 2 : Participation à des cérémonies officielles	124
CHAPITRE II : COOPERATION	127
SECTION 1 : RENCONTRES DE CONCERTATION	127
Paragraphe 1 : Participation aux rencontres de la Plateforme des régulateurs de l'audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée	127
1. Assemblée Générale de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée	127
2. Réunion des Présidents des instances de régulation de l'audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée	127
Paragraphe 2 : Participation à d'autres rencontres internationales.....	128

1. Conférence internationale des régulateurs de la communication.....	128
2. Rencontre sur la sécurité dans le Sahel	128
SECTION 2 : MISSIONS DE SUPERVISION DE COUVERTURE MEDIATIQUE D'ELECTIONS.....	129
Paragraphe 1 : Participation à la supervision de la couverture médiatique de l'élection présidentielle au Togo	129
Paragraphe 2 : Participation à la supervision de la couverture médiatique de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire ..	129
QUATRIEME PARTIE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIERES ET DES MATIERES	130
CHAPITRE I : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	131
SECTION 1 : GESTION ADMINISTRATIVE.....	131
SECTION 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES	133
Paragraphe 1 : Renforcement des capacités du personnel	133
Paragraphe 2 : Distinctions honorifiques.....	134
SECTION 3 : ACTIVITES SPORTIVES ET SOCIALES	136
CHAPITRE II : GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DES MATIERES	138
SECTION 1 : GESTION FINANCIERE	138
Paragraphe 1 : Recouvrement de recettes	138
Paragraphe 2 : Exécution des dépenses	138
Paragraphe 3 : Elaboration de l'avant-projet du budget 2021	140
SECTION 2 : GESTION DES MATIERES	140
Paragraphe 1 : Acquisition de véhicules utilitaires, de matériel audiovisuel et de matériel d'archivage numérique	141
Paragraphe 2 : Gestion comptable des matières.....	142
CINQUIEME PARTIE : ACQUIS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	143
CHAPITRE I : ACQUIS	144
SECTION 1 : ACQUIS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET ORGANISATIONNEL	144
SECTION 2 : ACQUIS D'ORDRE MATERIEL ET TECHNOLOGIQUE.....	144
CHAPITRE II : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....	145
SECTION 1 : PERSPECTIVES.....	145
SECTION 2 : RECOMMANDATIONS.....	145
CONCLUSION	147
ANNEXES	149
ANNEXE 1 : TABLEAU DES BENEFICIAIRES DES AUTORISATIONS SUITE A L'APPEL A CANDIDATURES DU 30 OCTOBRE 2020	150
ANNEXE 2 : LISTE DES DECISIONS	151
ANNEXE 3 : LISTE DES ARRETES	153
ANNEXE 4 : CONFIGURATION DU PAYSAGE MEDIATIQUE.....	155
ANNEXE 5 : REPERTOIRE DES MEDIAS EN LIGNE.....	184
ANNEXE 6 : REPERTOIRE DE LA PRESSE ECRITE	194

ANNEXE 7 : DECLARATION D'EXISTENCE D'ENTREPRISES DE PUBLICITE	201
ANNEXE 8 : RECAPITULATIF DES AUDITIONS EFFECTUEES PAR LES COMMISSIONS SPECIALISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2020	205
ANNEXE 9 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTES RELATIFS AUX SESSIONS 2020 DU COLLEGE DES CONSEILLERS	210
TABLE DES MATIERES	217